

POUR LE FÉDÉRALISME



Illustration issue de Major-prépa. Militaires devant le Parlement européen à Strasbourg portant le drapeau européen

Focus : La Communauté européenne de défense, tirer les leçons d'un échec

Un an après le colloque organisé par les Universités de Gênes et de Saint-Étienne aux Archives de l'Union européenne à Florence sur la CED, nous publions deux contributions de Daniela Preda, sur l'influence de De Gasperi envers une vision politique de la défense commune, et de Jean-François Billion, sur les débats fédéralistes autour de la CED, entre européens, atlantistes et mondialistes. Deux textes pour éclairer le monde et les débats d'aujourd'hui.

Féd'actualité : Fédéralisme, langues régionales, autonomie et respect des minorités

Des négociations en Espagne (et prochainement dans l'UE) pour reconnaître le catalan et le basque comme des langues co-officielles au « coup de gueule » du Président du Conseil exécutif de la Martinique vis-à-vis d'un préfet qui refuse le caractère officiel du créole au côté du français..., la question des langues régionales ou minoritaires continue d'alimenter une vision anti-jacobine pour que soient enfin, et en particulier en France, respectée la diversité des cultures.

Le regard historique de Robert Belot : si c'était à refaire aurait-on pu, ou dû, commencer par la culture ?

L'historien propose de prendre du recul et de revenir au démarrage de l'intégration européenne pour répondre à une phrase que Jean Monnet n'a pas dite : « si c'était à refaire, il faudrait commencer par la culture ».

Sommaire	2
Courrier des lecteurs et des lectrices	4
À propos du regard historique de Robert Belot paru dans <i>Fédéchoses</i> 197 (courrier adressé à l’auteur et en copie à la revue).....	4
Éditorial	5
Le « billet d’humeur »	6
Discours sur l’état de l’Union 2023 : La campagne des élections européennes a déjà commencé	6
Il y a « 30 » ans	7
Martinique : les Européens tropicaux.....	7
Focus : La communauté européenne de défense, tirer les leçons d’un échec	9
Communauté de défense et Communauté politique européenne :.....	9
Les propositions d’Alcide De Gasperi.....	9
Fédéralistes européens, mondiaux et atlantistes face à la Communauté européenne de défense et à la Communauté politique européenne	16
Fed’actualités : Fédéralisme, langues régionales, autonomie et respect des minorités	23
Demande de reconnaissance du caractère officiel de la langue créole au côté de la langue française.....	23
Corse, catalan, créole, ... La révolte des langues régionales s’étend.....	24
Bernard Lesfargues, (poète, traducteur), fédéraliste occitan, européen et mondial.....	25
Bernard Abel Lesfargues, <i>Zo sabiatz pas ? -Vous ne le savez pas ?</i> Introduction	26
L’anglais n’est plus la langue officielle de l’Arizona	28
Pépé, raconte-moi ta guerre... ..	29
Féd’actualités : Le tour du monde des fédéralistes	31
Track Two Efforts Needed to Reduce China-India Frontier Tensions	31
Migrations : l’Europe et la misère du monde	32
Des personnages européens en quête d’auteur.....	34
De Marine Tondelier à Valérie Pécresse, le réveil des revendications fédéralistes à la veille des européennes	36
Discours sur l’état de l’Union : comment éviter les questions qui fâchent ?.....	37
Ingérences étrangères.....	39
Le « cas particulier du Rassemblement national » dans le rapport de la commission d’enquête parlementaire de l’Assemblée nationale	39
Fédéralisme, lutte et adaptation au dérèglement climatique	41
Controverses autour de la loi de restauration de la nature : simples débats politiques ou stratégie électorale ?	41
Il ne nous reste plus qu’une planète à sauver.....	43

<i>Le regard historique de Robert Belot</i>	45
Si c'était à refaire, aurait-on pu commencer la construction européenne par la culture ?	45
<i>Les brèves de Fédéchoses</i>	57
Catalan, basque et galicien, en Espagne les langues « co-officielles » désormais autorisées au Parlement	57
<i>In mémoriam</i>	57
L'Humanité pleure la mort de Milan Kundera qui était déjà immortel de son vivant	57
<i>Actualité du réseau</i>	58
À Frontignan (34) : le doux clapotis du Fédéralisme européen.....	58
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i>	59
« <i>Contratèmps</i> » : lettres ouvertes face à la « mort lente » de l'Occitanie	59
De Guillaume d'Aquitaine à Peire Cardenal : le temps des troubadours.....	60
Robert Belot : <i>La mémoire anti-allemande en France. Henri Frenay et l'affaire Speidel (1957)</i>	62
Une biographie grand-public sur Senghor.....	63
Piketty on World Democracy Without Borders	63
<i>Nouvelles publications</i>	65
Nouvelle édition revue et complétée :	65
<i>Albert Camus : l'Union des différences</i> – ouvrage d'Alessandro Bresolin.....	65
Notre nouvelle collection, Les classiques du fédéralisme, accueille une nouvelle édition du <i>Manifeste de Ventotene</i>	65
<i>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste</i>	66

À propos du regard historique de Robert Belot paru dans *Fédéchoses* 197 (courrier adressé à l'auteur et en copie à la revue)

Cher Monsieur,

j'ai lu avec un vif intérêt votre article dans *FÉDÉCHOSES* de juin « comment Poutine réécrit l'Histoire.. ». Je souscris pleinement à vos propos, ayant eu l'occasion de « faire connaissance » avec ce monde compliqué ces deux dernières années, par différentes lectures, des discussions avec un ami polonais (qui a sa propre version et ses thèmes « antiques » du temps de l'union polono-lithuanienne etc).

J'aurai juste quelques petites remarques :

Vous indiquez « qu'en 1918 les troupes bolchéviques envahissent les grandes villes de l'Ukraine ». Pour ma part, je n'en suis pas certain. Je pense que les bolchéviques ne sont arrivés qu'après 1918. À ma connaissance, l'armée allemande a occupé l'Ukraine à compter de février ou mars 1918 jusqu'à la fin de la guerre. 1 million d'hommes y étaient stationnés. Dans notre famille, un de nos grands-pères maternels, allemand, fut stationné à KOUPIANSK, dont on parle assez souvent actuellement (150 km au sud-est de KHARKIV, dans le Donbass). J'ai quelques photos de l'époque. J'ai lu aussi un témoignage d'un officier allemand qui dit s'être bien plu à cette époque à ODESSA, ville très cosmopolite. Selon lui, l'armée allemande vécut là-bas un temps « paisible ».

Au sujet de la Crimée, (et des oblasts de l'Est de l'Ukraine), certes les habitants sont moins tournés vers l'Ouest, mais les résultats du référendum de 1992 sont nets : seule la Crimée a donné un peu plus de 50% des voix pour l'indépendance, mais tous les autres oblasts étaient au-dessus de 92%, y compris dans l'Est !

Au sujet des massacres de juifs, à mon sens, « on » comptabilise en général de cette « zone » les victimes dans les terres « polonaises »... En effet, on dit qu'il y eut 3 millions de morts juifs en Pologne, mais je pense que la moitié (?) ont disparu en fait dans la « Ruthénie » ou Galicie qui fut absorbée par la Pologne de 1918 à 1939. D'où cette mention « décès en Pologne ».

J'ai trouvé l'an dernier un livre qui relate des études communes d'historiens français (dans les années 1990) au sujet de la politique française face à la question polonaise pendant la guerre de 1914 et jusqu'en 1924. Il en ressort en résumé que « la France » ne s'intéressait pas jusqu'en 1917 à la question polonaise. Son obsession était de contrecarrer l'Allemagne. Ce n'est qu'en 1917 qu'elle a « découvert » que comme la Russie n'était plus en mesure de contrer l'Allemagne suite au traité de Brest Litovsk de 1917, qu'il convenait pour la France de s'intéresser à la Pologne qui pouvait prendre le relais face à l'Allemagne à la place des russes... Le même ouvrage traite aussi de la position de la France par rapport à l'Ukraine (période 1917 1924) : en un mot, la France ne connaissait absolument pas la réalité de cette zone géographique, n'y ayant pas de diplomates ou autres. Et donc elle n'a pas raisonné ni clairement ni intelligemment...

Votre propos illustre parfaitement le raisonnement partial de Poutine, dictateur de type fasciste, et la somme de mensonges qu'il émet avec ses collègues de propagande. Il se trouve que je viens de lire un message de « Hana GAUER » qui est sauf erreur une slovaque qui a vécu ses jeunes années sous le régime communiste et qui émet de bons propos sur le déroulé de l'actualité en Ukraine, sur facebook. Or dans ce dernier texte en date du 16 août, elle indique : « Un peu au hasard, j'ai fait un passage à Brûly-de-Pesche dans les Ardennes belges. Il s'y trouve un site historique où Hitler préparait avec son état-major l'offensive française.... Et pour finir, je vais aux toilettes où est affichée la couverture du journal du jour de l'invasion de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg par les nazis. Que lit-on sur cette page ? « C'est pour protéger la Belgique, la Hollande et le Luxembourg contre les attaques des alliés que le Reich les a envahis. ». Je trouve que ce mensonge est extrêmement proche de la phraséologie russe actuelle, et cela me frappe.

« Pour le reste », face aux personnes qui peuvent avoir des doutes sur le caractère agressif de la Russie dans cette guerre actuelle, je ne retiens que deux faits incontestables :

- 1 / le référendum d'indépendance de 1992 a eu un résultat extrêmement clair ;
- 2/ en 1994, la Russie a signé un accord avec l'Ukraine reconnaissant sa pleine indépendance et disant qu'elle ne l'agresserait jamais, en échange de quoi l'Ukraine donnait à la Russie son arsenal nucléaire. Traité garanti par les USA et l'Angleterre immédiatement puis par la France et l'Allemagne. (ceci pour éviter la prolifération de ces types d'armes).

On voit ce que la Russie a fait de son engagement et on retrouve dans cette guerre exactement la copie de l'invasion allemande de la Bohême et de la Moravie en 1938, « pour défendre les Sudètes »...

Très cordialement vôtre.

François Coutin

English version

The second issue in our 51st year of publication is structured around two themes: the lessons to be learned from the failure of the European Defense Community (1954) in the current debates on European defense and federalism; and regional languages, autonomy and respect for minorities (at a time when President Macron is announcing a possible constitutional reform on the status of Corsica). Not forgetting our traditional "Historical Perspective", an extensive bibliography, information on new publications and numerous articles on the forthcoming European elections.

We would like to take this opportunity to publish an important press release from the Toulouse European Federalist Youth (JEF - JE France) and to offer them our support.

Faced with the threats of the far right, the Young Europeans of Toulouse will never give up

Our president and our association are under attack from the far right, particularly from the "*Riposte laïque*" website, because of our association's pro-European, federalist, democratic, humanist and civic commitment. Anonymous europhobic, racist and islamophobic letters have been sent to our head office. These letters refer to our President by name as a "target" for extreme right-wing militants, revealing his contact details and inviting to harassment.

As we have said and will continue to say, we will never give up the fight against the far right. No threat, no violence, will intimidate us. We are pro-European, federalist and humanist. We are anti-fascists. We will always remain so. In the face of your xenophobic, Islamophobic, racist and conspiracy mongering, we will respond methodically by educating people to reason and to the values of tolerance and freedom. You are fighting to make obscurantism and nihilism win, we are fighting for human emancipation and enlightenment. We will continue to act, write, debate, canvass and campaign for a federal, humanist, citizen-centred and progressive Europe. We will continue to tell you and your putrid ideology that there is only one race: humanity.

We stand shoulder to shoulder with our President and courageously share his commitment. Your attacks show us that our fight is effective and that we are on target. Toulouse and the Occitanie region will remain a welcoming land, a land of asylum, openness, tolerance, solidarity and respect, true to their history. We will continue to uphold these values, which define us, everywhere. You will never win. *Lucharem per salvar lo país contra lo fascisme*.

In response to these attacks and to one of the articles in *Riposte laïque* entitled "Not a penny for Morocco", we are announcing our immediate participation in the collection of funds and equipment organised by the University of Toulouse, in support of our Moroccan comrades and those of Moroccan origin, and of the courageous people of Morocco. We call on all associations that share our values to take part in the various collections

Version française

Le second numéro de notre 51^{ème} année de parution, est charpenté autour de deux thèmes : les leçons à tirer de l'échec de la Communauté européenne de défense (1954) dans les débats actuels sur la défense européenne et fédéralisme, langues régionales, autonomie et respect des minorités (au moment où le président Macron annonce une éventuelle réforme constitutionnelle sur le statut de la Corse). Sans oublier notre traditionnel « Regard historique », une large bibliographie, des informations sur de nouvelles parutions et de nombreux textes sur les prochaines élections européennes. Nous achevons ces lignes pour publier un important communiqué des JE Toulouse et leur apporter notre soutien.

Face aux menaces de l'extrême-droite, les Jeunes Européens Toulouse ne céderont jamais

Notre président et notre association font l'objet d'attaques de l'extrême-droite et particulièrement du site internet « Riposte laïque » en raison de l'engagement pro-européen, fédéraliste, démocratique, humaniste et citoyen de notre association. Des courriers anonymes europhobes, racistes et islamophobes ont été adressés à notre siège social. Ces courriers désignent nommément notre président comme « une cible » pour les militants d'extrême-droite dévoilant ses coordonnées et invitant à des pratiques de harcèlement.

Nous le répétons et le répèterons toujours, nous ne cesserons jamais le combat face à l'extrême-droite. Aucune menace, aucune violence, ne nous intimidera. Nous sommes pro-européens, fédéralistes et humanistes. Nous sommes antifascistes. Nous le resterons toujours. Face à vos propos xénophobes, islamophobes, racistes et complotistes, nous répondrons avec méthode par l'éducation à la raison et aux valeurs de tolérance et de liberté. Vous luttez pour faire gagner l'obscurantisme et le nihilisme, nous luttons pour l'émancipation humaine et les lumières. Nous continuerons d'agir, d'écrire, de débattre, de tracter, de prospecter et de militer pour une Europe fédérale, humaniste, citoyenne et progressiste. Nous continuerons de vous dire, à vous et votre idéologie putride, qu'il n'y a qu'une seule race : l'humanité.

Nous sommes solidaires de notre président et partageons pleinement et avec courage, son engagement. Vos attaques nous prouvent que notre combat est efficace et que nous visons juste. Toulouse et l'Occitanie resteront une terre d'accueil, d'asile, d'ouverture, de tolérance, de solidarité et de respect, fidèles à leur histoire. Ces valeurs, qui nous définissent, nous continuerons de les porter, partout. Vous ne gagnerez jamais. *Lucharem per salvar lo país contra lo fascisme*.

En réponse à ces attaques et à l'un des articles de *Riposte laïque* intitulé « Pas un sou pour le Maroc », nous annonçons notre participation immédiate à la collecte de fonds et de matériel organisée par l'Université de Toulouse, en soutien à nos camarades marocains et d'origine marocaine et au courageux peuple du Maroc. Nous appelons toutes les associations qui se reconnaissent dans nos valeurs à participer aux différentes collectes

Pour le fédéralisme - Fédéchoses

Discours sur l'état de l'Union 2023 : La campagne des élections européennes a déjà commencé

Hervé Moritz

Président du Mouvement européen – France, membre du Conseil d'administration de Presse fédéraliste



À la faveur de la rentrée politique en France et à l'occasion du dernier discours sur l'état de l'Union de la mandature d'Ursula von der Leyen, le coup d'envoi est donné : La campagne des élections européennes a d'ores et déjà commencé.

La rentrée politique française a d'abord été rythmée par les débats sur les alliances impossibles à gauche en vue des élections européennes 2024. Puis les annonces des têtes de liste de l'extrême-droite sont venues compléter le tableau. Le discours sur l'état de l'Union d'Ursula von der Leyen devant les députés européens réunis dans l'hémicycle de Strasbourg a quant à lui pointé les enjeux, nourri les débats et permis d'esquisser les lignes de clivage du prochain scrutin. En voici trois pour commencer à nourrir nos argumentaires de campagne. Fédéralistes européens, nous devons être prêts.

Pacte vert européen : stop ou encore ?

La première ligne de clivage qui se dessine pour les élections européennes de l'année prochaine porte sur la grande priorité du mandat de l'actuelle Commission : Le Pacte vert européen. La Commission est-elle allée trop loin ? Quand certains dirigeants européens demandent une pause dans le paquet

L'élargissement ne peut se faire sans réforme de l'Union, ni se faire au rabais. L'élargissement de l'Union et son intégration accrue vont de pair.

législatif qui doit orchestrer la transition écologique de l'Union, d'autres veulent accélérer encore. Pour donner des gages à son camp politique, Ursula von der Leyen a annoncé la modération de certaines dispositions et sa volonté de renouer le dialogue avec les agriculteurs européens pour les réconcilier avec les militants du climat. Un jeu d'équilibriste pour conserver le soutien de son camp tout en défendant le cap fixé par sa Commission.

À la gauche de l'hémicycle, les parlementaires n'ont pas hésité à tacler la présidente sur l'absence d'annonces en matière de politiques sociales, alors même que l'inflation affecte l'économie et les Européens les plus vulnérables, que l'accompagnement social à la transition écologique est au cœur des discussions. L'Europe sociale va-t-elle s'inviter dans le débat public à la faveur des controverses sur l'acceptation sociale de la transition écologique ?

Pacte sur l'asile et la migration : Quitte ou double ?

Le Parlement européen est parvenu après moult débats à adopter un nouveau pacte sur l'asile et la migration. Les propositions pour réformer le règlement de Dublin sont sur la table du Conseil au sein duquel les désaccords persistent. Les chantages de plusieurs gouvernements comme celui du Premier ministre hongrois, Viktor Orban, font craindre l'échec de ce nouveau plan entretenant le sentiment d'impuissance européenne en la matière.

L'extrême-droite a d'ores et déjà sonné la charge contre ce paquet législatif qui tente de poser les jalons d'une nouvelle politique européenne d'asile et de la migration coordonnée, alors même que sur le sujet la cacophonie européenne règne nourrissant les passe d'armes entre les gouvernements des États membres. Le chacun-pour-soi n'est pas une politique. Nous avons besoin d'aboutir de toute urgence sur ce sujet. La seule réponse possible à l'attaque des leaders de l'extrême-droite européenne est une politique d'accueil digne, solidaire entre les pays et maîtrisée, garantie par les règles de l'Union européenne en matière d'asile et de protection des droits fondamentaux des personnes. Le débat sera-t-il clos pour les élections européennes ? C'est peu probable.

Un élargissement au rabais ?

D'un côté, la présidente de la Commission a réaffirmé les perspectives d'élargissement de l'Union aux pays des Balkans occidentaux, à la Moldavie et à l'Ukraine. Elle a cependant laissé entendre qu'un assouplissement des règles de l'Union, notamment en matière d'état de droit, et qu'une révision de ses politiques pourraient offrir un élargissement plus rapide. Les parlementaires parmi les plus fédéralistes n'ont pas attendu pour monter au créneau : l'élargissement ne peut se faire sans réforme de l'Union, ni se faire au rabais.

L'élargissement de l'Union et son intégration accrue vont de pair. Il est donc nécessaire d'accélérer le processus de réforme des traités qui doit être lancé dans la prochaine mandature pour remplir les conditions d'une adhésion de plein droit aux pays candidats. S'ajoute à la question celle d'un budget de l'Union qui la dote davantage de moyens d'agir, y compris avec plus de trente États membres à l'avenir.

La question de l'élargissement et des changements qu'elle induit pour l'Union pourrait bien s'inviter dans le débat des élections européennes à la faveur des discussions sur le soutien prolongé à l'Ukraine dans sa guerre contre l'agresseur russe. Un soutien déjà remis en cause par les assauts réguliers de certains leaders de la droite et de l'extrême-droite.

Dans cette rubrique nous publions des textes fédéralistes publiés dans notre revue, d'autres publications fédéralistes ou la presse professionnelle, des articles nous paraissant en liaison avec nos intérêts du moment. Tel a été le cas, dans notre numéro précédent, d'un texte d'Étienne Hirsch (1991-1994), ami de Jean Monnet et président de la commission d'Enratom de 1959 à 1961, date à laquelle le pouvoir gaulliste ne renouvelera pas son mandat pour cause de é fédéralisme, et enfin pour plus d'une décennie président du MFE France puis de l'UEF jusqu'en 1974 (texte découvert dans le Fonds Gouzy des AHUE).

Martinique : les Européens tropicaux

(Extraits)

Maître Camille Darsières

Secrétaire général du Parti progressiste martiniquais (PPM)

Publié dans *Fédéchoses* n°8 en 1975 puis republié dans *Fédéchoses* n°147, en mars 2010



Fort-de-France – Martinique. Photo : Fred Geiger . Source : <https://www.populationdata.net/pays/martinique/>, 22 janvier 2021

l'extension aux Antilles et aux territoires analogues, du grand mouvement qui a été inauguré en France et qui tend, sur la base des nationalisations, à organiser la production et, surtout, à la développer en fonction de l'intérêt général et non plus de quelques intérêts privés ». À la Commission de la France d'Outre-mer, le 7 mars 1946, le Ministre des finances, André Philip, confiait qu'il avait bien perçu cet aspect des choses : « Au point de vue social et économique, l'assimilation entraînerait l'application automatique de toute la législation métropolitaine ; et il s'agit sans doute d'un des principaux objectifs poursuivis par les rédacteurs du projet de loi ».

Or manifestement, de ce point de vue, la départementalisation est un échec cuisant. (...) En sorte que la Martinique est un pays d'assistés, que les fonctionnaires français de passage, le temps d'un séjour avec primes, ne manquent pas d'humilier, considérant les chômeurs comme des « mendiants », et les cadres locaux, mieux traités, comme des « alimentaires ». Il est

clair que les parlementaires martiniquais de 1946 ont été dupés et, avec eux, le peuple martiniquais qui fit confiance à une France socialiste et passa contrat avec un parlement à majorité socialiste. Mais l'orientation socialiste de cette France et de ce parlement ne dura pas longtemps (...).

La loi de départementalisation n'impliquait pas, dans l'esprit de ses promoteurs, une renonciation à la personnalité martiniquaise.

On peut dire que les trente dernières années de l'histoire de la Martinique (*soixante-dix aujourd'hui, ndlr!*) reposent sur ce que l'on pourrait appeler : « la duperie de la départementalisation ».

Quand prit fin le deuxième conflit international, les idées socialistes, jusque-là combattues avec acharnement par la propagande, voire par les armes des pays capitalistes, trouvèrent plus de crédits, en tout cas furent davantage tolérées, grâce au bout de chemin que ces pays, dont la France, durent faire, bon gré mal gré, avec l'Union soviétique pour anéantir le nazisme.

(...) Les élus de la gauche martiniquaise raisonnèrent alors que l'avènement au pouvoir en France, de la gauche, dans le climat de justice sociale installé, ne pourrait qu'aider à l'émancipation de notre classe ouvrière.

(...) Il convient à la vérité historique de dire qu'aucune équivoque n'exista sur ce sens donné à la départementalisation par ceux qui la demandèrent. Rapporteur de la loi de départementalisation, Césaire avait dit en clair : « ... C'est dire que, pour des raisons non seulement sociales, mais encore économiques, nous souhaitons de toutes nos forces

La loi de départementalisation n'impliquait pas, dans l'esprit de ses promoteurs, une renonciation à la personnalité martiniquaise.

Chantre de la Négritude, auteur du *Cahier du retour au pays natal*, Césaire n'était pas homme à nier la personnalité de son peuple. Et, dans le rapport qu'il fit à l'Assemblée constituante française pour décrocher la départementalisation, il émit les plus expresses réserves quant à une gestion centralisée des départements d'Outre-mer. Ici également, tout est dit sans équivoque : « ... Tout en affirmant le principe de l'unité

française..., les propositions qui vous sont présentées, n'empêchent pas de laisser éventuellement au Conseil général de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane, certains pouvoirs qui leur seraient propres». Confiant en la droiture des interlocuteurs il se contentait de prendre date. « Toutes choses », ajoutait-il aussitôt, « dont il sera débattu quand viendra devant l'Assemblée la discussion sur les pouvoirs des Assemblées locales et départementales ». Ce que nous devons nous rappeler, c'est qu'au moment où les parlementaires étaient invités à voter la loi de départementalisation, la France n'avait pas encore voté sa nouvelle constitution (octobre 1946). Césaire pensait donc, avec d'ailleurs tout un courant régionaliste, qu'elle pourrait prévoir une décentralisation de la France, voire donc des DOM.

La départementalisation de la Martinique s'accompagna d'un renforcement de la centralisation aboutissant au renforcement des prérogatives du Préfet. Ce n'était pas l'autonomie. C'était et c'est, la sujétion.

Le contractant français ne se dissimula pas cet aspect des choses. Marius Mouttet, Ministre des colonies, posera à l'Assemblée les seules vraies questions réalistes : « Comment se pose le problème ? Les unités politiques que sont les îles de la Réunion et des Antilles sont à des milliers de lieues de la métropole. Elles élisent des Assemblées locales. Le régime dont nous discutons sera-t-il toujours et exclusivement celui de la loi ? Est-ce que, pour appliquer la loi, des décrets n'interviendront pas ? Ces décrets devront-ils émaner du Ministère de la France d'Outre-mer ou, devons-nous, au contraire, déléguer aux Assemblées locales un certain pouvoir réglementaire qui s'apparentera au pouvoir législatif ? Les populations de ces vieilles colonies seront-elles toujours gouvernées de Paris, ou est-ce que, au contraire, elles se gouverneront largement d'elles-mêmes ? ». Et d'interroger sommairement, mais à très bon escient : « Centralisation ou décentralisation ? Sujétion ou autonomie ? »

Jamais on n'aura été aussi clair. Il fut tout autant lumineux que le constituant français demeura le séculaire jacobin, ne concevant l'ordre que dans la centralisation recherchée par les rois et appliquée par Napoléon ; n'admettant pas que Paris délègue quoi que ce soit à qui que ce soit. En sorte que, la départementalisation de la Martinique s'accompagna d'un renforcement de la centralisation aboutissant au renforcement des prérogatives du Préfet. Ce n'était pas l'autonomie. C'était et c'est, la sujétion.

On imagine combien sur le plan culturel ce fut et c'est, l'aberrante aliénation. L'Antillais est convié à se fondre dans la culture d'autrui, au lieu d'asseoir et d'épanouir la sienne.

Pourtant, les nuances ne manquent pas : l'histoire de la Martinique ne peut pas se lire avec les mêmes yeux ni avec le

même cœur que se lit l'histoire de France. Ainsi, la Déclaration des Droits de l'homme est, pour le Français d'Europe, une fierté. Cette déclaration n'eut pas cours chez nous, où les esclaves demeurèrent dans les chaînes, sans patrimoine, sans âme, « propriétés pensantes », objet de commerce.

Géographiquement, la Martinique est à 7.000 kilomètres de l'Europe, en pleine Caraïbe. Elle fait partie de l'Amérique latine et c'est le pacte colonial qui fait qu'elle commerce plus avec le Havre, Bordeaux ou Rouen, qu'avec les ports de Trinidad, de la Jamaïque ou Cuba.

(...) Notre Martinique est une parfaite réussite coloniale : elle produit fort peu ; elle achète tout de France, de l'œuf (oui, de l'œuf !) au tracteur, du papier journal au trousseau, des médicaments au riz et au lait en conserve.

Brassage de races, la noire, la blanche, la jaune, les Martiniquais forment un peuple original quant à l'ethnie. Et c'est dérisoire fiction que de vouloir les faire descendre des Gaulois aux yeux bleus. Et ridicule. Bref, le peuple martiniquais constitue bel et bien la nation martiniquaise et, comme toutes les nations, il devrait détenir les moyens de s'exprimer, de se défendre.

A l'heure de la décolonisation, il n'est pas d'autre voie pour lui que de lui reconnaître le droit à l'autodétermination.

La France du capital n'est pas à la veille de reconnaître aux Martiniquais un droit aussi naturel. Elle poursuit anachroniquement sa politique de centralisation, d'exploitation, d'aliénation. Elle va même jusqu'à convier notre peuple caraïbéen à voter pour ou contre l'entrée dans le Marché commun de telle ou telle nation d'Europe. Elle croit cela possible en nous qualifiant, sans humour, d'« Européens tropicaux ».

Or, nous n'avons rien à attendre de l'Europe des six ou des neuf, rassemblement d'Etats capitalistes développés, en quête, tous, de débouchés pour leurs produits finis.

(...) Ce qui signifie que, politiquement, les Martiniquais n'ont rien à attendre d'une Europe qui se fédéraliserait sous la houlette des Etats capitalistes. Un gouvernement européen super-étatique ainsi constitué voudrait dire le maintien, voire l'élargissement du champ d'exploitation aux colonies. Cela voudrait dire qu'après avoir été la colonie de la seule France, la Martinique deviendrait colonie et de la France, et de l'Italie, et de l'Allemagne.

Certes une Europe des peuples serait une autre chose. Entendons une Europe conçue, réalisée, gérée par les masses et non par les états-majors du capitalisme inter-européen. Une Europe qui se ferait de la base au sommet et non point du sommet. Bref, cette Europe qui se bâtirait dans le cadre de l'internationalisme prolétarien, ne nous apparaît pas, à nous colonisés, comme une construction indifférente. Mais elle ne nous semble pas perspective actuelle ni actuellement raisonnable (...)

Focus :

La communauté européenne de défense, tirer les leçons d'un échec

Ce focus vous offre deux contributions publiées dans les actes du colloque « L'Europe de la défense : une longue histoire qui avance » organisé à Florence en septembre 2022 par l'Université Jean Monnet de Saint Étienne, la chaire Jean Monnet Eupopa, l'Università degli studi di Genova et les Archives historiques de l'Union européenne. Les actes ayant été publiés par le Centre international de formation européenne (CIFE) Nice, dans le numéro 395 (hiver 2022) de sa revue *L'Europe en formation* ; avec leur aimable autorisation.

Communauté de défense et Communauté politique européenne : Les propositions d'Alcide De Gasperi

Daniela Preda

Professeure d'histoire contemporaine, directrice du département de sciences politiques et internationales de l'université de Gênes



Il est surprenant qu'il ait été si peu étudié un sujet aussi central dans l'histoire de l'Europe contemporaine de la seconde moitié du XXe siècle que la Communauté européenne de défense (CED) – et donc le thème de la naissance d'une idée de défense européenne.

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, la dichotomie imposée par la guerre froide a réduit les recherches à un domaine qui semblait subordonné exclusivement à l'atlantisme ou lié au nationalisme et aux intérêts nationaux. Ainsi, au moins jusqu'aux années 1980, le concept de continuité de l'histoire européenne a prévalu sur celui de changement, et l'historiographie a continué à limiter sa perspective analytique au seul niveau national, en négligeant la nouveauté décisive de l'intégration continentale.

Cette myopie a même empêché de reconstruire en profondeur l'action des principaux protagonistes du processus d'intégration européenne¹, les éléments de diversité qui ont caractérisé le développement du processus depuis ses débuts et, donc, les comparaisons nécessaires et les histoires croisées.

L'exemple de De Gasperi est peut-être l'un des plus évidents. Il est vrai que De Gasperi et le gouvernement italien ont adhéré sans délai aux premières Communautés européennes et aux propositions de Monnet et de Schuman qui signaient un tournant révolutionnaire dans l'histoire européenne. Cependant, De Gasperi est allé bien au-delà d'une adhésion générique à ce projet. Il ne s'est pas limité à suivre la stratégie du fonctionnalisme proposée par les Français et il s'est engagé de manière décisive pour l'unification politique de l'Europe. Surtout dans les dernières

années de sa vie, De Gasperi a consacré beaucoup d'énergie à transformer l'approche fonctionnaliste en approche fédéraliste². De ses discours fondamentaux sur l'Europe émerge le tournant évident que sa pensée européenne a connu au début des années 1950, lorsqu'il cherche à dépasser l'élan idéal pour la construction de la liberté, la justice sociale et la paix, qui avait caractérisé son adhésion à la constitution italienne, vers un niveau supérieur : celui de la constitution européenne³.

Le tournant décisif : l'automne 1951

Le tournant décisif de ce point de vue a lieu à l'automne 1951. En août, après avoir lu le rapport intermédiaire établi par la conférence de la CED, le fédéraliste européen Altiero Spinelli, un des leaders de l'Union européenne des fédéralistes (UEF), soulignait la contradiction fondamentale inhérente à l'objectif de construire une armée européenne sans créer l'État au service duquel l'armée aurait dû se battre. Dans un

De Gasperi est allé bien au-delà d'une adhésion générique [au projet européen]. Il ne s'est pas limité à suivre la stratégie du fonctionnalisme proposée par les Français et il s'est engagé de manière décisive pour l'unification politique de l'Europe

mémoire envoyé au président du conseil italien Alcide De Gasperi, il affirmait que la création d'une armée européenne ne pourrait que modifier en profondeur la perspective communautaire parce que le commissaire, pour bien exercer sa mission, devrait disposer d'« un département des Affaires étrangères de la Communauté [...], d'un département des Finances [...], d'un département de l'Économie⁴ ». Finalement, selon Spinelli, un véritable État européen devait donc être créé. En outre, l'armée européenne,

¹ Cf. Daniela Preda, «La storiografia dell'integrazione europea di fronte alle sfide del cambiamento», in Maria Elena Cavallaro et Guido Levi (eds), *Spagna e Italia nel processo d'integrazione europea (1950-1992)*, Soveria Mannelli : Rubbettino, 2013, pp. 35-65.

² À cet égard, permettez-moi de faire référence à mon livre Alcide De Gasperi: European Founding Father, Brussels : Peter Lang, 2017 ; édition italienne : Alcide De Gasperi federalista europeo, Bologna: Il Mulino, 2004.

³ Sur le projet de Communauté politique européenne, voir Daniela Preda, *Sulla soglia dell'Unione. La vicenda della Comunità politica europea (1952-1954)*, Milano: Jaca Book, 1993.

⁴ Publié en français par l'Union européenne des fédéralistes, le *Mémoire relatif à la constitution de l'autorité politique européenne à laquelle l'armée européenne doit appartenir* a été publié en italien in *Europa Federata*, le 25 novembre 1951. Ensuite, il a été publié par Mario Albertini, sous le titre « Il Promemoria sul Rapporto provvisorio presentato nel luglio 1951 dalla Conferenza per l'organizzazione di una Comunità europea di difesa », in «La fondazione dello Stato federale europeo», *Il Federalista*, XIX, n° 1, 1977. Il a été publié aussi en annexe du volume L. V. Majocchi et F. Rossolillo, *Il Parlamento europeo*, p. 193-216.

selon Spinelli, aurait besoin d'un budget européen, constitué d'impôts européens directs, contrôlé par un parlement européen.

En août 1951, après avoir lu le rapport intermédiaire établi par la conférence de la CED, le fédéraliste européen Altiero Spinelli, un des leaders de l'UEF, soulignait la contradiction fondamentale inhérente à l'objectif de construire une armée européenne sans créer l'État au service duquel l'armée aurait dû se battre.

Le 5 octobre 1951, devant la chambre des députés, De Gasperi déclarait que l'Italie avait adhéré au « plan Pleven », depuis sa création, « *tenendo conto soprattutto del fatto che un esercito europeo unificato può costituire la base di una organizzazione federale fra gli Stati europei*⁵ ». Trois jours plus tard, le ministre de la Défense, Randolfo Pacciardi, donnait des instructions au chef de la délégation militaire italienne à la conférence pour la CED, le général Mancinelli, indiquant le cadre dans lequel la présence italienne à la conférence devrait s'inscrire et les objectifs qui devraient l'inspirer. Le ministre souligna, en particulier, la nécessité d'un budget militaire commun et d'une autonomie effective de l'armée européenne, réalisables uniquement dans le cadre d'une fédération⁶.

Le 9 octobre, la délégation italienne à la conférence pour la CED présentait, au sein du comité de direction, un aide-mémoire qui révolutionnait l'attitude italienne à l'égard de la conférence et l'avancement des travaux de Paris eux-mêmes, contestant les conclusions du rapport intermédiaire de la fin juillet et proposant une solution supranationale au problème européen, en se concentrant notamment sur le thème de la démocratie supranationale à établir :

La Délégation italienne reconnaît qu'une renonciation à la souveraineté [...] ne pourrait être effectuée par les Gouvernements, ni acceptée par les Parlements nationaux, sans créer en contrepartie, sur le plan fédéral,

un organisme auquel seraient confiés les pouvoirs dont les Assemblées Nationales se dessaisiraient et qui aurait l'autorité de les exercer au même titre que les Parlements nationaux [...]. L'organisme jouissant de tels pouvoirs devrait être, selon la Délégation italienne, l'Assemblée européenne⁷.

On ne peut pas soutenir que Spinelli a déterminé à lui seul le tournant de la délégation italienne à la conférence de Paris, mais il est clair qu'il y a beaucoup contribué⁸. L'Italie empruntait au mémorandum Spinelli⁹ le principe d'une étroite interdépendance entre l'armée européenne, d'une part, et le budget commun, la politique économique générale et la réforme institutionnelle fédérale, d'autre part, visant à lier les limites de la souveraineté sur le terrain militaire au processus d'unification politique. Ainsi, le gouvernement italien prenait de la distance par rapport au fonctionnalisme et adoptait l'approche constitutionnaliste qui était la ligne exclusive des mouvements fédéralistes, et notamment de l'UEF.

Le 6 décembre, lors de la réunion du conseil des ministres italien, De Gasperi souligna la nécessité de créer au niveau européen « *una solidarietà politica con l'assemblea responsabile, germe di soluzione federale*¹⁰ ». Il était cependant confronté à des résistances de la part de ses ministres dont, quoi qu'avec des approches différentes, Pacciardi, Pella et Piccioni étaient les porte-parole. Malgré cela, n'étant pas du tout disposé à accepter le projet de CED tel qu'il était présenté, il déclara que, lors des prochaines réunions au niveau européen à Strasbourg, il faudrait aborder la question « *federalista e costituzionale*¹¹ ». L'occasion ne pouvait pas être manquée : « *Dall'esercito – affermava – può sorgere l'Europa*¹². » Déterminé à poursuivre sur le chemin qu'il avait emprunté, mais comprenant les hésitations du conseil, il décida de s'exprimer à titre personnel lors de la réunion suivante de Strasbourg, sans engager le gouvernement. Conscient de la gravité de l'heure, il termina la

⁵ « En tenant compte avant tout du fait qu'une armée européenne unifiée peut constituer la base d'une organisation fédérale parmi les États européens. » Discours de De Gasperi à la chambre des députés, le 5 octobre 1951, in Alcide De Gasperi, *Discorsi parlamentari*, Roma, Camera dei Deputati, 1985, vol. II, p. 951.

⁶ « Impossibile risolvere questi problemi senza [una] vasta riforma costituzionale che porta fatalmente [a un'] organizzazione federativa. [...] Senza federazione non esiste [un'] assoluta e permanente garanzia [dell'] esercito europeo. Soltanto [la] federazione taglia il filo tra i governi nazionali e le loro forze armate appartenenti [all'] Europa. Senza supergoverno (governo federale) sarebbe impossibile impedire [ai] governi nazionali [il] rifiuto [di] contribuire [alla] spesa o addirittura [il] richiamo [delle] proprie forze [...]. Da qualsiasi punto di vista si esamina a fondo [la] questione [dell'] esercito europeo esso porta [alla] costituzione federale di cui dovrebbe essere conseguenza e non premessa. [...] In altri termini, l'Italia è disposta a fare cosa seria e spingerla [sino alle] ultime conseguenze. Vede più difficile fare cosa monca, apparente ed inadeguata ».

Traduction française : « Impossible de résoudre ces problèmes sans [une] vaste réforme constitutionnelle qui conduit fatalement à une organisation fédérative. [...] Sans fédération, il n'y a pas de garantie absolue et permanente de l'armée européenne. Seule [la] fédération coupe le lien entre les gouvernements nationaux et leurs forces armées appartenant à l'Europe. Sans supergouvernement (gouvernement fédéral), il serait impossible d'empêcher les gouvernements nationaux de refuser de contribuer aux dépenses ou même de retirer leurs propres forces [...]. Quelle que soit la façon dont on examine en profondeur [la] question de l'armée européenne, elle conduit à [la] constitution

fédérale dont elle devrait être une conséquence et non une prémisse. [...] En d'autres termes, l'Italie est prête à faire quelque chose de sérieux et à le pousser [jusqu'aux] conséquences ultimes. Elle juge plus difficile de faire quelque chose d'incomplet, d'apparent et d'inadéquat. »

Lettre du ministre de la Défense Pacciardi au général Mancinelli, le 8 octobre 1951, in Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), c.IML (collection Ivan Matteo Lombardo), « CED. Negoziati Conferenza ».

⁷ Aide-mémoire de la délégation italienne, AHUE, c.IML, « CED. Negoziati Conferenza » et « Riunioni capi delegazione. Proposte varie delegazioni ».

⁸ Cf. Daniela Preda, « De Gasperi, Spinelli et le projet de communauté politique européenne », in Gérard Bossuat (dir.), en collaboration avec Georges Saunier, *Inventer l'Europe, histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, sous la direction de Bruxelles, Bern, Berlin-Frankfurt/M, New York, Oxford, Wien, PIE-Peter Lang, Euroclio 27, études et documents, 2003, p. 341-353 ; Daniela Preda, « De Gasperi, Spinelli e l'art. 38 della CED », *Il Politico*, LIV, 4, 1989, p. 575-595.

⁹ *Mémorandum relatif à la constitution de l'autorité politique européenne à laquelle l'armée européenne doit appartenir*, op. cit.

¹⁰ « Une solidarité politique avec l'assemblée responsable, germe d'une solution fédérale ». Cf. compte-rendu de la réunion du conseil des ministres, 6 décembre 1951, Archivio Centrale dello Stato (ACS), c. LM (collection La Malfa), b. 15.

¹¹ « Fédéraliste et constitutionnelle. »

¹² « De l'armée peut surgir l'Europe. »

réunion du conseil, sur la base de La Pira, par un « Ditemi un'Ave Maria. » (Dites un Ave Maria !).

Le discours de De Gasperi à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le 10 décembre 1951

En décembre 1951, pendant les rencontres à Strasbourg du Conseil de l'Europe et des chefs d'État et de gouvernement européens, le président du conseil italien propose de lier l'armée européenne à la création d'une communauté politique et donc à la naissance d'une « patrie européenne ». Pour créer une véritable armée européenne, le 10 décembre 1951, De Gasperi soutient l'idée de confier un pouvoir constituant à l'Assemblée de la CED. Il le fait d'abord au sein de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, puis lors des réunions des ministres des Affaires étrangères des six pays appartenant à la « petite Europe », le 11 décembre à Strasbourg et le 27 décembre à Paris.

Le discours de De Gasperi du 10 décembre démontre sa pleine adhésion à l'Europe pour construire la paix. Le projet de CED aurait permis de priver les nationalismes d'un de leurs piliers : construire une armée en commun voulait dire éliminer pour toujours la souveraineté nationale, fondée sur les forces armées, et donc éliminer la possibilité même de guerres fratricides en Europe ; mais le but était aussi de défendre l'Europe contre l'extérieur. Le 10 décembre donc, à Strasbourg, De Gasperi prononce un discours mémorable et toujours actuel. L'incipit en présente le caractère historique :

Le président du conseil italien [De Gasperi] propose de lier l'armée européenne à la création d'une communauté politique et donc à la naissance d'une « patrie européenne ».

La condition essentielle pour une résistance efficace à l'extérieur est en Europe la défense à l'intérieur contre un funeste héritage de guerres civiles – et c'est ainsi qu'il faut considérer les guerres européennes au point de vue de l'histoire universelle – cette alternance d'agressions et de revanches, d'esprit hégémonique, d'avidité de richesse et d'espace, d'anarchie et de tyrannie que nous a légué notre histoire, par ailleurs si glorieuse. [...] Car s'il est vrai que le Pacte Atlantique embrasse le monde, il n'est pas moins vrai que dans ce monde l'Europe garde en elle-même les sources les plus anciennes et les traditions les plus hautes de la civilisation.¹³

Comment défendre la civilisation européenne, ses institutions, à l'heure du danger ? Les alternatives, pour De Gasperi, sont le mythe de l'État national absolu et la voie de l'intégration



Le monument *Hommage aux Pères fondateurs de l'Europe* devant la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles par l'artiste russe [Zurab Tsereteli](#), dévoilé le 20 octobre 2012. Les statues représentent les quatre fondateurs de l'Europe - [Alcide de Gasperi](#), [Robert Schuman](#), [Jean Monnet](#) et [Konrad Adenauer](#). Source : Wikipédia [l'article a oublié les femmes, NDLE]

supranationale, entre la guerre et la paix. Prendre le parti de la paix signifie se mobiliser contre le dogme de l'État-nation souverain, et cela nécessite de coordonner les forces nationales « vers un but de civilisation supranationale ». Mais pour que ces nouvelles formes de vie commune se développent, il faut créer « une association des souverainetés nationales basée sur des institutions constitutionnelles démocratiques ». C'est là le but à atteindre.

On voit que De Gasperi ne se borna pas à parler de l'armée, mais qu'il esquaissa clairement le cadre dans lequel elle devait être nécessairement insérée et dépassée :

Si nous appelons les forces armées des différents pays à se fondre ensemble dans un organisme permanent et constitutionnel et, le cas échéant, à défendre une patrie plus vaste, il faut que cette patrie soit visible, solide et vivante ; même si toute la construction n'est pas parfaite, il faut que dès maintenant on en voie au moins les murs principaux et qu'une volonté politique commune soit toujours vigilante, afin de résumer les idéaux les plus purs des nations associées et les faire briller à la lumière d'un foyer commun.

Le président du conseil italien exprimait son espoir personnel que l'Italie, « conformément à l'esprit de sa constitution », soit prête à accepter certaines limites à sa souveraineté, avec les autres États européens. Il se disait convaincu que le parlement italien pourrait suivre « l'effort méritoire d'hommes généreux et clairvoyants tendant à créer un pont stable entre des nations souvent séparées dans le passé par un abîme dans lequel toute l'Europe est précipitée ». La condition de la réussite était que ce pont soit solidement

¹³ Discours de De Gasperi à l'Assemblée de Strasbourg, 10 décembre 1951, texte français avec corrections manuscrites et texte italien, AHUE, dossier ADG-116, p. 2-3.

bâti et s'appuie sur les piliers du consentement populaire, en devenant le trait d'union entre des nations libres et égales.

De Gasperi était convaincu que la paix juste, issue de ce nouvel ordre international, devait avoir ses racines dans la culture démocratique. Il était conscient des limites des constructions partielles et du pas-à-pas de la méthode fonctionnaliste. Dans son réalisme d'homme politique mûr, il sentait en même temps qu'il serait impossible d'atteindre la fédération à court terme. Cependant, il était convaincu qu'on devait mettre en lumière l'objectif ultime pour dynamiser les énergies et diriger l'action vers la construction de l'unité européenne, sous peine d'involution et de décomposition de la construction en un instrument perturbateur, voire oppresseur :

Si nous ne bâtissons que des administrations communes, sans qu'il y ait une volonté politique supérieure, vivifiée par un organisme central, dans lequel les volontés nationales se rencontrent, se précisent et se réchauffent dans une synthèse supérieure, nous risquons de faire apparaître l'action européenne, comparée aux vitalités nationales particulières, comme sans chaleur, sans vie idéale ; elle pourrait même apparaître à certains moments comme un harnachement superflu et peut-être oppressif.

Si nous ne bâtissons que des administrations communes, sans qu'il y ait une volonté politique supérieure, vivifiée par un organisme central, dans lequel les volontés nationales se rencontrent, se précisent et se réchauffent dans une synthèse supérieure, nous risquons de faire apparaître l'action européenne [...] à certains moments comme un harnachement superflu et peut-être oppressif.

Dans la pensée de De Gasperi, le principal pilier de ce pont jeté entre les nations qu'était la Communauté européenne devait être un « corps élu commun et délibérant, avec des attributions de décision et de contrôle limitées à ce qui est administré en commun et dont dépendrait un organisme exécutif collégial. Le deuxième pilier serait constitué par un budget commun, qui tirerait principalement ses ressources des contributions individuelles, c'est-à-dire du système de taxation. »

À la fin du discours, De Gasperi établit un lien étroit et clairvoyant entre le secteur choisi pour construire l'Europe et le facteur temps :

Il est vrai que chacun de nous a dans son pays des problèmes qui le serrent de tous les côtés ; il est vrai aussi que certains pourraient désirer poursuivre cette

œuvre dans d'autres secteurs, plus faciles, mais chacun de nous sent que celle-ci est l'occasion qui passe et qui ne reviendra plus. Il faut la saisir et l'insérer dans la logique de l'histoire.

Les interventions de De Gasperi à la réunion des six ministres des Affaires étrangères à Strasbourg

À l'ouverture de la séance de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six du lendemain, le 11 décembre 1951, De Gasperi demanda à se concentrer principalement sur les questions politiques, à commencer par le budget commun, mais Robert Schuman n'envisagea pas de changer l'ordre du jour. Au cours des premières discussions « techniques », il intervint en soulignant que pour chaque problème abordé, l'aspect politique ne pouvait être évité, « cioè che la creazione dell'esercito europeo non è possibile senza modificare le leggi fondamentali dei paesi membri e senza risolvere la questione politica fondamentale : il carattere della Comunità¹⁴. »

La question plus strictement politique fut abordée au cours de la séance de l'après-midi. C'est De Gasperi qui ouvrit le débat en demandant que le projet de traité affirme la volonté de créer, pour la période finale, les institutions politiques indispensables à une communauté démocratique, notamment une assemblée représentative élue au suffrage universel, devant laquelle l'organe exécutif de la Communauté serait responsable. Ce n'était qu'une fois ces objectifs établis, déclara-t-il, que le gouvernement italien aurait la capacité de transférer son armée et une partie de ses compétences et responsabilités à une puissance européenne :

L'Italia è pronta a trasferire ampi poteri a una Comunità europea purché questa sia democraticamente organizzata e dia garanzie di vita e di sviluppo. Non nega che vi possa essere un periodo transitorio, ma ritiene necessario che nel momento in cui il Trattato verrà presentato ai

Parlamenti, sia già chiaramente affermata la volontà di creare istituzioni politiche comuni, che assicurino la vita dell'organizzazione. Riconosce che l'organizzazione politica e integrata dell'Europa non si potrà realizzare subito, ciò nondimeno stima che è necessario fin dal principio la sicurezza che questa organizzazione a un certo momento prenderà vita. Se si trasferisce tutto l'esercito a un potere europeo, bisogna che i Parlamenti e i popoli sappiano in che maniera questo potere sarà organizzato, come gestirà le sue attribuzioni e come sarà controllato. È per questo che considera la presenza di una Assemblée nell'organizzazione europea come essenziale: è necessario che nella Comunità europea esista un corpo rappresentativo¹⁵.

De Gasperi clarifie ensuite ses convictions concernant l'organe exécutif européen – le Commissariat – qui, selon lui, devrait prendre une forme collégiale et être responsable devant l'assemblée. Il ajouta qu'il comprenait les

lorsque le traité sera présenté aux parlements, la volonté de créer des institutions politiques communes qui assureront la vie de l'organisation soit déjà clairement exprimée. Elle reconnaît que l'organisation politique et intégrée de l'Europe ne pourra pas être réalisée immédiatement, mais elle considère néanmoins qu'il est nécessaire dès le départ de veiller à ce que cette organisation prenne vie à un moment donné. Si toute l'armée est transférée à une puissance européenne, les parlements et les peuples doivent savoir comment ce pouvoir sera organisé, comment il gèrera ses attributions et comment il sera contrôlé. C'est pourquoi elle considère la présence d'une assemblée dans l'organisation européenne comme essentielle : il est nécessaire qu'un organe représentatif existe dans la Communauté européenne. »

¹⁴ « C'est-à-dire que la création de l'armée européenne n'est pas possible sans changer les lois fondamentales des États membres et sans résoudre la question politique fondamentale : le caractère de la Communauté ». *Verbale della riunione dei Sei ministri degli Esteri della Conferenza dell'esercito europeo avvenuta a Strasburgo l'11 dicembre 1951*, in L. V. Majocchi, F. Rossolillo, *Il Parlamento europeo, op. cit.*, p. 173-191. Le compte-rendu est conservé dans les archives d'Ivan Matteo Lombardo, in AHUE. Il a été publié pour la première fois par Mario Albertini, « La fondazione dello Stato europeo », *Il Federalista*, 19, n° 1, 1977.

¹⁵ « L'Italie est prête à transférer de larges pouvoirs à une Communauté européenne à condition qu'elle soit organisée démocratiquement et qu'elle donne des garanties de vie et de développement. Elle ne nie pas qu'il puisse y avoir une période de transition, mais estime nécessaire que,

préoccupations légitimes que la création d'une assemblée représentative pourrait susciter dans les petits pays, qui bénéficieraient nécessairement d'une représentation limitée, mais il estimait que le correctif pourrait être trouvé au conseil des ministres, dans lequel chaque pays bénéficierait d'une représentation égale à celle d'un conseil d'États. Il conclut en déclarant :

Per riuscire, dobbiamo fare qualche cosa che presenti attrattive per la gioventù europea; dobbiamo lanciare un appello a cui questa possa rispondere. Come potremo giustificare il trasferimento a organi comuni di così importanti parti della sovranità nazionale se non diamo al tempo stesso ai popoli la speranza di realizzare idee nuove? È questa la sola maniera per combattere i risorgenti nazionalismi¹⁶.

Le ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman, tout en se déclarant en principe d'accord avec lui, tenta de ramener le débat aux questions techniques contingentes, en déclarant que l'intervention de son collègue italien concernait l'avenir, tandis que les ministres ne devraient examiner « que ce qui doit être fait immédiatement. »

La réplique de De Gasperi était prête :

Per presentare il Trattato ai Parlamenti è necessario dire non solo quello che si farà durante lo stadio transitorio, ma indicare anche la meta a cui si vuole e si deve arrivare, sia pure senza precisare dettagli. È indispensabile quindi stabilire nel Trattato alcuni principi o idee generali. Bastano poche righe, purché siano chiare e impegnative¹⁷.

Et il souligna que la Communauté européenne devrait représenter quelque chose de plus que ce qui était déjà établi au sein de l'OTAN.

Cependant, les exhortations de De Gasperi se heurtèrent à l'hostilité des ministres des pays du Benelux, qui en arrivèrent, avec Dirk Stikker, à refuser de se prononcer sur la question des institutions définitives. Au moment de la discussion sur le budget commun, De Gasperi attira l'attention sur la nécessité de préciser clairement quels devraient en être les principes inspirateurs. En particulier, il souligna le danger que, dans le domaine budgétaire, les choix transitoires ne deviennent définitifs. Conformément à la ligne suivie par la délégation italienne depuis la présentation de l'aide-mémoire du 9 octobre, il demanda que des instructions soient données aux experts afin de concrétiser les formules déjà prévues par l'article 7 H relatif aux pouvoirs de l'assemblée. Il proposa de donner mandat aux experts « di studiare e fornire sollecita risposta » sur les moyens pour créer « nel periodo definitivo, una Assemblée rappresentativa e sui poteri di essa, in particolare per quel che riguarda il voto e il controllo del bilancio e la creazione di imposte europee¹⁸ ».

Encore une fois, la discussion, en plus de la réticence de Schuman, se heurta à l'hostilité de Stikker, qui affirma qu'il était « dangereux de donner lieu à des illusions infondées sur la possibilité d'une intégration européenne rapide ». C'est

Adenauer qui proposa une solution de compromis, suggérant, à la fin de la session de l'après-midi, de confier à l'assemblée provisoire de la CED la tâche d'étudier les perspectives évoquées par De Gasperi et de formuler des propositions pour le fonctionnement de l'assemblée définitive. La question fut reprise lors de la session du soir. De Gasperi, lors de l'interruption de la séance, eut l'occasion de rapprocher Schuman de ses positions, en lui présentant les graves difficultés que le projet de traité pourrait rencontrer au parlement italien s'il n'était pas prévu, même pour une date ultérieure, des organes fédéraux communs. Ouvrant la discussion sur les problèmes liés aux pouvoirs de l'assemblée, Schuman proposa l'adoption d'une nouvelle rédaction de l'article 7 H. Finalement, la détermination de De Gasperi lui fit obtenir le consentement des ministres à une nouvelle rédaction de l'article 7 H, puis à insérer le fameux article 38 de

Finalement, la détermination de De Gasperi lui fit obtenir le consentement des ministres [...] à insérer le fameux article 38 de la CED, qui aurait permis à l'armée européenne de devenir le noyau d'une véritable Communauté démocratique.

la CED, qui aurait permis à l'armée européenne de devenir le noyau d'une véritable Communauté démocratique. Les divergences politiques avaient été apaisées et le sentiment commun se traduisit en action commune.

Aussi, le mandat confié à l'assemblée *ad hoc* le 10 septembre 1952 fut clair, en indiquant le but à atteindre et l'objet des travaux de l'assemblée *ad hoc*, et en reconnaissant le rôle joué par De Gasperi :

Considérant que l'objectif final des six Gouvernements a été et demeure d'aboutir à la constitution d'une Communauté politique européenne aussi étendue que possible ;

Constatant que, à la demande du gouvernement italien, a été inséré dans le Traité instituant une Communauté de défense et signé le 27 mai 1952, un article 38 qui a pour objet de confier à l'Assemblée de ladite Communauté l'étude de la constitution d'une nouvelle Assemblée élue sur une base démocratique de manière à pouvoir constituer un des éléments d'une structure fédérale ou confédérale ultérieure, fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs et comportant, en particulier, un système représentatif bicaméral ; [...]

Conscients que la constitution d'une Communauté politique européenne de structure fédérale ou confédérale est liée à l'établissement de base commune de développement économique et à une fusion des intérêts essentiels des États membres,

Les six ministres des Affaires étrangères de la Communauté, réunis à Luxembourg le 10 septembre 1952, ont pris la décision [...].

¹⁶ « Pour réussir, nous devons faire quelque chose de beau pour la jeunesse européenne ; nous devons lancer un appel auquel elle pourra répondre. Comment pouvons-nous justifier le transfert à des organes communs de parties aussi importantes de la souveraineté nationale si nous ne donnons pas en même temps aux peuples l'espoir de réaliser des idées nouvelles ? C'est la seule façon de lutter contre la résurgence des nationalismes. »

¹⁷ « Afin de présenter le Traité aux Parlements, il est nécessaire de dire non seulement ce qui sera fait pendant la phase de transition, mais aussi

d'indiquer l'objectif auquel on veut et on doit arriver, même sans préciser les détails. Il est donc essentiel d'inscrire certains principes ou idées générales dans le traité. Juste quelques lignes, mais claires et engageantes. »

¹⁸ « D'étudier et d'apporter une réponse rapide » sur les moyens pour créer « dans la période finale, une assemblée représentative et sur les pouvoirs de celle-ci, notamment en ce qui concerne le vote et le contrôle du budget et la création d'impôts européens ».

A - Les membres de l'Assemblée charbon-acier sont invités, en s'inspirant des principes de l'article 38 du traité instituant la Communauté européenne de défense et sans préjudice des dispositions de ce traité, à élaborer un projet de traité instituant une Communauté politique européenne. À cet effet, les membres de l'Assemblée, groupés par délégations nationales, désigneront par cooptation, parmi les délégués de l'Assemblée consultative qui ne sont pas déjà membres de l'Assemblée charbon-acier, autant de membres supplémentaires qu'il sera nécessaire pour que soit atteint un effectif égal à celui prévu pour chaque pays à l'Assemblée de la Communauté européenne de défense.

B - L'Assemblée ainsi composée et complétée à cette fin se réunira en séances plénières au siège du Conseil de l'Europe. Elle pourra également se réunir en séances de commission.

Elle déterminera les conditions dans lesquelles des représentants d'autres pays, et notamment de ceux qui sont membres du Conseil de l'Europe, pourront être associés à ces travaux en qualité d'observateurs. Elle fera périodiquement rapport à l'Assemblée consultative sur l'état et l'avancement de ses travaux.

C - Les ministres des Affaires étrangères réunis dans le Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier seront associés aux travaux de l'Assemblée dans les conditions qui seront fixées d'un commun accord.

Afin de faciliter ces travaux, ils formuleront des questions qui seront soumises à l'Assemblée et qui porteront sur des sujets tels que

- les domaines dans lesquels les institutions de la Communauté politique européenne exerceront leur compétence ;

Le projet de statut de la Communauté politique européenne [...] prévoyait l'élection au suffrage universel direct de l'une des deux chambres de la législature communautaire, la chambre des peuples, et déléguait à la Communauté européenne non seulement les compétences de la CECA et de la CED, mais aussi le pouvoir de prélever des impôts directement auprès des citoyens et d'établir progressivement un marché commun

- les mesures nécessaires pour assurer une fusion des intérêts des États membres dans ce domaine ;
- les pouvoirs à attribuer à ces institutions.

Les ministres feront régulièrement rapport au Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

D - Dans un délai de six mois, à dater de la convocation de l'Assemblée charbon-acier, c'est-à-dire le 10 mars 1953, les résultats des études prévues ci-dessus seront communiqués à l'Assemblée de la Communauté européenne de défense, chargée des tâches visées à l'article 38 du traité instituant la Communauté européenne de défense, ainsi qu'aux ministres des Affaires étrangères des six pays.

Conclusion

Six mois plus tard, le 10 mars 1953, le projet de statut de la Communauté politique européenne était prêt. Il prévoyait l'élection au suffrage universel direct de l'une des deux chambres de la législature communautaire, la chambre des peuples, et déléguait à la Communauté européenne non seulement les compétences de la CECA et de la CED, mais aussi le pouvoir de prélever des impôts directement auprès des citoyens et d'établir progressivement un marché commun.

De Gasperi prôna la discussion immédiate du projet lors d'une conférence, au niveau gouvernemental. « Il appartient aux gouvernements – soutenait-il – de prendre, dans le cadre de leurs responsabilités, des décisions politiques précises au sujet du travail de l'assemblée *ad hoc* qu'ils avaient chargée d'élaborer un projet de traité¹⁹. » Il voulait réserver aux ministres l'étude du projet de statut préparé par l'assemblée *ad hoc*, refusant de convoquer une nouvelle conférence des diplomates et demandant que le secrétariat du conseil des ministres de la Communauté, déjà opérationnel à Luxembourg et convenablement renforcé, analyse les résultats obtenus par l'assemblée *ad hoc*. Le premier ministre italien demandait aussi de fixer une date, après un intervalle d'environ deux mois au cours duquel le projet serait étudié, pour la convocation d'une nouvelle réunion des six ministres, afin d'arriver le plus rapidement possible à une élaboration du projet de statut qui tiendrait compte des contributions des différents gouvernements.

Lors de la réunion des ministres, le 12 mai au Quai d'Orsay, sous la présidence de Bidault, De Gasperi obtint la convocation d'une conférence intergouvernementale à laquelle participeraient les ministres des Affaires étrangères eux-mêmes ou leurs suppléants. La réunion de Paris était également très positive du point de vue des progrès réalisés dans le domaine institutionnel. Le gouvernement italien était

favorable à la demande de représentation paritaire au Sénat, mais dans ce cas, il demandait l'adoption du système purement proportionnel de représentation à la chambre des peuples. De Gasperi laissait envisager aussi l'opportunité d'élaborer une loi électorale pour cette dernière. Il exhorta ses collègues à prendre rapidement des décisions sur la Communauté politique, afin que sa mise en œuvre ne soit pas compromise par de longues négociations détaillées.

Les espoirs suscités à cette occasion s'avérèrent vains : la chute du gouvernement Mayer en France, le 21 mai, provoquait l'ajournement de la conférence intergouvernementale prévue à Rome en juin. Après les conférences au sommet à Paris le 22 juin, et à Baden-Baden le 7 août, le projet de l'assemblée *ad hoc* était soumis à une conférence d'experts (Rome, 22 septembre - 9 octobre), qui n'avait ni la compétence ni le pouvoir de rédiger une constitution européenne. Le 20 novembre, à La Haye, les ministres, désormais conscients de l'impossibilité d'obtenir des résultats dans un contexte historique qui ne poussait plus à l'unification, mais en même temps désireux de ne pas interrompre brusquement le travail entrepris et de ne pas assumer la responsabilité d'un échec, décidaient de renvoyer à une commission la poursuite de l'étude des questions relatives à la Communauté politique. Après la chute de la CED, le

¹⁹ Procès-verbal de la réunion des six ministres des Affaires étrangères à Strasbourg, 9 mars 1953, AHUE, AE 3/18, DE-CE, vol. 582, p. 27-32.

projet de statut de la Communauté politique fut finalement abandonné.

L'action de De Gasperi pour la CED et pour la Communauté politique a été tenace, constante et n'a laissé aucune place au compromis, jusqu'aux derniers jours de sa vie où, loin du pouvoir, en voyant la ratification de la CED s'éloigner et ainsi s'estomper « l'occasione che passa e che è perduta, se non si afferra²⁰ », il ne laissa rien au hasard pour influencer positivement le processus. Il est allé au-delà du concept traditionnel de diplomatie de puissance – qui a pour but la composition des partis, mais aussi comme pivot la défense des intérêts nationaux dans un contexte de conflit – en considérant l'intégration européenne comme le dépassement et l'achèvement des divisions continentales ataviques. Sa position était à la fois pragmatique et idéaliste. « Dans l'histoire, nous procédons selon deux ailes – dit-il – l'une est celle de la rationalité, ou la représentation des intérêts, l'autre est celle de l'idéalisme²¹. » Il est allé bien au-delà aussi d'une adhésion générique à l'idéal européen, donnant au processus d'unification européenne un véritable saut qualitatif, visant à la création d'un État autonome et considérant la communauté politique comme une condition *sine qua non* de la Communauté européenne.

C'est lui-même qui se souvint de son insistance sur l'autorité politique supranationale, soulignant la stérilité de toute initiative européenne dans le domaine militaire qui ne conduirait pas « à court terme, à la Fédération de l'Europe libre²² ».

Au-delà de l'échec de la CED, il est raisonnable d'affirmer

[De Gasperi dit] en voyant la ratification de la CED s'éloigner et ainsi s'estomper : « l'occasione che passa e che è perduta, se non si afferra / L'occasion passe et se perd, si elle n'est pas saisie »

que, avec l'expérience constitutionnelle de la Communauté politique européenne greffée au projet fonctionnaliste de la CED, pour la première fois dans le processus d'unification européenne, les deux stratégies parallèles vers l'objectif de l'unité européenne – fonctionnalisme et constitutionnalisme – ont trouvé un point de rencontre et de fusion, et que c'est précisément pour cette raison que les conditions ont été créées pour qu'ait lieu la première tentative de création d'un État fédéral européen.

²⁰ « L'occasion qui passe et qui se perd, si elle n'est pas saisie. » *Verbale della riunione dei sei ministri degli Esteri della Conferenza dell'esercito europeo avvenuta a Strasburgo, 11 dicembre 1951, op. cit.*, p. 190.

²¹ Conférence de presse d'Alcide De Gasperi à Rome, Villa Madama, 26 juillet 1952, conservée à la Discothèque d'État, dans la transcription de

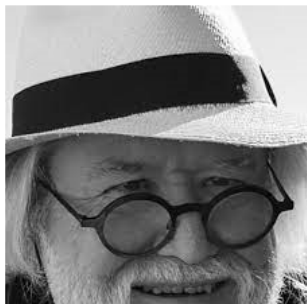
Maurizio Gentilini, et publiée par Gabriele De Rosa dans *Avvenire*, 1^{er} février 2004.

²² Maria Romana Catti De Gasperi, *La nostra patria Europa. Il pensiero europeistico di Alcide De Gasperi*, Milano, Mondadori, 1969, p. 65.

Fédéralistes européens, mondiaux et atlantistes face à la Communauté européenne de défense et à la Communauté politique européenne

Jean-Francis Billion

Président de Presse fédéraliste, vice-président UEF France



Dans leur ouvrage écrit « à chaud », *La querelle de la CED*, Raymond Aron et Daniel Lerner analysent la querelle « franco-française » suscitée par le projet de ratification de la Communauté européenne de défense²³. Dans leur préface, ils mettent en exergue la complexité et l'hétérogénéité des divisions de la classe

politique française de l'époque, qui expliquent sans doute pour une bonne part l'échec de cette première tentative pour créer et coordonner une « défense européenne ». En effet, les divisions entre cédétistes et anticédétistes ne semblent avoir respecté que très partiellement les divisions politiques habituelles, à l'exclusion des communistes, des gaullistes et de l'extrême droite germanophobe. Dans le camp des anticédétistes se sont côtoyés allègrement des neutralistes, des socialistes opposés à toute possibilité de réarmement allemand, des réactionnaires anti-allemands, des modérés partisans de forces armées allemandes intégrées dans l'OTAN,

Raymond Aron et Daniel Lerner mettent en exergue la complexité et l'hétérogénéité des divisions de la classe politique française de l'époque, qui expliquent sans doute pour une bonne part l'échec de cette première tentative pour créer et coordonner une « défense européenne ».

et enfin des militaires condamnant toute perte d'autonomie de l'armée nationale. Le camp opposé n'était pas beaucoup plus cohérent et agglutinait pêle-mêle, de gauche à droite, des socialistes refusant un réarmement allemand autonome et incontrôlé, des modérés trouvant la solution de la CED préférable à des forces allemandes autonomes, une droite acceptant l'intégration européenne et persuadée que la dimension européenne était dans l'air du temps et la seule possibilité de résister à l'ours soviétique et à ses séides. Enfin, on trouvait également dans ce dernier groupe des militaires désireux de moderniser l'armée française et voyant dans la CED une opportunité historique.

Les fédéralistes européens (moins souvent des mondialistes) estimaient que le conflit coréen avait conduit opportunément les Américains à poser la question de la participation allemande à la défense de l'Europe occidentale, et donc de la reconstitution d'une armée allemande. Ils ont accueilli,

généralement favorablement, en France ou dans les autres pays de l'Europe, la proposition française d'une armée européenne intégrant des éléments allemands pouvant participer à une défense commune sans dépendre d'un commandement proprement allemand²⁴. Surtout, ils y ont vu l'occasion d'avancer sur la voie de la Communauté politique européenne (CPE).

Il est proposé d'explorer les différences et les divergences sur la question de la CED à l'œuvre dans les mouvements fédéralistes (fédéralistes européens, mais aussi « mondiaux » et « atlantistes »²⁵ et d'analyser les raisons pour lesquelles l'échec de la CED va provoquer des scissions au sein de l'Union française des fédéralistes puis de l'Union européenne des fédéralistes (1956), tout en épargnant les deux autres branches du mouvement fédéraliste international.

1. Fédéralistes « européens » et fédéralistes « mondiaux »

Les différences et oppositions entre fédéralistes européens, mondiaux ou atlantistes découlent de leurs priorités : la Fédération européenne doit-elle précéder la Fédération mondiale, en être un fondement ou une filiale ? Doit-elle être incluse au sein d'une fédération des démocraties occidentales (y compris certains pays en voie de décolonisation, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, quelques pays latino-américains...) ou des seuls pays de l'OTAN ? L'Union atlantique doit-elle être un préalable à l'unité de l'Europe occidentale, quitte à refuser une union européenne sans l'Amérique ? L'intégration européenne à travers une armée européenne peut-elle être un facteur de guerre ou au contraire favoriser la paix avec l'URSS et le bloc soviétique ? Toutes ces questions sont présentes dans le mouvement fédéraliste international dès la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les premières réunions et congrès des fédéralistes après la guerre (y compris de l'Union européenne des fédéralistes, UEF) abordent parfois la question en forme de dilemme : Europe ou Monde ? Deux congrès se suivent à Montreux en 1947, celui fondateur du World Movement for World Federal Government (WMWFG, 17-24 août), et le premier congrès statutaire de l'UEF (25-31 août). Le WMWFG déclare que la Fédération mondiale est le problème capital et que tant qu'elle n'aura pas été fondée, toutes les autres questions resteront sans réponse valable. Il est également stipulé que des fédérations régionales peuvent, dans certaines conditions, être compatibles avec le fédéralisme mondial²⁶. Le congrès de

²³ Raymond Aron et Daniel Lerner, *La Querelle de la CED. Essais d'analyse sociologique*, Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 80, Paris : éd. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1956, préface pp. xi-xiv, chronologie p. xv.

²⁴ Cf. Jean-Pierre Gouzy, « Alchimie de l'Europe. IV. – Du Conseil de l'Europe à la petite Europe », *L'Europe en formation*, Centre international de formation européenne, Paris-Nice, n° 75, juin 1966, pp. 17-21. Quatrième article d'une série de huit (avril 1966 – janvier 1967)

²⁵ L'adjectif « atlantiste » qualifie ici non pas l'intention de nombreux fédéralistes et européistes d'intégrer la Fédération européenne dans un système atlantique de défense, l'OTAN en l'occurrence, mais fait référence à la pensée et l'action du fédéraliste américain Clarence Kirschmann Streit, et des organisations américaines, puis européennes, qu'il a animées »).

²⁶ *L'Action fédéraliste européenne*, 2e année, n° 8-9, octobre-novembre 1947 : « Congrès fédéralistes », « Résolutions [...] Déclaration du

L'UEF est présidé par le français Jean Larmeroux (1891-1974), tout juste élu président du WMWFG, et le néerlandais Henri Brugmans (1906-1997), président du conseil exécutif, lequel déclare qu'il est absurde de vouloir organiser l'Europe en vase clos et souligne que l'UEF a pris pour devise « L'Europe unie dans un monde uni »²⁷. Ainsi, les fédéralistes européens reconnaissent la Fédération mondiale comme objectif final et les mondialistes acceptent l'idée de fédérations régionales comme étapes intermédiaires²⁸.

Mais l'environnement international (guerre froide et conflit coréen) évolue vite dans un sens défavorable aux thèses mondialistes. Le WMWFG est en crise dès 1950, et les possibilités de créer la Fédération mondiale en quatre ou cinq ans, comme beaucoup l'espéraient cinq ans auparavant, ne sont plus que mirages. Nombre de publications cessent de paraître. L'Emergency Committee of Atomic Scientists présidé par Albert Einstein s'autodissout (1946-1951)²⁹. Le troisième congrès du WMWFG (Stockholm, été 1949) confirme la position de Montreux sur les fédérations régionales et se félicite d'une fédération européenne pouvant être un facteur d'équilibre entre l'Est et l'Ouest. Inversement, la Fédération atlantique, prônée par le fédéraliste américain Clarence K. Streit, est refusée en tant que bloc militaire déguisé, et l'action des fédéralistes atlantistes est clairement dénoncée³⁰.

Alors que l'unité européenne n'est pas au centre des préoccupations du WMWFG, les fédéralistes mondiaux sont partagés entre indifférence, sympathie ou franche hostilité à l'idée d'une Europe unie et encore plus à celle de la CED. Certains soutiennent, sauf exceptions individuelles, la CED et la CPE : les membres d'associations engagées en même temps dans l'UEF et le WMWFG, la Federal Union (Royaume-Uni) ou le Comité pour une fédération européenne et mondiale (qui participe à la création du Mouvement fédéraliste européen France en 1953 par exemple).

Quelques exemples peu connus méritent d'être cités³¹. Ainsi, le numéro de janvier 1953 de *The Federalist*, publication mensuelle des United World Federalists (UWF), plus grande association américaine fondée en 1947 et membre du WMWFG depuis le congrès de Montreux, analyse les progrès de l'intégration européenne depuis 1952³². Suit un autre texte, « A European Draft Constitution by March 10th », dans lequel le rédacteur se félicite que René Pleven ait proposé la CED comme alternative à la demande américaine d'intégrer l'Allemagne dans l'OTAN. Dans *L'Arc en ciel*, le bulletin de l'Union fédérale belge, son président, Charles Gheude, énumère les raisons pour lesquelles il s'oppose, à titre personnel, à la CED en tant que pacifiste et mondialiste³³ : absence de garanties du caractère strictement défensif de la

CED et de l'OTAN ; absences de l'Angleterre, de la Suède et de la Suisse ; coupure renforcée de l'Allemagne et de l'Europe en deux ; menace pour l'unité mondiale. La CED ne serait acceptable que sous le contrôle d'une autorité civile et parlementaire commune. Ce texte est suivi d'un autre et de la résolution du congrès de Copenhague du WMWFG préconisant d'instaurer préalablement une instance politique :

En ce qui concerne la collaboration envisagée sous la forme d'une Communauté européenne de défense, il est

Les différences et oppositions entre fédéralistes européens, mondiaux ou atlantistes découlent de leurs priorités : la Fédération européenne doit-elle précéder la Fédération mondiale, en être un fondement ou une filiale ?

indispensable que la création d'une Haute Autorité Politique commune précède une telle coopération de caractère militaire.

Pour des institutions mondiales, le bulletin du conseil français pour l'Assemblée constituante des peuples, groupe dissident du WMWFG, se félicite de la création de fédérations régionales (européenne, sud-américaine, sud-asiatique, etc.), mais critique l'orientation donnée à la future fédération européenne³⁴. Elle ne se place pas dans une perspective mondiale ; son économie est sous tutelle américaine ; elle tend à être un troisième bloc contre le communisme ; la CED relancerait la tension internationale en baisse depuis la fin de la guerre de Corée ; il y a le risque de transformer l'Europe en un glacis militaire. Le texte se poursuit par des propositions susceptibles de rendre l'intégration européenne plus positive et progressiste, comme par exemple l'élection d'un parlement européen proportionnellement à la population, siégeant à côté des représentants des États.

Un point de vue différent s'exprime plus tard dans *Monde uni*³⁵, organe de l'Union fédéraliste mondiale, section française du WMWFG (présidée par Francis Gérard [Kumleben], 1901-1974, également membre dirigeant du MFE) et de l'Union des mouvements européens et mondiaux pour un monde sans guerre. Dans un dossier (1962) sur « l'intégration européenne, le destin tragique de la CED et ses implications pour les mondialistes », on regrette l'échec de la CED qui a entraîné l'abandon du projet de Communauté politique. La revue se félicite qu'un accord ait pu être trouvé pour permettre l'association de l'Allemagne à la défense européenne : l'Union de l'Europe occidentale, signée à Paris le 23 octobre 1954. Au sein de l'UEO, la Grande-Bretagne se retrouve avec les Six, mais les fédéralistes ne peuvent que regretter qu'il ne s'agisse

Mouvement pour une Confédération universelle, à Montreux », pp. 122-123.

²⁷ Henri Brugmans, « Positions fondamentales du fédéralisme européen », *L'Action fédéraliste européenne*, op. cit., pp. 26-27.

²⁸ Walter Lippens, « The World Federalist Congress at Montreux », In *History of European Integration, 1945- 1947. The Formation of the European Movement*, Clarendon Press, 1982, pp. 585-590.

²⁹ Joseph P. Baratta, « 7. The Atomic Scientists Movement », in *The Politics of World Federation: From World Federalism to Global Governance*, Westport (Conn.) : Praeger, vol. 1, 2004, pp. 127-139.

³⁰ Finn Laursen, *Federalism and World Order, Compendium II*, Copenhague : World Federalist Youth, 1972

³¹ Archives personnelles. Voir J.-F. Billion, *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, Gardonne : Fédérop, et Ventotene : Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, 1997, 218 p. (éd.

anglaise complétée, 2001). Voir aussi : Joseph P. Baratta, *The World Federalist Movement: A Collection of Mainstream Journals*, New York : Norman Ross, 1990, accompagné de 253 microfiches et 2 microfilms.

³² « European Union in the Making – A New Continent in the Making », *The Federalist*, Washington, vol. 2, n° 8, January 1953, pp. 8-13.

³³ Charles Gheude, « Au sujet de la CED », *L'Arc en ciel*, bulletin de l'Union fédérale belge, section du WMWFG, 2e année, n° 11, novembre 1953, pp. 1-2.

³⁴ « Europe et monde », *Pour des Institutions mondiales*, n° 5, octobre-novembre-décembre 1954, pp. 1-2.

³⁵ « Visa pour l'espoir. L'échec de la CED », *Monde uni*, Paris, 9e année, n° 64-65, août-septembre 1962, pp. 5-6.

que d'une union d'États souverains. Et, dans ces conditions, termine *Monde uni*, un espoir subsiste, car le succès de la CECA pourrait indiquer la voix à suivre.



[2/aux-racines-du-marche-transatlantique-1.html](#)

2. Clarence K. Streit et le fédéralisme atlantique

C'est l'occasion d'évoquer une figure importante du fédéralisme militant, largement méconnue aujourd'hui : l'américain Clarence K. Streit (1896-1986).

Il n'est pas indifférent de noter d'emblée qu'il a été volontaire pendant la première guerre mondiale, puis membre de la délégation américaine pour le traité de Versailles. De 1929 à la veille de la seconde guerre mondiale, il est le correspondant du *New York Times* auprès de la SDN à Genève, poste d'observation d'où il peut suivre et étudier sa longue agonie³⁶. Il dénonce les faiblesses de l'organisation, ligue informe d'États souverains, incapable de sauvegarder la paix à l'heure de la menace fasciste et conclut à la nécessité du fédéralisme. À une époque où les États-Unis sont encore traditionnellement isolationnistes, il identifie le « problème public numéro un » comme celui du gouvernement mondial et la seule possibilité d'arrêter la guerre et d'assurer à long terme la victoire des démocraties dans une fédération des États démocratiques dont la puissance découragerait tout agresseur potentiel et attirerait en son sein tout nouvel État,

une fois démocratique, formant ainsi le premier noyau de la Fédération mondiale.

Son premier livre, *Union Now: A Proposal for a Federal Union of the Leading Democracies of the North Atlantic*, publié à compte d'auteur (1938) puis par Harper & Brothers (NY, 1939) est un succès éditorial. Il fonde alors à New York l'Interdemocracy Federal Unionists Inc. (FU Inc., juillet 1939), devenue Federal Union Inc. en 1940³⁷. Durant la seconde guerre mondiale, il propose en 1941 une union entre les États-Unis et la Grande-Bretagne et se heurte à l'opposition d'une partie des fédéralistes américains, en particulier Rosika Schwimmer et la Campaign for World Government, ainsi qu'une fraction de FU Inc. qui fonde la World Federalist Association, puis à Asheville (TN) en 1947 les United World Federalists (UWF)³⁸.

Après la guerre, le fédéraliste américain voit dans l'URSS, alliée de la veille contre le fascisme, la nouvelle menace contre laquelle les pays libres doivent se fédérer, en priorité ceux de l'OTAN (traité de Washington, 4 avril 1949). La rupture entre fédéralistes atlantistes et mondiaux est inéluctable. Elle intervient après la nouvelle réédition de *Union Now* enrichie de cinq chapitres considérés par eux comme inacceptables (1949). Plusieurs historiens le confirment : Wesley T. Wooley considère les fédéralistes atlantistes comme des thuriféraires de la guerre froide³⁹; Joseph P. Baratta oppose les visions de Streit du communisme et de l'URSS d'avant et d'après la seconde guerre mondiale, et confirme que l'Union atlantique devient l'un des supports idéologiques de la lutte contre le communisme soviétique⁴⁰; Rolf P. Haegler, confirme que, pour ces raisons, les fédéralistes « mondiaux » se séparent très tôt de Streit⁴¹.

Streit a un réseau important dans le milieu politique américain. William Clayton, membre de FU Inc. et plus tard vice-président de l'Atlantic Union Committee (AUC, 1949), joue comme sous-secrétaire d'État au Commerce extérieur un rôle de premier rang dans le plan Marshall. L'AUC a pour président un ancien juge de la Cour suprême, Owen J. Roberts, et comme second vice-président un autre ancien secrétaire d'État, Robert Patterson. Leur principale action sera durant 26 ans de présenter au Congrès une résolution proposant la transformation de l'OTAN en Union atlantique (septembre 1949). FU Inc. porte, elle, son action vers la Fédération atlantique et l'« Union of the Free ». Streit a des amis et des contacts également en Europe, parfois dès l'avant-guerre, ou qui soutiendront plus tard ses positions atlantistes (Maurice Allais, Clement Attlee, Philipp H. Kerr, dit Lord Lothian, ambassadeur du Royaume-Uni à Washington au début de la seconde guerre mondiale, Winston Churchill,

³⁶ Sur C. K. Streit et le fédéralisme atlantique : Tiziana Stella, « Clarence Streit and Union Now », pp. 3-5, et Allen F. Matthews, « Chronology of the Life of Clarence Streit », *Unitel*, Washington, 5e année, n° 1, 1996 ; Ira L. Straus, « Atlantic Union », pp. 3-9 et 115-124, document *The History of Federalism after Fifty Years. Public Meeting, George Washington University 19 June 1997 and Professional Conference Society for Historians of American Foreign Relations 22 June 1997* (actes photocopiés et reliés par les organisateurs) ; Joseph P. Baratta, *The Politics of World Federation. From World Federalism to Global Governance*, vol. ii, Westport (Conn.) : Greenwood Press, 2003, pp. 49-72 ; Luigi V. Majocchi, « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée – Clarence K. Streit », *Il Federalista*, 29e année, 1987, n° 1, pp. 76-81 ; Jean-François Billion, « Le fédéralisme atlantique, l'union des démocraties et l'intégration européenne », in *Mondialisme...*, op. cit., pp. 141-155 ; Suzanne Czech, « Clarence Streit's Union Now and the Idea of an Anglo-American Union: A Movement Away From Imperialism to a World State? », Dissertation, Universität Passau, 2021 ; Talbot C. Imlay, *Clarence Streit and Twentieth-Century American Internationalism*, Cambridge University Press, à paraître en 2023.

³⁷ Ne pas confondre avec le mouvement fondé en 1938 à Londres par Derek Rawnsley, Charles Kimber et Patrick Ransome ; cf. Charles Kimber, « La naissance de Federal Union », *Il Federalista*, xxvii année, 1984, éd. fr., pp. 206-213.

³⁸ Cf. Stewart Ogilvy, « A Brief History of the Federalist Movement in the US », in *Humanity*, Glasgow, sept. 1949 ; C. K. Streit, *Union Now. A proposal for a Federal Union of the Democracies of the North Atlantic*, Harper & Brothers, 1939.

³⁹ Wesley T. Wooley, « Part 2: Cold Warriors: The Atlantic Unionist Movement », in *Alternatives to Anarchy. American supranationalism since World War II*, Bloomington and Indianapolis : Indiana University Press, 1988, pp. 83-132.

⁴⁰ Joseph P. Baratta, « Clarence Streit et l'idée de l'Union des démocraties », *Le Fédéraliste*, n° 2, 1988, pp. 137-138.

⁴¹ Rolf P. Haegler, *Histoire et idéologie du mondialisme*, Zurich : Europa Verlag, 1972

Anthony Eden, Jean Monnet, Emmanuel Monick, Paul H. Spaak, Franz Joseph Strauss...). Des politiques français s'engageront à ses côtés : coopération dans le cadre de la fondation du Comité français pour l'Union atlantique, signature d'une lettre ouverte aux responsables de l'OTAN demandant la création d'une assemblée consultative (avril 1953), création du Mouvement international pour l'Union atlantique (septembre 1958), conférence parlementaire de l'OTAN (juillet 1955), transformée en assemblée consultative de l'Atlantique Nord en novembre 1966.

Pour Streit et ses amis, en crise du début 1941 à la fondation des UWF en 1947, le déclenchement de la guerre de Corée (juillet 1950) et le début de la guerre froide sont du « pain béni ». Le sous-titre de leur revue *Freedom & Union*, « The Journal of the World Republic », depuis son premier numéro d'octobre 1946 est changé en « Magazine of the Democratic World » en janvier 1951. Les responsables mondialistes n'y ont plus droit de cité, il n'y est plus rendu compte de leurs activités. Selon l'expression de Baratta, « il n'y a plus aucun flirt avec l'idéal de gouvernement fédéral mondial⁴². Dans son introduction sur la presse des mouvements de Streit, l'historien Baratta estime, par contre, que durant ces années-là, « Streit était un observateur perspicace et critique de l'Europe, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la Communauté économique européenne (CEE), l'Euratom, l'OTAN et les développements politiques ».

3. *Freedom & Union et la Communauté européenne de défense*

Le premier numéro de *Freedom & Union* paraît quatre ans avant l'annonce du projet de la CED. Nombre d'articles et d'éditoriaux, toujours signés par Clarence K. Streit, concernent l'intégration européenne⁴³. Seuls certains de ceux mentionnant la CED, et parfois la CPE, seront brièvement résumés ou commentés ci-après. Par ailleurs, il faut mentionner que, outre l'éditorialiste, plusieurs contributeurs réguliers publient dans la revue : Pierre D Streit, fils de Clarence et directeur du bureau en Europe de la Federal Union Inc., un certain Frank H. Blumenthal, et le français Maurice Allais en particulier.

Dans un premier temps, l'article présentera quelques éditoriaux de Clarence K. Streit, puis deux de ses articles, et enfin quelques textes de son fils.

Dans « The Euro-Atlantic Debate »⁴⁴, Clarence K. Streit présente diverses questions : faut-il unifier l'Europe de l'Ouest avant de l'intégrer dans la Communauté atlantique, progresser vers l'Union atlantique pour y intégrer l'Europe occidentale ou avancer parallèlement sur les unités européenne et atlantique ? Streit participe à une rencontre à Strasbourg entre une délégation du congrès américain et une autre de l'assemblée européenne. Il résume ses entrevues avec Eisenhower puis de Gaulle, et estime qu'une solution de

compromis pourrait être de progresser des deux côtés de l'Atlantique : les Européens acceptant de créer une « armée européenne » et d'intégrer l'Allemagne dans l'OTAN sur un pied d'égalité ; les Américains créant un organe bipartisan, sur le modèle du comité Hoover, pour étudier les relations des États-Unis avec les démocraties atlantiques.

Après la mort de Staline, et dans une période de relative détente avec son successeur, Clarence Streit note, dans « Our Achilles Heel and Malenkov's⁴⁵, au paragraphe « EDC endangered », qu'avant ce décès, la ratification de la CED était déjà grandement compromise, en France spécialement, mais qu'il y avait aussi une forte opposition en Allemagne. Il estime que le gouvernement américain doit compléter sa politique pro-CED par une évolution vers l'Union atlantique. C'est seulement ainsi qu'il pourra conserver à ses côtés les pays d'Europe que les Américains ont reconstruits et réarmés à un coût faramineux.

Dans « Is Napoleon Safely Buried?⁴⁶ », au paragraphe « EDC Outlook Brighter », Clarence K. Streit revient sur les élections allemandes qui, écrit-il, continuent d'insuffler de l'air « dans les projets moribonds d'armée et d'union européenne ». Même s'il pense probable que le traité CED soit ratifié et s'il reconnaît des progrès pour y ajouter une union politique, il considère que le gouvernement américain, en cas d'échec, ne pourra pas s'exonérer de ses responsabilités pour n'avoir pas suffisamment travaillé à développer le lien entre une armée européenne, l'union européenne et la communauté atlantique.

Clarence K. Streit, de retour d'Europe, rédige « NATO's N° 1 Problem⁴⁷ » et s'étonne de l'incapacité de l'OTAN à répondre à la question : comment maintenir l'unité construite alors que la peur d'une attaque militaire de l'URSS a disparu ? Au paragraphe « No Alternative to EDC? », il accuse à nouveau l'administration américaine d'avoir placé tous ses œufs dans le panier de la CED sans approfondir l'Union atlantique, alors que le président Eisenhower et le secrétaire d'État Dulles savaient que la délégation du congrès à Strasbourg de novembre 1951 avait envisagé l'Union atlantique comme l'une des trois possibilités.

À l'automne 1954, lorsque l'échec de la CED est consommé, Clarence K. Streit rédige « EDC's Death Gives Atlantic Union New Life⁴⁸ ». Tout en déplorant, une fois encore, que l'administration américaine n'ait pas voulu chercher de solution alternative pour le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et son intégration dans l'OTAN, il se réjouit d'une nouvelle opportunité pour la réalisation de l'Union atlantique. Il exonère le « nationalisme français » dans la chute de la CED et rappelle les résultats du vote : les « nationalistes de De Gaulle » ont amené 67 suffrages, les communistes 95 de plus ; les votes qui ont tué la CED provenaient donc selon lui « d'autres partis n'étant ni chauvinistes ni communistes ». Il note que deux des plus virulents opposants à la CED sont l'ancien président socialiste Vincent Auriol et Édouard Herriot, ancien

⁴² Joseph P. Baratta, « The Journal of Clarence Streit's Movement Federal Union Movement », in *The Publications of World Federalists Inc. ; World Federalists USA Inc. ; World Federalist Association, and Campaign for UN Reform*, 1989, sans mention d'éditeur. »

⁴³ Sur les trois numéros de 1946 et ceux des neuf années suivantes (102 numéros, à l'exception de quelques manques dans notre collection personnelle), on peut distinguer sur la question européenne, dont la CED et la CPE, quelque dix textes avant 1950, 3 en 1950, 3 en 1951, 12 en 1952, 18 en 1953, 7 en 1954 et 5 en 1955 ; sans compter les éditoriaux de Clarence K. Streit.

⁴⁴ Clarence K. Streit, « The Euro-Atlantic Debate », *Freedom & Union*, vol. 7, n° 2, February 1952, pp. 1-3.

⁴⁵ Clarence K. Streit, « Our Achilles Heel and Malenkov's », *Freedom & Union*, vol. 8, n° 4, April 1953, pp. 1-5. Pour rappel, Gueorgui Malenkov, président du conseil des ministres de l'URSS, durant 11 mois et 2 jours, bientôt éclipsé par Nikita Krouchtchev prenant la tête du parti communiste, quitte le gouvernement en février 1955. »

⁴⁶ Clarence K. Streit, « Is Napoleon Safely Buried? », *Freedom & Union*, vol. 8, n° 10, November 1953, pp. 1-6.

⁴⁷ Clarence K. Streit, « NATO's N° 1 Problem », *Freedom & Union*, vol. 9, n° 3, March 1954, pp. 1-4.

⁴⁸ Clarence K. Streit, « EDC's Death Gives Atlantic Union New Life », *Freedom & Union*, vol. 9, n° 9, October 1954, pp. 1-4.

président du conseil radical et vice-président du Comité français pour l'Union atlantique. Il estime enfin que, les communistes et une partie des gaullistes mis à part, les députés ayant voté contre la CED auraient voté pour son système supranational, s'il avait été atlantique plutôt qu'euro-péen, ou s'il avait seulement inclus la Grande-Bretagne comme l'Allemagne. Il constate que le premier ministre, Mendès France, est resté neutre sur la CED, mais pas en ce qui concerne l'OTAN : le rejet de la CED lui a permis de recadrer sur l'Alliance atlantique la base de la politique de son gouvernement.

Outre ses éditoriaux, Clarence K. Streit, écrit également dans *Freedom & Union* des articles sur l'Europe. Deux au moins méritent d'être mentionnés.

Dans « Atlantic Defense Problems. German, Economic, European? British⁴⁹ » il revient sur sa longue rencontre avec de Gaulle ayant adopté une attitude plutôt proeuropéenne :

Le Général de Gaulle [...] insiste qu'une solide fédération européenne politique doit être constituée avant une armée européenne valable et sûre. De plus, il insiste que cette fédération soit créée par l'action directe du peuple. Il s'engage s'il devient premier ministre à faire un appel dramatique aux peuples de l'Europe occidentale pour élire des délégués à une assemblée constituante afin de rédiger une constitution fédérale. Sinon, il considère qu'il est plus réaliste et mieux pour la France de réarmer au niveau national⁵⁰.

Dans « The Road to Unity in Europe⁵¹ », Clarence K. Streit estime que le départ de Robert Schuman du gouvernement fragilise le projet de CED et que la France va se tourner non vers le nationalisme, mais vers l'atlantisme. Il note que Georges Bidault, aux Affaires étrangères, s'identifie avec l'atlantisme, et qu'Édouard Bonnefous, ancien président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et ministre de Daniel Meyer, est membre du bureau exécutif du Comité français pour l'Union atlantique.

Même s'il considère que la politique américaine de « renforcer la défense de l'Occident au moyen d'une armée et d'une union européenne est une erreur coûteuse et dangereuse », il convient que la sécurité atlantique requiert une plus grande unité européenne ; mais l'Union atlantique est le moyen d'y parvenir et ceux qui doivent diriger cette politique sont les États-Unis et non les Britanniques.

Pierre D. Streit, fils de Clarence K. Streit, vit, lui, en Europe, où il représente son père et la Federal Union américaine. Il suit avec précision l'évolution du processus de la CED. Il écrit de nombreux articles, dont « Schuman Assembly at Work⁵² » dans lequel il rapporte que l'Assemblée de la CECA a entamé ses travaux pour préparer avant le 10 mars 1953 « un projet pour une fédération européenne » et que le « mandat contenu

dans l'article 38 du traité sur la CED » demande d'étudier la constitution d'une nouvelle assemblée « élue sur une base démocratique afin qu'elle puisse faire partie d'une structure subséquente fédérale ou confédérale basée sur le principe de la séparation des pouvoirs et [...] d'un système bicaméral de représentation ».

Un mois plus tard, dans « Bold European Federalist Plan⁵³ », suivi d'un second article sur un projet de constitution européenne⁵⁴, Pierre D. Streit, s'étend sur le document préparé par « un comité privé et éminent de juristes européens », considéré comme le principal projet pour une constitution fédérale ; texte issu des travaux d'un groupe de juristes et parlementaires présidé par Paul-Henri Spaak, ancien premier ministre belge et président de l'Assemblée ad hoc chargée par les gouvernements de la CECA de rédiger un projet de constitution européenne avant le 10 mars 1953.

Dans « Pulling Together to Union⁵⁵ », il consacre tout son texte à présenter de manière très positive l'UEF aux lecteurs de *Freedom & Union*.

Enfin, dans « European Unity Drive Waning⁵⁶ », dernier texte de Pierre D. Streit commenté ici, il fait l'apologie de la Communauté politique européenne. Il estime que seule la CPE pourrait faire face aux problèmes économiques et sociaux de l'Europe et que plus sera longue sa ratification, plus se développera la frustration des divers peuples européens, favorisant les partis nationalistes. Il reconnaît que l'UEF a bien vu le danger et récemment averti que si le statut de la CPE n'était pas rapidement ratifié, les forces nationalistes de droite ou de gauche intéressées au maintien des structures politiques et économiques nationales renforceraient leurs positions et menaceraient d'empêcher l'établissement d'une fédération européenne. Il considère enfin que, dans le contexte politique existant, il est très douteux que le statut de la CPE puisse être ratifié, à moins qu'elle ne soit séparée de la CED. Car, pour lui, si la CED a été un « véhicule pour préparer un statut pour une Communauté politique européenne », elle est devenue un obstacle sur le chemin de la création de la Communauté politique européenne.

4. Tensions, divisions et scissions chez les fédéralistes français

Maurice Allais, dont nous avons signalé qu'il était un contributeur de *Freedom & Union* s'exprime également en France. Il est intéressant de donner la parole à ce dernier dans le cadre d'un dialogue publié dans la plus prestigieuse revue fédéraliste française de l'époque, *Fédération*, par ailleurs très étroitement liée au Mouvement fédéraliste français – La Fédération (MFF), fondé dès 1944 et plus important mouvement de l'Union française des fédéralistes (UFF) jusqu'à ce qu'elle s'en sépare.⁵⁷

Maurice Allais, diplômé de polytechnique et major de sa promotion, économiste autodidacte et libéral, plus tard prix

⁴⁹ Clarence K. Streit, « Atlantic Defense Problems. German, Economic, European? British », *Freedom & Union*, vol. 7, n° 2, February 1952, pp. 21-26.

⁵⁰ Cf. dans le même numéro : l'éditorial « The Euro-Atlantic Debate », *Freedom & Union*, vol. 7, n° 2, February 1952.

⁵¹ Clarence K. Streit, « The Road to Unity in Europe », *Freedom & Union*, vol. 8, n° 2, February 1953, pp. 4-6.

⁵² Pierre D. Streit, « Schuman Assembly at Work », *Freedom & Union*, vol. 7, n° 10, November 1952.

⁵³ Pierre D. Streit, « Bold European Federalist Plan », *Freedom & Union*, vol. 7, n° 11, December 1952, pp. 7-8.

⁵⁴ Ibid., pp. 9-11.

⁵⁵ Pierre D. Streit, « Pulling Together to Union », *Freedom & Union*, vol. 8, n° 2, February 1953, p.21.

⁵⁶ Pierre D. Streit, « European Unity Drive Waning », *Freedom & Union*, vol. 8, n° 7, June-August 1953, p. 19.

⁵⁷ Pour des précisions sur le MFF, voir J.-P. Gouzy, « La saga des fédéralistes », *L'Europe en formation*, CIFE, Paris-Nice, n° 330, été 2004. L'UFF n'était pas un mouvement unique mais composé de mouvements politiquement et structurellement autonomes. Le principe d'une fusion fut acté fin 1952, mais La Fédération la quitta quelques années plus tard et avant la scission de l'UEF Europe.



Maurice Allais en 2001, Source : Wikipédia

Nobel (1988), a été rapporteur au congrès de Montreux de l'UEF, et membre de mouvements européistes les années suivantes. Toujours est-il qu'il se convertit au fédéralisme atlantiste et est le principal contributeur français – et (peut-être) européen – de *Freedom & Union* au début des années cinquante. Il dialogue dans la revue *Fédération*⁵⁸ avec son directeur, Max Richard, quelques mois seulement avant que le projet de CED ne soit rendu public. Tous deux s'expriment par articles interposés, sur le thème « Pour gagner la Guerre froide ». Allais ne pense plus, comme auparavant, qu'une troisième puissance, la Fédération européenne, entre les États-Unis et l'URSS, soit la bonne solution pour la paix mondiale ; elle ne ferait que diviser le bloc occidental, démocratique, et donc renforcer le totalitarisme soviétique. Il conclut que « le monde occidental et sa civilisation sont aujourd'hui en péril de mort. Seule une solution politique d'une envergure sans précédent et révolutionnaire, celle de l'Union atlantique, peut radicalement modifier la marche des événements⁵⁹. »

De son côté, Max Richard, explicite pourquoi, à *Fédération*, « nous restons ici fermement Européens, dans une perspective de solidarité concrète avec l'ensemble du monde libre⁶⁰ ». Il exclut l'hypothèse d'une communauté atlantique entre, d'un côté, la « puissante Amérique » et, de l'autre, une « Europe balkanisée » ; il conclut que la bonne solution est « dans une

politique visant *simultanément* à construire la Fédération européenne et à renforcer la coopération atlantique ». Cet échange semble bien résumer les divergences entre fédéralistes européens et atlantistes. Il est aussi annonciateur de la prudence, ou plutôt l'opposition qui sera celle de Streit face à la perspective d'une intégration plus poussée de l'Europe sans communauté atlantique et de la CED, d'une union européenne sans l'Amérique.

Fédération publie peu d'articles spécifiques sur la CED entre 1950 et 1955. On peut signaler cependant l'important dossier « Problèmes européens – Pour ou contre l'armée européenne » en juin 1953 ; avec les opinions de Henri, comte de Paris, Bertrand de Jouvenel, le général Weygand, le général Georges-Picot, le général Gérardot, le général Béthouart, Louis Salleron et Max Richard, suivies d'une lettre à la revue du bureau exécutif de La Fédération (MFF), signée de son président André Voisin. Les divers contributeurs ne dissimulent pas ce qui les sépare. Il y a les anti-CED (Henri, comte de Paris, général Weygand, général Gérardot, L. Salleron) et les pro-CED (B. de Jouvenel, général Georges-Picot, général Béthouart, Max Richard). Dans un courrier, A. Voisin, au nom du bureau exécutif du MFF-La Fédération, précise que sa position sur la CED « est définie très exactement par le comité exécutif de l'Organisation française du Mouvement Européen⁶¹ ». Louis Salleron, en désaccord avec ses amis sur la CED, devra abandonner sa fonction de rédacteur en chef de *Fédération* en mars 1954⁶².

Après la crise qui avait frappé le World Movement for World Federal Government (suite à l'invitation lancée par ses dirigeants aux « Partisans de la paix » proches de Moscou à participer en observateurs à son congrès de Rome de 1951, et à la menace de sa principale section, les UWF américains, de le quitter), c'est cette fois l'UEF qui est à la peine. Alors que Clarence Streit considère l'échec de la CED comme une divine surprise même s'il induit la mort de la Communauté politique européenne, l'UEF va mettre du temps à digérer sa déconvenue et n'arrivera pas du reste à maintenir son unité.

Alors que Clarence Streit considère l'échec de la CED comme une divine surprise même s'il induit la mort de la Communauté politique européenne, l'UEF va mettre du temps à digérer sa déconvenue et n'arrivera pas du reste à maintenir son unité.

Dès septembre, l'activité diplomatique est intense entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et les six pays de la « petite Europe ». Rapidement, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) est instituée le 23 octobre 1954 à Paris. Si elle satisfait peu ou prou les États et les diplomates, jusqu'à sa dissolution en 2011, les fédéralistes ne sont pas enthousiasmés. Pas plus, du reste, que Jean Monnet qui, le 9 septembre 1954, annonce qu'il « reprendra sa liberté » le 10 février 1955 en ne se représentant pas à la présidence de la Haute Autorité de la CECA. Cette initiative ne peut endiguer le sentiment d'échec que les fédéralistes ont ressenti. L'UEF va finalement éclater en 1956. En France, le MFF-La Fédération a déjà quitté l'UFF

⁵⁸ *Fédération*, n° 65, juin 1950.

⁵⁹ M. Allais, « L'Union atlantique, unique solution », *Fédération*, n° 65, juin 1950, p. 307.

⁶⁰ « Pour gagner la Guerre Froide », *Fédération*, n° 65, juin 1950, dans l'introduction du débat, p. 293.

⁶¹ Cf. « Une lettre du Bureau exécutif du Mouvement fédéraliste français "La Fédération" », *Fédération*, Paris, n° 101, juin 1953, pp. 514-515.

⁶² Cf. J.-P. Gouzy, note n° 9, p. 21, in « Alchimie de l'Europe – VI. – Du plomb dans l'aile », *L'Europe en formation*, CIFE, Nice-Paris, n° 78-79, septembre-octobre 1966, pp. 17-24 ; l'auteur signale également que quelques membres mondialistes du comité exécutif de l'UFF durent en démissionner en 1953, dont M. Jean Diedisheim ayant publié dans *Le Monde* un article contre la CED.

depuis 1954. Mais en 1956, une scission entraîne le départ de la deuxième organisation la plus importante du fédéralisme français, les Cercles socialistes et fédéralistes de Claude-Marcel Hytte, qui rejoignent, comme le MFF-La Fédération, le Centre d'action européenne fédéraliste (AEF). Les autres

Tous [les fédéralistes atlantistes ou mondialistes] considéraient la fondation d'une Communauté politique européenne indispensable pour garantir le caractère démocratique de l'intégration européenne et l'organisation d'une défense commune.

composantes de l'UFF se transformeront en MFE-France et créeront sous la direction entre autres de Henri Frenay et Alexandre Marc, avec le MFE-Italie et Altiero Spinelli, le MFE supranational, présent également dans quelques autres pays.

Dès le milieu des années 1960, l'AEF et le MFE supranational vont cependant se rapprocher progressivement, à l'occasion d'une campagne commune (incluant également le Mouvement européen international) en faveur de l'élection directe du Parlement européen. On assiste à la recréation de l'UEF, Union des fédéralistes européens, au congrès de Bruxelles de 1973 sous la houlette du français Étienne Hirsch, ancien président de la commission d'Euratom et ami de Jean Monnet. Seule de toutes les organisations fédéralistes anciennement membres de l'UEF, la direction nationale du MFF-La Fédération refusera de regagner la maison commune et adhèrera plus tard au Mouvement paneuropéen.

Conclusion

C'est au milieu des années 1970 que le successeur d'Étienne Hirsch à la présidence de l'UEF pour une décennie, Mario Albertini, président du MFE italien, estime qu'une fois l'UEF

réunifiée, il est temps de renouer le contact avec les fédéralistes extra-européens et de travailler à la réunification mondiale des fédéralistes.

À la même époque, les dirigeants mondialistes de la World Association of World Federalists (WAWF, mouvement ayant succédé au WMWFG), Keith Best, Lucy Webster, Joseph P. Baratta, James Christie... mais aussi Clarence Streit et Ira L. Straus, de l'association « To Unite the Democracies » (héritière de la FU Inc. et de l'AUC atlantistes), s'intéressent de plus en plus à l'évolution démocratique du processus d'unification européenne, notamment après l'élection directe du Parlement européen (1979), ou l'adoption au Parlement européen du projet de traité d'Union européenne présenté par Altiero Spinelli (1984). Le succès de la campagne fédéraliste pour l'élection directe du Parlement européen a ainsi été également à la base du rapprochement des trois branches du mouvement fédéraliste international.

Si les fédéralistes mondiaux ou atlantistes se sont à l'époque diversement intéressés au projet de Communauté européenne de défense, l'on peut considérer, en l'état actuel des recherches, que les fédéralistes atlantistes semblent avoir été plus concernés et mieux informés que les mondialistes sur les arcanes de l'intégration européenne. Il faut noter que tous considéraient la fondation d'une Communauté politique européenne indispensable pour garantir le caractère démocratique de l'intégration européenne et l'organisation d'une défense commune. Leurs racines et références culturelles communes, leur but ultime, « la paix par le droit » par la Fédération mondiale, leur attachement viscéral à la démocratie parlementaire, la chute de l'URSS et la politique de perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev en sus⁶³, leur ont permis de se retrouver même si cette unité retrouvée est encore bien timide.

⁶³ Sur Gorbatchev et le fédéralisme voir Joseph P. Baratta, « Mikhaïl Sergeïevitch Gorbatchev, 1931-2022: New Thinking », in *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*, Lyon, 49^e année, n° 194, septembre 2022, pp. 49-51 ; dans le même numéro, une note de J.-F. Billion, « À propos du décès de Mikhaïl Gorbatchev

(1931-2022) et du fédéralisme », pp. 47-48 – extrait du livre de Lucio Levi, *La théorie fédéraliste*, coll. « Textes fédéralistes », Presse fédéraliste, 2020 ; Ira Straus, « Gorbatchev, the Tragic Hero of Federalism », *The Federalist Debate*, Turin, 34^e année, n° 3, novembre 2022, pp. 8-14.

Demande de reconnaissance du caractère officiel de la langue créole au côté de la langue française

Serge Letchimy

Président du Conseil exécutif de Martinique

Lettre au Préfet de la Martinique datée du 19 août 2023

Objet : Demande de retrait de l'article 1 de la délibération n°23-200-1 portant reconnaissance du caractère officiel de la langue créole au côté de la langue française

Monsieur le Préfet,

L'instinct de liberté que m'offre ma langue, la langue créole, nourrit toutes les puissances de ma personnalité, affermit ma capacité à être au monde et fortifie, solidifie ma construction en tant qu'être.

Me contraindre à l'oublier, à l'ignorer ou même à la minorer, c'est mésestimer ce qu'il y a de plus précieux en moi, mon identité.

Souhaiter m'imposer de l'ensevelir, c'est me presser de m'ignorer moi-même dans le saignement de la part universelle de mon droit à l'existence, celle que j'hérite de mes souffrances et des beautés immédiates de ma personnalité, nées d'une résilience aux épreuves de la vie et de l'histoire qui m'ont été infligées.

À tout jamais pour moi et pour nous, la langue créole, cet impensé pour certains, « nous dessine, nous définit, nous attache à un lieu et à un moment, petitement ou largement circonscrit ».

Cette volonté de juguler ma langue, par une assimilation mécanique et un traitement inéquitable, n'est assimilable, à mes yeux, qu'à un reniement du traitement de la cause humaine contraire à l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui inscrivait, dans le marbre autant que chez les individus, le caractère inaliénable et indissociable de la liberté et des droits de l'Homme.

Accepter un tel acte d'interdiction serait bafouer un droit aussi naturel qu'est la reconnaissance de la langue matricielle, le créole, qui sustente mon identité.

Ce serait une erreur extrêmement grave de ne pas tenir compte de ce besoin de reconnaissance des valeurs essentielles liées à l'organisation de la vie d'un peuple.

Ce serait rajouter aux erreurs historiques commises lors de l'abolition et de la décolonisation dont le caractère inabouti a suscité un malaise durable et conflictuel animé par des rancoeurs, encore aujourd'hui bien vivaces.

Je reconnais apprécier le choix adroit de vos mots dans cette explication administrative et pédagogique du cadre en vigueur, en cohérence avec votre rôle de représentant de l'Etat français, fonctions régaliennes que vous incarnez avec honneur. Malheureusement, ce même Etat, en refusant l'altérité, installe la Martinique dans le néolithique de la responsabilité.

Vous ne trahissez donc pas la République et je salue l'élégance de votre posture.

Cependant, l'élégance de vos mots ne peut effacer mes maux, ne peut atténuer ce sentiment d'écrasement, qui me

conduisent à vous exprimer mon refus de procéder, comme vous me le demandez, au retrait de l'article 1er de la délibération, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Martinique le 25 mai 2023, qui a reconnu la langue créole comme langue officielle de la Martinique, au même titre que le français.

Pour mon pays et pour la postérité, je refuse d'exécuter cette injonction.

Je nous sais d'ores et déjà condamnés par les institutions judiciaires qui ne reconnaîtront pas la légitimité de ce combat. Pourtant c'est avec dignité, que j'assumerai cette condamnation.

Opposer le français au créole est une laborieuse posture fabriquée entre liberté et égalité. C'est une position désuète qui enferme au lieu de fraterniser dans l'unité de la République.

Ce refus est un acte de marronnage, une déclaration de dissidence dans le débat contemporain mais historique que nous ouvrons entre droits naturels imprescriptibles et droit à l'égalité.

C'est en fait le seul et unique débat : doit-on s'ignorer, s'effacer, jouir de l'artificialité de l'égalité, et se taire dans une république qui ne réussit pas à conjuguer diversité et unité ?

Entre vivre aliéné ou mourir judiciairement, mon choix est rapidement fait.

Opposer le français au créole est une laborieuse posture fabriquée entre liberté et égalité. C'est une position désuète qui enferme au lieu de fraterniser dans l'unité de la République.

La liberté est un droit. L'égalité ne peut en aucune manière être l'emprisonnement de son corollaire, le droit à l'émancipation.

La nature relie les hommes.

La langue est en soi nature du vivant humain, sa séquestration conduira nécessairement à l'extinction de ce que l'Homme porte de plus précieux : sa personnalité.

La langue est en cela la matrice de l'éclosion innée de cette personnalité.

Renoncer à ma langue serait me détruire.

Je refuse.

L'homme libre cherche à transmettre une nouvelle expérience de l'être et de la vie. Notre langue, ce lien puissant qui nous unit, porte en elle le champ des possibles d'une manière nouvelle, pour la République, de concevoir ses liens avec la Martinique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Corse, catalan, créole,... La révolte des langues régionales s'étend

François Alfonsi

Président de Régions et peuples solidaires, Parlementaire européen du groupe Verts ALDE, publié sur leur site le 3 septembre 2023



Le Président de la Région Martinique, Serge Letchimy, en délibérant pour que le créole soit langue d'expression officielle pour les élus martiniquais, est le dernier en date qui a fait entendre la révolte des langues régionales contre le déni dont elles sont victimes de la part de l'Etat français et de sa Constitution. C'est un mouvement de fond qui s'exprime, contre le mépris et contre la discrimination.

C'est la Région Martinique qui, par la voix de son Président Serge Letchimy, a fait entendre sa volonté d'utiliser officiellement la langue créole, et le Préfet du territoire a à son tour réagi négativement

Voilà trente ans que l'on bute sur le conseil constitutionnel et ses décisions linguicides. La non-ratification par la France de la Charte Européenne des Langues Régionales et Minoritaires en avait été le révélateur dès 1992, et, depuis, rien n'a bougé. Lionel Jospin avait signé la Charte européenne, mais sa ratification en a été impossible alors que ce texte fait partie des « critères de Copenhague » que chaque nouveau pays-membre doit avoir ratifiés avant d'intégrer l'Union Européenne. Cela

met la France en marge de l'Union européenne, et confirme à quel point nos langues sont maltraitées dans ce pays.

La loi Molac en faveur de l'enseignement immersif, pourtant très largement adoptée au Parlement en 2021, a fait l'objet d'une censure obscurantiste du Conseil Constitutionnel que le Président de la République a lui-même vivement critiqué sur sa page Facebook officielle.

Plus récemment, la Collectivité de Corse a délibéré en approuvant son règlement intérieur qui décidait que l'on pourrait parler aussi bien corse que français lors des débats de l'Assemblée de Corse. Anti-constitutionnel ! a tonné le Préfet de Corse, approuvé par le Tribunal administratif.

Cinq maires catalans ont fait de même en délibérant avec leurs conseils municipaux. Le Préfet de Perpignan a réagi aussitôt et déféré leurs décisions au Tribunal administratif dont la décision n'a pas manqué de soutenir le recours préfectoral.

Désormais, c'est la Région Martinique qui, par la voix de son Président Serge Letchimy, a fait entendre sa volonté d'utiliser officiellement la langue créole, et le Préfet du territoire a à son tour réagi négativement. Mais l'élu martiniquais, Président du Parti Progressiste Martiniquais créé par Aimé Césaire, ex-député apparenté PS, refuse d'obtempérer et de retirer la délibération prise. Il exprime un esprit de résistance qui se généralise : « Je nous sais d'ores et déjà condamné par les institutions judiciaires qui ne reconnaîtront pas la légitimité de ce combat. Pourtant c'est avec dignité que j'assumerai cette condamnation ».

Cette nouvelle montée en puissance de la revendication pour les langues régionales, deux ans après le vote puis la censure de la loi Molac, met à nouveau cette question à l'ordre du jour alors que le débat sur une révision constitutionnelle est engagé.

Bernard Lesfargues, (poète, traducteur), fédéraliste occitan, européen et mondial

Jean-Francis Billion

Co-fondateur des Éditions Fédérop à Lyon (1975), président de Presse fédéraliste

Jean-François Richard

Ancien président de la JEF Europe (1970-1974), directeur de la publication de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*

Bernard Lesfargues (1924-2018), né à Bergerac en Périgord (Dordogne) est décédé à 93 ans près de la maison familiale d'Église-Neuve-d'Issac où il avait passé le dernier tiers de sa vie.

Nous ne nous étendrons pas ici sur ses études, son œuvre littéraire ni sa retraite, ces sujets étant évoqués dans l'introduction au livre *Zo sabiatz pas ?* publiée dans les pages suivantes. Notre propos est seulement de résumer les quarante années (1944-1985) durant lesquelles Bernard a eu des responsabilités au sein de divers mouvements occitans et fédéralistes ; responsabilités nationales ou européennes tout en étant très engagé sur Lyon ; selon les périodes : président du Mouvement Européen, trésorier de la Maison de l'Europe, animateur de l'Institut d'études occitanes ou du Cercle pour la liberté de la culture au sein duquel il recevait écrivains catalans, universitaires antifranquistes ou anciens ministres républicains espagnols.

Tout juste arrivé à Paris (fin 1944) Bernard crée une petite revue littéraire *Les Cahiers du triton bleu* (avril 1946-avril 1947) et édite quelques brochures dont une *Anthologie de la jeune poésie occitane* avec son ami de l'IEO, auquel ils ont adhéré dès sa fondation à la Libération, Robert Lafont. Bernard s'engage au Mouvement socialiste monarchiste (1945-46), puis très tôt avec son autre ami Jean-Pierre Gouzy, lui aussi du *Triton bleu* et du MSM, choisit le fédéralisme et crée (début 1947) un Comité d'action fédéraliste et sociale (CAFS) qui rejoindra l'Union des fédéralistes européens (1948). Bernard va militer dans les mouvements fédéralistes (Mouvement fédéraliste européen et UEF), et sera successivement très proche d'Altiero Spinelli (1954-1962) puis de Mario Albertini (1962-années 1980) et en parallèle dans divers groupes occitans : IEO, Comité occitan d'études et d'action qui en est issu et dont il sera un temps président (COEA 1962-1970), Lutte Occitane issue du gauchisme de 1968, Volèm Viure al País (1970-80) et Partit Occitan (1987).

Après l'éclatement de l'UEF (1954-56), il participe à Paris à la création des Jeunes du MFE avant de s'installer à Lyon (fin 1954). Il participe avec Spinelli à la Campagne du Congrès du peuple européen (CPE 1956-62), est responsable de l'édition française de *Peuple européen*, élu aux « élections primaires » de Lyon (11-57), anime la campagne pour le NON au référendum sur la constitution « nationaliste et autoritaire » proposée par de Gaulle (09.58), est candidat aux législatives à Lyon lorsque le CPE présente 5 binômes antigauillistes dans le Rhône et coordonne cette campagne (11.58). Il participe à Cuneo à la « Première rencontre de la Résistance européenne » d'après-guerre où il intervient sur « L'État national cause du phénomène fasciste », longue allocution introduite pas une confession sur son passé (03-60). Bernard se séparera de Spinelli après le Congrès du MFE de Lyon auquel il présente

des motions sur la nécessité pour le MFE de soutenir les luttes régionalistes (1962) et contre l'adhésion à la Communauté économique européenne de l'Espagne franquiste.

Bernard se rapproche alors d'Albertini qui fonde au MFE une tendance supranationale, « Autonomie fédéraliste » (AF), proposant un fédéralisme militant basé sur une solide formation culturelle, une action politique autonome (Recensement volontaire du peuple fédéral européen pour son pouvoir constituant, 1962-65) et l'autofinancement du combat fédéraliste. Albertini est le théoricien, Bernard anime le groupe de Lyon (le plus important hors d'Italie) et joue un rôle central au niveau européen en présidant les réunions internationales de Bâle. Au congrès de Montreux du MFE (1964) Albertini renforce sa minorité et appelle à s'abstenir sur le vote d'une « Charte fédéraliste » centrée sur les idées « fédéralistes intégrales » d'Alexandre Marc. Après une crise au MFE de Lyon, où Bernard a là encore un rôle central, Albertini propose, sous conditions, de dissoudre AF qui rejoindra une majorité renouvelée du MFE à son congrès de Trieste (1966). Bernard sera actif au sein du Comité de liaison pour une action fédéraliste (CLAF) créé après les événements de 1968, à l'initiative en particulier de la CFDT après avoir pris part aux « Rencontres socialistes pour la décolonisation de la France » (1967). Il se sent alors proche du Parti socialiste unifié. En parallèle, avec Albert M. Gordiani du MFF-La Fédération, il amorce et réussit la réunification des fédéralistes Rhône-Alpins (10.69), six ans avant la refondation de l'UEF Europe au congrès de Bruxelles (1975). Comme la grande majorité de l'UEF Rhône-Alpes, il refuse de soutenir la candidature du secrétaire général du MFE France, Jean-Claude Sébag, à la présidentielle de 1974, et, au second tour participe au Comité de soutien des fédéralistes à François Mitterrand.

Comme il avait dirigé l'édition française de *Peuple européen*, Bernard, sans connaître l'italien, dirige l'édition française de la revue théorique d'Albertini, *Il Federalista*, lorsqu'il sera décidé de la publier uniquement en français (1962-74) puis lorsqu'elle sera republiée en français (1984-88) quand Albertini, président de l'UEF Europe, décide de renouer le dialogue avec les Fédéralistes mondiaux dans l'optique d'une future réunification mondiale des fédéralistes.

Après avoir fondé la Librairie Fédérop (1969) Bernard crée les Éditions Fédérop (1975) puis, sans rien lâcher de ses convictions, prend sa retraite dans son Périgord natal, au milieu des années 1980, bien décidé, cette fois, à se consacrer à son œuvre littéraire.

Mais auparavant, président du MFE à Lyon dans les années 1960, Bernard a indubitablement été le mentor des enfants du baby-boom décidés à rejoindre, à ses côtés, les rangs des fédéralistes « hamiltoniens » ; ... ceux qui ont créé *Fédéchoses* (1973) puis Presse fédéraliste (1978).

Bernard Abel Lesfargues, *Zo sabiatz pas ?* -

Vous ne le saviez pas ? Introduction

Gilles Arfi - Jean-Francis Billion - Françoise Dudognon - Jean-Louis Dugros

Traducteurs et correcteur de l'ouvrage



Photo Alain Kaiser (1979)

Quelques semaines après le décès de Bernard A. Lesfargues, le 18 février 2018, sa famille, a découvert dans son bureau d'Église-Neuve-d'Issac, un dossier comprenant une petite centaine de textes publiés, de 1987 à 1989, dans l'édition Dordogne du quotidien *Sud-Ouest*⁶⁴. Ces textes, en prose, ont tous la particularité d'être très majoritairement rédigés en occitan et sont parfois suivis d'informations en français, ou, alternativement dans les deux langues, sur des événements locaux. Le 19 novembre 1987, la première de ces rubriques était précédée d'une brève annonce en français « **Nouvelles occitanes**. Chaque semaine, désormais, une rubrique occitane : pour parler de la vie locale, échanger des idées, des informations, des nouvelles. Et pour le plaisir de retrouver la langue ».

Très rapidement Michèle, sa troisième épouse avec laquelle l'auteur s'est installé à Église-Neuve-d'Issac (en Dordogne, Ndlr) après son départ de Lyon, où après une décennie à Paris (1944-1954) il avait passé la plus grande partie de sa carrière professorale, et Bruno Lesfargues ont souhaité que ces textes puissent être édités ; et édités en Périgord.

À leur demande, Jean-Francis Billion a écrit à la Direction générale de *Sud-Ouest* pour demander les droits sur ces écrits et l'autorisation du quotidien régional de les faire traduire en français et de les éditer en édition bilingue. Le service juridique de *Sud-Ouest* a très rapidement répondu positivement et accepté de renoncer à tous droits d'auteur.

Presse fédéraliste ayant déjà co-édité avec Novelum (section périgourdine de l'Institut d'Études Occitanes) un ouvrage partiellement bilingue de Mme Katy Bernard, médiéviste et professeure à l'Université Montaigne de Bordeaux⁶⁵, il est paru

⁶⁴ Dans la collection de *Sud-Ouest* conservée aux Archives départementales de la Dordogne, les premières « Nouvelles occitanes », non signées mais à l'évidence écrites par Bernard, paraissent sur une page mentionnant « 8 ABC », signifiant une diffusion dans les trois éditions de Périgueux (A), Bergerac (B) et Sarlat (C), cette dernière ayant disparue depuis lors.

⁶⁵ *Le Chant de Montfort – Lo Cant de Montfort. Croisade en Albigeois – Cruzatda en Albigeis*, lecture spectacle créée par Katy Bernard, co-

tout-à-fait naturel aux responsables des deux associations de publier, à nouveau, le volume que vous avez entre les mains, *Zo sabiatz pas ? Vous ne le saviez pas ?* en co-édition.

Il a été pris, dès les premiers contacts, quelques résolutions : le livre devrait être intégralement bilingue, occitan-français. Intégralement, y compris la préface demandée à M. Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne, dont l'attachement à la culture et la langue occitanes est bien connu, et cette introduction écrite en français puis traduite en occitan par Jean-Claude Dugros.

Les quatre personnes co-signataires de cette introduction, toutes amies de Bernard, ont donc travaillé de concert.

Jean-Claude Dugros, languedocien et périgourdin d'adoption depuis 1993, co-auteur d'un ouvrage avec Jean-Claude Dugros, languedocien et périgourdin d'adoption depuis 1993, co-auteur d'un ouvrage avec Bernard⁶⁶, s'est chargé de la révision et de la correction, lorsque nécessaire, des textes publiés en Occitan par *Sud-Ouest*. Bernard Lesfargues a fait le choix de l'occitan pour prouver que cette langue peut être utilisée aussi bien pour parler de sujets locaux que pour aborder des sujets internationaux. L'auteur, retiré dans sa thébaïde, suivait et commentait les événements liés à l'actualité, avec toujours ce bon sens et cette humanité que nous lui connaissions si bien. Bernard nous a souvent confié que son occitan écrit était non seulement mâtiné de languedocien par son père et de limousin par sa mère, mais qu'il était aussi influencé par les écrits de ses amis Robert Lafont, Max Rouquette, Yves Rouquette et bien d'autres..., ce qui nous a parfois conduit à faire des choix orthographiques à des fins d'homogénéité. Les chroniques parues dans *Sud-Ouest*, comportaient quelques coquilles, dues sans doute, d'une part, à la méconnaissance de la langue et, d'autre part, aux nombreux caractères spéciaux (ò, ó, í, á, ú...) de la graphie occitane, alors ignorés des typographes.

Françoise Dudognon, auteure de divers ouvrages⁶⁷, fondatrice en Villablardais d'un festival occitan *D'Aquí o d'Alai*, a traduit la plus grande partie des textes et participé avec Jean-Claude Dugros à la révision et à la correction de l'ensemble du volume. En effet, Gilles Arfi et Jean-Francis Billion ne pratiquent que peu l'occitan.

Gilles Arfi a été l'un des premiers élèves de Bernard après l'ouverture de son cours d'occitan à Lyon après 1968 ; il a longtemps accompagné les Éditions Fédérop et est toujours resté un très fidèle et dévoué ami de Bernard, comme de Michèle, même après leur retour en Périgord.

édition Novelum – IEO Périgord, Périgueux, Presse fédéraliste, Lyon, 2022, avec CD musical.

⁶⁶ Jean-Claude Dugros, Bernard Lesfargues, *Le chant de la vielle. Prose et poésie occitanes en Bergeracois*, édition bilingue occitan-français, collection « Culture occitane », fédérop, Gardonne, 2015.

⁶⁷ *Le limon de l'âme*, éd. Maillade, La Mazière-Basse, 2018, 134 p, et, *De tiala boiradissa – De toïle métisse*, bilingue occitan français, IEO Lemosin, Limoges, 2020.

Jean-Francis Billion, a bénéficié de cours de « lecture occitane » de Bernard, connu à la librairie Fédérop à Lyon (1969) ; comme lui, militant fédéraliste, il a été à ses côtés l'un des trois fondateurs des Éditions Fédérop (1975) puis comme Gilles n'a jamais perdu de vue Bernard et Michèle. Il est président de l'association éditoriale Presse fédéraliste fondée à Lyon (1978), dont Bernard a toujours été très proche⁶⁸.

Traduire Bernard Lesfargues, qui fut, lui-même un grand traducteur est impressionnant. Il n'est plus là pour juger du travail accompli mais l'amitié et le respect nous a conduits tous les quatre à faire un travail en conformité avec ce que nous savions de lui et de sa relation aux langues. C'est ainsi que nous avons privilégié une langue la plus proche possible de l'occitan qu'il emploie : familière quand elle est familière, plus littéraire quand elle est plus littéraire et dans un français le plus « français » possible car c'est ainsi qu'il voyait les choses : « toutes les langues se valent et doivent être respectées. » Voyager dans ses textes, ses opinions, ses remarques pleines d'humour et d'espièglerie fut émouvant et c'est avec grand plaisir que nous y avons consacré toute notre énergie. Ne voulant pas limiter le public de ce livre au Périgord ou à l'Occitanie historique (« pays de langue d'Oc »... pour ne pas la confondre avec la région « Occitanie » créée par la réforme territoriale de 2014) il nous est paru intéressant de revenir brièvement sur leur auteur : poète, écrivain, traducteur multilingue et de grande renommée, éditeur, durant de longues années militant politique, enfin amoureux du patrimoine et de son Périgord natal. L'histoire de Bernard explique en effet la très grande variété des sujets abordés : littérature, gastronomie, extrémisme religieux, frontières, langues minoritaires...

Il naît à Bergerac en 1924 dans une famille catholique. Sa mère s'intéressera, grâce à lui, au patrimoine culturel régional et dirigera longtemps l'école félibréenne des Abeilles bergeracoises. Bernard, très proche de ses grands-parents maternels d'Église-Neuve-d'Issac, suit une scolarité secondaire classique, « à l'ancienne » (latin-grec), à Bergerac puis chez les Jésuites à Sarlat avant de s'installer à Bordeaux (mars 1943) puis Paris (automne 1944). Il hésite avant de se tourner vers l'espagnol et l'enseignement : licence, C.A.P.E.S., agrégation (second) et diplôme de « sociologie de l'ancien Mexique » à l'École pratique des Hautes Études (1954). Sa carrière professionnelle commencée à Paris se poursuivra

jusqu'à sa retraite à Lyon où il s'installe à l'automne de la même année.

Il écrit, prose et poésie (en français et en occitan), avant de se consacrer à cette dernière et à la traduction : de l'espagnol et, de plus en plus, du catalan, mais aussi de l'italien – tâche militante contribuant longtemps à lui faire négliger son œuvre littéraire – et du galicien. Il adhère à nombre d'associations occitanistes, culturelles ou politiques : Institut d'Études Occitanes (IEO, 1945), Lo Bornat – section périgourdine du Félibrige, Comité occitan d'études et d'action (COEA, 1962), Lutte Occitane (LOc, 1971), Volèm Viure al País (VVAP, 1974) puis Partit Occitan (1987). Militant fédéraliste, il fonde un Comité d'action fédéraliste et social (1947), milite, selon les époques, à l'Union européenne des fédéralistes ou au Mouvement fédéraliste européen, dirige la rédaction lyonnaise de la revue italienne *Il Federalista* (1962-74 et 1984-88).

Après son retour en Périgord, il abandonne quasiment tout militantisme politique pour se consacrer à la seconde de ses maisons d'édition, Fédérop qu'il vendra en 1999 (après l'expérience du Triton bleu, à Paris, 1946-47), à la défense du patrimoine périgourdin (associations Wlgrin de Taillefer et Amis de la chapelle de Tresseroux...) et, enfin, son œuvre littéraire pour le dernier tiers de sa vie. Durant cette période il fait également partie de l'association des Amis de la poésie, à Bergerac.

Les chroniques occitanes de Bernard s'arrêtent sans explication après celle du 22 février 1990. Une dernière, « Lo Vertige », consacrée au stockage des déchets nucléaires, n'a jamais été publiée, selon une inscription manuscrite de l'auteur, sans que l'on puisse en connaître aujourd'hui les raisons. Enfin, il se peut, qu'une demande de *Sud-Ouest* à Bernard de publier dorénavant ses textes intégralement dans les deux langues, occitan et français, l'ait amené à cesser sa collaboration avec le journal.

NB

Une table des textes traduits par les différents traducteurs est intégrée en fin du volume. La répartition étant comme suit : Gilles Arfi 10 textes ; Jean-Francis Billion 30 textes et Françoise Dudognon 38 textes.

La traduction de cette introduction en occitan a été l'œuvre de Jean-Claude Dugros.

⁶⁸ J.-F. Billion est l'auteur de deux textes devant paraître prochainement : « Bernard Lesfargues, l'auteur, l'éditeur, le traducteur 'de l'italien'... fédéraliste occitan, européen et mondial (1924-2018) », dans un volume dirigé par Mmes Katy Bernard et Anne Châteaureynaud, Presses universitaires de Bordeaux, collection « Garona » ; « Bernard Lesfargues : du poète en

quête d'identité au traducteur honoré – Extraits du Journal de Bernard Lesfargues (23.09.43-23.06.53) et deux textes plus récents sur son rapport à la traduction », revue en ligne *Piomas* de Montpellier, hommage à Bernard Lesfargues coordonné par M Christian Lagarde.

L'anglais n'est plus la langue officielle de l'Arizona

Bernard Lesfargues

15 février 1990

Texte extrait de, *Zo sabiatz pas ? Vous ne le saviez pas ?*, p. 294-297, ouvrage bilingue occitan-français reprenant des tribunes en occitan publiées de 1987 à 1990 dans le quotidien *Sud-Ouest*, co-édition Presse fédéraliste et Institut d'Estudis Occitans Perigòrd

Traduction de Jean-François Billion

Langue officielle. Nous avons, en France, l'idée qu'il y a dans chaque État une langue officielle, et une seule. Et nous justifions cette conception en prétendant que, sinon, personne ne comprendrait plus personne, que le gouvernement ne pourrait plus gouverner, que ce serait la guerre civile, et que sais-je moi...

Il suffit de jeter un coup d'œil de l'autre côté de nos frontières humoristiquement appelées naturelles pour constater qu'il existe des pays qui ne fonctionnent pas plus mal que le nôtre avec plusieurs langues officielles. Prenons l'Espagne : l'espagnol y est langue officielle, mais en Catalogne, à côté de l'espagnol, il y a une autre langue officielle ; qui est, naturellement le catalan.

Tournons-nous vers le Nord : en Belgique sont officiels le français et le flamand, et même, dans quelques recoins, l'allemand. Nous ne parlerons pas de la Suisse, car son exemple est trop connu de tout le monde : du moins faut-il le croire.

Mais ce que peu de gens savent, c'est que la notion de langue officielle, il y a encore peu de temps, était complètement ignorée des États-Unis d'Amérique.

L'anglais a pris le statut de langue officielle seulement dans les dernières années, et pas dans tous les États. La preuve, si vous en voulez une, nous est donnée par une information qui nous arrive de l'Arizona.

Lenga oficiala. Avèm, en França, l'idèia que i a dins chascun estat una lenga oficiala, e non mas una. E justificuèm que la concepcion en pretendre que, senon, degun comprendriá pus degun, que lo govern poiriá pus governar, que quò seriá la guerra civila, e que te sabe io...

Suffis de gitar un còp d'uelh de l'autre costat de nòstras frontièras umoristicament dichas naturalas per constatar que existen daus país que fonccionen pas pus mau que lo nòstre emb plusiours lengas oficialas. Prenem l'Esanha : l'espanhòl i es lenga oficiala, mas en Catalonha, a costat de l'espanhòl, i a una altra lenga oficiala ; qu'es, naturalament, lo catalan.

Virèm nos vers lo nòrd : en Belgica son oficials lo francés e lo flamenc, e mai dins quauques recantons l'alemand.

Parlarem pas de la Soïssa, que son exemple es tròp conegut de tot lo monde : dau mens fau zo creire.

Mas çò que pauc de gents saben, qu'es que la nocion de lenga oficiala, i a enquera gaire de temps, èra completament ignorada daus Estats-Units d'America. L'anglés prenguet l'estatut de lenga oficiala non mas dins las darrieras annadas, e pas dins

L'Arizona avait adopté l'anglais comme langue officielle en 1988 (oui ! cela fait seulement deux ans). Mais dans cet État, un quart de la population parle espagnol. Des hispanophones se sont plaints et ont gagné : un juge a estimé que faire de l'anglais la langue officielle de l'Arizona était un viol de constitution, laquelle assure à chacun la liberté d'expression. Donc, plus de langue officielle en Arizona.

Nous autres, occitanistes, ne demandons pas que le français perde sa qualification de langue officielle. Nous nous

Mais ce que peu de gens savent, c'est que la notion de langue officielle, il y a encore peu de temps, était complètement ignorée des États-Unis d'Amérique.

accommoderions d'un statut de type catalan. Que, en Occitanie, l'occitan soit considéré lui aussi comme officiel. Et, voyez-vous, je crois que nous nous contenterions d'encre beaucoup moins. Mais, surtout, nous voudrions sortir de la situation actuelle caractérisée par les bonnes paroles (« Braves Occitans, si vous saviez comme nous vous aimons ! ») qui ne sont prononcées que pour dissimuler un profond mépris (« Couillons d'Occitans, qui vous acharnez à parler et à écrire vos dialectes de paysans »).

tots los estats. La pròva, si n'en volètz una, nos es donada per una informacion que nos arriba de l'Arizòna.

L'Arizòna aviá adoptat l'anglés coma lenga oficiala en 1988 (òc ! quò fai solament dos ans). Mas dins quel estat un quart de la poblacion parla espanhòl. Daus ispanofònes se son planhuts e an ganhat : un jutge a estimat que far de l'anglés la lenga oficiala de l'Arizòna èra un viol de constitucion, laquala assegura a chadun la libertat d'expression. Donc, pus de lenga oficiala en Arizòna.

Nosaus, oecitanistas, demandèm pas que lo francés perda sa qualificacion de lenga oficiala. Nos acomodariam d'un estatut a la catalan. Que, en Occitània, l'occitan siá considerat eu tanben coma oficial. E, vesètz, crese que nos contentariam d'enquera beucòp mens. Mas, subretot, voldriam eissir de la situacion actuala caracterizada per las bonas paraulas (« Braves Occitans, si sabiatz coma vos aimam ! ») que son prononciadas non mas per rescondre un prigond mespretz (« Colhons d'Occitans, que vos acharnissetz parlar e a escriure vòstres dialectes de pacans. »).

Pépé, raconte-moi ta guerre...

Bernard Lesfargues

17 novembre 1988

Texte extrait de *Zo sabiatz pas ? Vous ne le saviez pas ?*, p. 140-141, ouvrage bilingue occitan-français reprenant des tribunes en occitan publiées de 1987 à 1990 dans le quotidien *Sud-Ouest*, co-édition Presse fédéraliste et Institut d'Estudis Occitans Perigòrd
Traduction de Jean-François Billion

Parfois les anciens donnaient l'impression de rabâcher. Espérons qu'ils ne sont pas morts pour rien...

Pépé, parle-nous de la guerre...

Une chance ? Un exemple ? Un symbole ? Dans mon village, nous n'avons pas de monument aux morts de la guerre de 14. La commune avait bien ses morts – vous en connaissez une qui n'en ai pas eu ? – mais elle n'était pas assez riche. Pierre et marbre, ce n'est pas donné ! De sorte que nos morts se sont enfoncés dans l'anonymat, dans l'oubli, peut-être un peu plus vite qu'ailleurs. Dites-moi si quelqu'un, au jour d'aujourd'hui,

Ils disaient que ce serait la dernière. Quelle illusion ! Depuis 14, nous en avons connu beaucoup d'autres. Et dans le monde entier.

se souvient, non pas de leur nom, mais même de leur nombre. Il y a des communes – et je crois qu'il y en a plus en Limousin qu'en Périgord – où l'on peut lire sur les monuments des séries de noms qui sont impressionnantes. Massacre de l'infanterie. Par contre-coup massacre des villages qui se virent, la guerre achevée, privés de leurs hommes. La désertification – qui, de toute manière, avec la guerre ou sans elle, menaçait la campagne – trouva là son premier élan.

Papet, parla-nos de la guerra...

Una chança ? Un exemple ? Un simbòl ? Dins mon vilatge, avèm pas de monument daus mòrts de la guèrra de 14. La comuna z'aviá ben sos mòrts – ne'n coneissètz una que n'aguèsse pas agut ! – mas èra pas pro richa. Peira e maubre, quo n'es pas donat. De sòrta que nòstres mòrts s'enfonseren dins l'anonimat, dins l'oblit, benlèu un pauc mai viste qu'alhors. Dijatz-me si quauqu'un, au jorn d'anuech, se soven ; non pas de lor nom, mas de lor quite nombre.

I a de las comunas – e crese que n'i a mai en Lemosin qu'en Peiregòrd – onte podèm legir sus los monuments de las serias de noms que son impressionantas. Massacre de l'enfantariá. Per contracòp, massacre daus vilatges que se veguèren, la guèrra achabada, privats de lors òmes. La desertificacion – que de tot biais, emb la guèrra o sens ela, amenaçava la campanha – i trapèt son primier vanc.

Los de mon atge se rapelaran segurament que los que l'avián facha, quela guèrra, ne parlavan tot lo temps. E daus uns còps, mainatges, aviam lo sentiment que

Ceux de mon âge se rappelleront sûrement que ceux qui l'avaient faite, cette guerre, en parlaient tout le temps. Et parfois, enfants, nous avons le sentiment qu'ils radotaient. À table, et le soir au cantou⁶⁹ et à l'auberge, partout, ils n'arrêtaient pas de ressasser La Somme et Verdun, les tranchées, les poux, les gaz, les obus et que sais-je encore. Mais ces hommes avaient la fierté de ce qu'ils avaient fait, de ce qu'ils avaient souffert. Et même de leurs peurs. Les autres guerres, celles qui vinrent après, personne n'en parle. Allez donc demander à un ancien d'Algérie qu'il vous dise quelque chose de sa guerre. Black-out personnel. Black-out collectif.

Ils disaient que ce serait la dernière. Quelle illusion ! Depuis 14, nous en avons connu beaucoup d'autres. Et dans le monde entier. Vous pouvez poser le doigt où vous voulez sur la mappemonde, vous en trouvez une. Surtout de celles que l'on dit « civiles ». Pauvre mot : il est de la même famille que civique, civilité, civilisation ! La seule consolation, l'unique espoir, c'est que l'Europe se forge. Et elle se forge. Et nous voyons bien qu'elle a été enfantée dans les douleurs des guerres. Ainsi, tant de millions d'hommes ne seront, peut-être pas crevés pour rien.

repapiàvan. A taula, e lo ser au canton e a l'aubèrja, pertot, laissavan pas de repetir la Somme e Verdun, las trenchadas, los peulhs, los gas, los obús e que te sabe... Mas queus òmes avián la fiertat de çò qu'avián fach, de çò qu'avián patit. E de lors quites páurs. Las autras guèrras, las que venguèren apres, degun ne'n parla. Anatz donc demandar a un ancien d'Argeria que vos dija quauqueres de sa guèrra. Black-out personau, black-out collectiu.

Disián que quò seriá la darrièra. Quala illusion ! Dempuèi 14, n'avèm conegut fòrça autras. E dins lo monde tot. Podètz pausar lo det onte volètz sus lo mapamonde, n'en trobatz una. Mai que mai de las qu'òm ditz « civilas ». Paure mot : es de la mesma familha que civic, civilitat, civilizacion ! La sola consolacion, l'unic esper, qu'es que l'Euròpa se farge. E se farja. E vesem ben que fuguèt enfantada dins las dolors de las guèrras. Entau, tant de milions d'òmes aurán, benlèu, pas crebat per res.

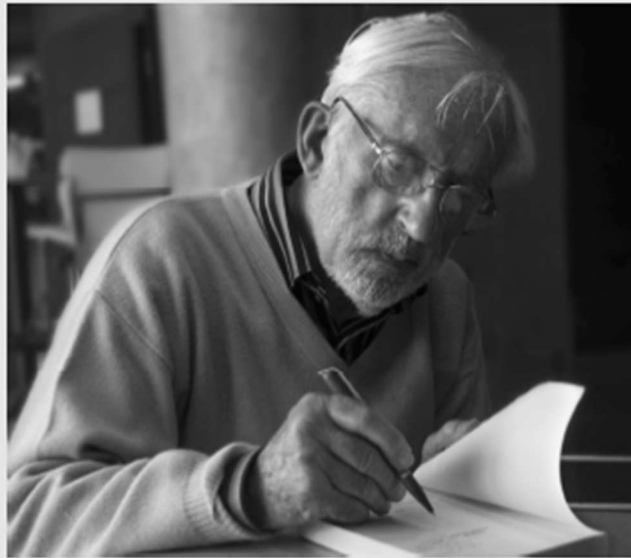
⁶⁹ Cantou : coin de la cheminée (Ndt.).

Bernard Lesfargues

Zo sabiatz pas ?

Vous ne le saviez pas ?

Rubriques occitanes publiées
dans le journal *Sud-Ouest* (1987-1990)

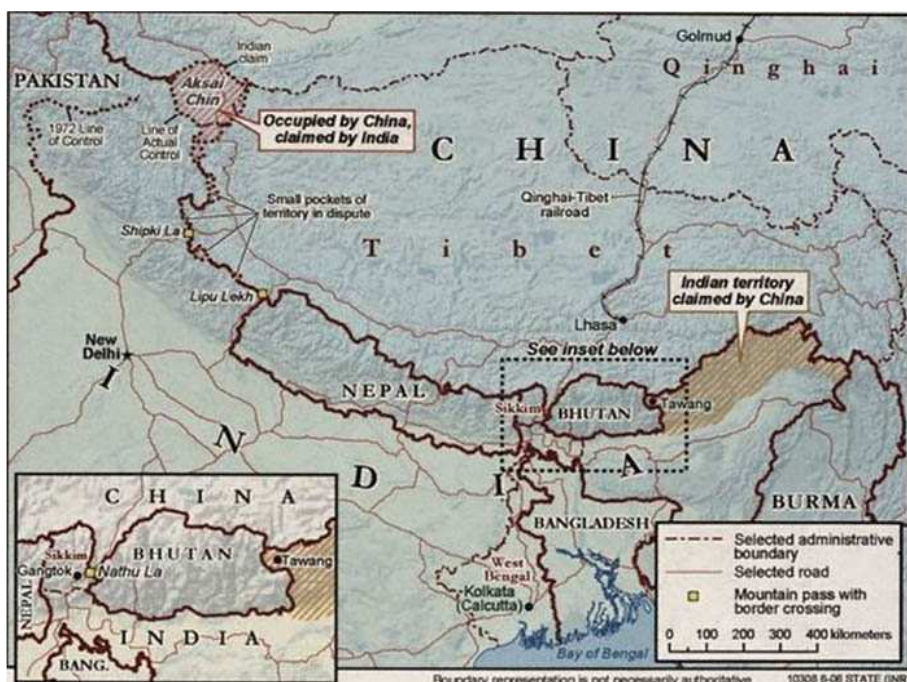


Novelum - IEO Perigòrd
Presse Fédéraliste

Track Two Efforts Needed to Reduce China-India Frontier Tensions

René Wadlow

President of the Association of World citizens



increase. With the lack of formal India-China negotiations, the AWC raises the possibility of strong Track Two discussions.

The term Track Two was coined by the U.S. diplomat Joseph Montville in his book *The Arrow and the Olive Branch*. Track Two discussions are organized by nongovernmental organizations often with the help of academic institutions. Track Two discussions among non-officials of conflicting parties aim to clarify outstanding disputes and see on what issues negotiations might progress.

As Adam Curle, experienced in Quaker mediation efforts, has written, "In general, governments achieve their results because they have power to influence events, including the ability to reward or to punish. Paradoxically,

There has been a constant buildup of military forces by the governments of both India and China along their common frontiers. The Indian province of Arunachal Pradesh (called Zangman by the Chinese) with Itanagar as its capital is claimed by the Chinese. The frontier was drawn in 1914 and is called the McMahon Line. The frontier dispute led to the October-November 1962 India-China armed conflict with important consequences especially for Indian foreign-policy making.

In recent years there have been flashes of tension along the Line of Actual Control (LAC) as the military of both China and India have built new roads and observation posts along the LAC. Such tensions could grow as the relative political power of India and China grows and takes the form of a struggle for power. Currently there are no public negotiations between the Chinese and Indian governments. India, this year, is the chair of the G20 grouping of states. The Indian government has organized a number of G20 seminars on different issues in a number of Indian cities. However, for the moment, China has not sent representatives to these seminars.

The Association of World Citizens (AWC) has expressed its active concern with these tensions on the India-China frontier and the possibility that the tensions will

the strength of civilian peacemaking resides specifically in their lack of power. They are neither feared nor courted for what they can do. Instead, they are trusted and so may sometimes be enabled to play a part in peacemaking denied to more official diplomats."

Thus, it will be important to follow as closely as possible the results of the G20 seminars in India and then build upon them in a Track Two pattern. Concerning the China-India frontier issues, both governments must be convinced that there is a considerable desire for peace among their citizens. There is also a need for some involved in Track Two efforts to have an integrated perspective of peacebuilding techniques and a long-term view of possibilities for transforming political relations.

Adam Curle



Migrations : l'Europe et la misère du monde

Jean-Guy Giraud

Publié le 28 juin 2023 sur le site Les amis du traité de Lisbonne : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/migrations-l-europe-et-la-mis%C3%A8re-du-monde>

« L'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». En 1989, Michel Rocard (Premier Ministre) utilisa à plusieurs reprises ces termes – faisant référence à la France et principalement au flux de demandeurs d'asile en provenance du Maghreb. Tout en ajoutant qu'« elle devait en prendre fidèlement sa part »⁷⁰.

Plus de trente années après, le problème se pose à présent au niveau européen et concerne un flux exponentiel de demandeurs d'asile [en provenance du monde entier](#).

À l'heure où l'UE tente une fois de plus – avec grande difficulté – de s'accorder sur une « politique commune des migrations »⁷¹, il peut être utile de rappeler quels sont les pays d'origine des personnes concernées. La détermination de cette origine pourrait en effet permettre de mieux appréhender les causes de ces migrations et, le cas échéant, de tenter d'influer sur celles-ci.

Tant les voies d'entrée des demandeurs d'asile en Europe que les États membres de (première) destination sont assez précisément recensés par les organes responsables. Il n'en est pas toujours de même pour le relevé géographique des pays d'origine des migrants⁷².

Les derniers chiffres connus (2022) font état de près d'un million de personnes (962160) – hors citoyens européens – ayant déposé une demande d'asile dans l'ensemble des 27 États membres.

Il apparaît tout d'abord que neuf pays fournissent à eux seuls environ 55% du total :

Pays d'origine des demandeurs d'asile ⁷³	2022
Syrie	135
Afghanistan	124
Turquie	52
Venezuela	50
Colombie	43
Pakistan	37
Bangladesh	34
Irak	30
Inde	26
Total	531 (55%)

On voit ainsi qu'une majorité des demandeurs d'asile sont des citoyens d'« États faillis » qui fuient en réalité des

⁷⁰https://fr.wikipedia.org/wiki/La_France_ne_peut_pas_accueillir_toute_la_mis%C3%A8re_du_monde

⁷¹ voir la proposition de la Commission : https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/common-european-asylum-system_en#:~:text=In%202020%2C%20the%20European%20Commission,strengthened%20partnerships%20with%20third%20countries.

⁷²migrants/demandeurs d'asile//réfugiés ... Ces différentes catégories demeurent imprécises, au moins pour l'opinion publique. Nous utilisons ici une infographie émanant du Conseil qui fournit

régimes où règnent persécutions, dictatures, chaos sécuritaire/politique/économique, ... On voit aussi que ces États sont éloignés du continent européen et largement étrangers à tout contexte post-colonial vis à vis de l'UE des 27⁷⁴

On perçoit aussi - a contrario - que la place des pays africains dans cette liste apparaît plus faible qu'il n'est communément perçu (notamment en proportion de la population du continent) :

Pays d'origine des demandeurs d'asile	2022
Maghreb (Égypte, Maroc, Tunisie, Algérie)	66 (7%)
Afrique Ouest (Nigeria, Guinée, Côte ivoire, Sénégal)	43 (5%)
Afrique Est (Somalie, Érythrée)	29 (3%)
Total	138 (14%)

Cette double liste – mais surtout la première – peut inspirer quelques remarques factuelles :

- tant la dispersion mondiale que l'immense « réservoir » de potentielles migrations mettent en lumière l'ampleur du phénomène,
- en comparaison, les capacités d'accueil de l'UE – même les plus généreuses – apparaissent presque dérisoires ou symboliques,
- pour ces populations, l'Europe demeure toutefois la destination et le havre privilégiés,
- les conditions d'un séjour prolongé même d'une faible partie des migrants sont affectées par de forts décalages culturels, sociologiques, linguistiques, religieux...

Si l'on fait abstraction du facteur climatique, on doit bien constater que ces flux migratoires ont une origine de nature essentiellement politique : l'incapacité des pays d'origine d'assurer les conditions minimales d'ordre et de sécurité permettant la (sur)vie de leurs citoyens. Une incapacité souvent auto-infligée du fait de régimes et de dirigeants trop peu concernés par le sort de leurs populations.

Dès lors, il semble que toute solution durable postule une amélioration drastique de la gouvernance de ces pays.

L'UE s'efforce déjà d'y contribuer par divers moyens diplomatiques mais aussi en liant son (importante) aide

une cartographie mondiale des « countries of origin of asylum applicants » : <https://www.consilium.europa.eu/en/infographics/asylum-applications-eu/>

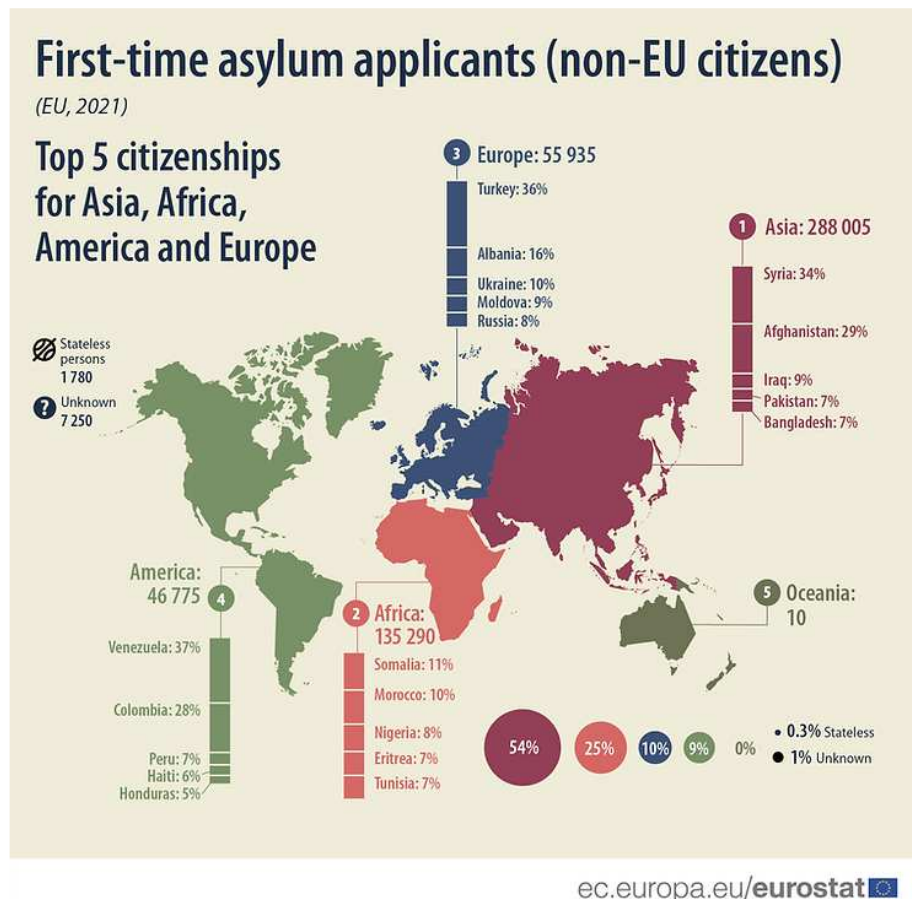
⁷³ Par ordre décroissant, à lire sur la cartographie ci jointe, chiffres arrondis au '000

⁷⁴ le cas de la Turquie est plus nuancé. Ceux de la Géorgie (28), de l'Albanie (13) et autres pays (pré) candidats à l'UE sont ici exclus - ainsi que celui de l'Ukraine.

économique à la réalisation de réformes politiques. L'expérience montre toutefois que certains régimes de type autoritaire – voire dictatorial – demeurent hostiles à toute réforme et à toute « ingérence étrangère ».

Ces efforts doivent bien sûr être poursuivis, notamment par des pressions accrues exercées au moyen de la politique étrangère de l'UE. Mais il conviendrait de bien situer les

origines et les responsabilités de ce phénomène migratoire. L'UE y est largement étrangère : elle n'en est pas la cause et n'en détient pas la solution. Ce constat clairement posé, la vocation humanitaire (et démocratique) européenne lui impose de rechercher tous les moyens à sa disposition pour atténuer autant que faire se peut les souffrances des personnes concernées.



Des personnages européens en quête d'auteur

Pier Virgilio Dastoli

Président du Mouvement européen Italie

Ancien attaché parlementaire (1976-1986) et très proche collaborateur d'Altiero Spinelli



En 2005 et au lendemain de la fin du projet de traité constitutionnel né de ce corps étranger des traités qui avait décidé de s'appeler « convention » et non enceinte lorsqu'il avait été créé en 1999 pour élaborer la Charte des droits fondamentaux – un projet que les gouvernements voulaient paralyser en un patchwork juridiquement contradictoire entre une partie brève de droit primaire et une partie insupportablement longue de droit secondaire – **Giuliano Amato**, qui a été l'un des parents (beaucoup de pères et quelques mères) de la partie brève, a déclaré que

« ce qui s'est dessiné, c'est un processus d'hybridation croissante entre le Traité-masculin et la Constitution-féminine qui n'a cependant pas atteint la transformation de l'un en l'autre, mais qui a conduit à la formation d'un hermaphrodite. Et l'hermaphrodite a fini par revendiquer et revendique toujours d'être reconnu et accepté en tant que tel ».

Le scénario que divers « personnages en quête d'auteur » jouent sur la scène européenne en vue des élections européennes qui se tiendront entre le 6 et le 9 juin 2024, est la greffe hermaphrodite entre le Traité-masculin – dont les gouvernements se prétendent les « seigneurs » - et la Constitution-féminine conçue par la Convention mais incapable de supprimer le mâle comme cela arrive lorsque le varech meurt après s'être accouplé avec la reine des abeilles.

Les élections européennes se dérouleront sur la base de vingt-sept lois électorales nationales dans des compétitions nationales entre leader et candidats nationaux en l'absence d'interaction européenne

Essayons d'éclaircir le brouillard causé par la campagne électorale européenne encore embryonnaire – articulée sur des logiques nationales – et par l'effort surhumain d'une grande partie de la presse qui voudrait évaluer l'hermaphrodite européen selon des logiques nationales, basées sur l'opposition entre des majorités sortantes et des oppositions qui aspirent à devenir majoritaires.

Les élections européennes se dérouleront sur la base de vingt-sept lois électorales nationales dans des compétitions nationales entre leader et candidats nationaux en l'absence d'interaction européenne car – à de rares exceptions près – il n'y aura pas de candidats d'autres pays européens, pas de listes transnationales et pas d'électorat actif à seize ans (résolution **Ruiz Deveza**) ni de composition différente de l'Assemblée (résolution **Gozi**) demandée par le Parlement européen, un pourcentage dérisoire d'électeurs votera en dehors de leur pays et les règles de vote seront différentes d'un pays à l'autre comme le rappel de l'électorat actif à seize ans dans cinq Etats (Allemagne, Belgique, Autriche, Grèce et Malte) et à dix-huit ans dans les vingt-deux autres.

Dans cet esprit, le Mouvement européen en Italie a décidé de lancer un appel au Parlement italien sous la forme d'une pétition pour étendre l'électorat actif également dans notre pays aux jeunes nés avant le 31 mai 2008, qui représentent 2% de l'électorat et plus d'un million d'électeurs et d'électrices potentiels.

Le Traité de Lisbonne stipule que « en tenant compte des élections européennes (mais curieusement pas de leur résultat) et après avoir procédé aux consultations appropriées (sans préciser avec qui et pourquoi), le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée (c'est-à-dire avec le vote favorable de 55% des États membres, soit au moins quinze sur vingt-sept, et de 65% de la population européenne, soit au moins deux cent quatre-vingt-dix millions de citoyens sur quatre cent cinquante millions), propose au Parlement européen un candidat au poste de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité absolue (c'est-à-dire 353) de ses membres ».

Le Traité prévoit également qu'une « minorité de blocage » de quatre pays peut être constituée au Conseil européen, sachant que, lorsque tous les États membres sauf trois votent en faveur, on considère que la majorité qualifiée est atteinte même si les 24 États membres qui votent en faveur représentent moins de 65% de la population totale.

Il est difficile aujourd'hui de prédire quelle sera la composition politique du Conseil européen à la fin du mois de juin 2024 – compte tenu des élections législatives en Espagne, en Pologne, en Slovaquie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Belgique, sans oublier les élections présidentielles en Slovaquie, en Lituanie et en Finlande, les élections sénatoriales en France, les élections régionales en Bavière et – en dehors de l'Union européenne mais avec des répercussions politiques en son sein - en Ukraine, en Russie, en Moldavie et en Macédoine du Nord.

Il est possible d'imaginer que les gouvernements de centre-droit (c'est-à-dire ceux dirigés par le PPE et/ou l'ECR) et de centre-gauche (c'est-à-dire ceux dirigés par le S&D ou l'ADLE, parfois en alliance avec les Verts) pourraient chacun

constituer une minorité de blocage dans le cas où l'un ou l'autre camp tenterait d'imposer son propre candidat à la présidence de la Commission lors du vote au Conseil européen.

Dans ce cas, les Chefs d'État et de gouvernement du Conseil européen seront contraints – obtorto collo et avec un accord qui provoquerait de fortes tensions entre alliés dans les pays où l'extrême droite est au gouvernement – de choisir un candidat au sein d'une grande coalition comprenant à la fois les conservateurs (ECR), ou du moins certains d'entre eux, et les sociaux-démocrates avec les libéraux comme aiguille dans l'équilibre entre les uns et les autres et l'Allemagne et la France en position d'approcher ensemble le seuil d'un bloc de 35% de la population européenne globale.

La nécessité de créer une grande coalition serait également renforcée si l'idée émergeait parmi les Chefs d'État et de gouvernement d'unifier les présidences de la Commission européenne et du Conseil européen (toutes deux choisies à la majorité qualifiée) comme le proposera le Parlement européen dans le projet de révision du Traité de Lisbonne et qui ne nécessiterait pas de modification du Traité en tout état de cause.

La décision du Conseil européen est également conditionnée par l'incertitude qui pèse sur la volonté des groupes politiques du Parlement européen de réitérer en 2024 la méthode – non prévue par le Traité de Lisbonne mais proposée en 2013 par le leader du SPD et alors président du Parlement européen **Martin Schulz** dans l'illusion que les socialistes européens dépasseraient le PPE aux élections européennes de 2014 – de présenter des candidats-leader (Spitzenkandidaten) à la présidence de la Commission européenne lors des élections européennes.

La méthode n'a été appliquée qu'en apparence en 2014 au choix du Luxembourgeois **Jean-Claude Juncker**, qui était plutôt le résultat d'un accord préélectoral franco-allemand géré par **Angela Merkel**, puis mis de côté en 2019 lorsque **Angela Merkel** a encore préféré sa fidèle ministre de la défense **Ursula von der Leyen** au Bavarois **Manfred Weber**.

Ursula von der Leyen elle-même, qui souhaite rester au Berlaymont de 2024 à 2029 pour gérer les négociations avec les pays candidats et notamment l'entrée de l'Ukraine dans l'Union européenne, sait très bien que sa confirmation par le Conseil européen fin juin 2024 serait facilitée par une nouvelle « majorité Ursula » - comme celle qui a donné confiance à sa Commission en novembre 2019 avec le vote favorable du PPE, des socialistes (sans les Français), des libéraux, d'une partie du Mouvement 5 étoiles et du PIS polonais, l'abstention des Verts et le vote contre de Fratelli d'Italia, de la Ligue et du Rassemblement national - et serait au contraire rendue plus difficile si elle acceptait d'être la Spitzenkandidatin du PPE ou, pire encore, d'une coalition PPE-CER qui serait de toute façon minoritaire tant dans l'actuel que dans le futur Parlement européen.

Les malheurs d'**Ursula von der Leyen** ou d'un autre candidat-président ne prendront pas fin après l'accord éventuel au Conseil européen, car le choix des Chefs d'État et de gouvernement devra être confirmé par l'élection à la majorité absolue au Parlement européen, qui a eu lieu en juillet 2019 pour **Ursula von der Leyen** avec seulement neuf voix, et qui a été suivie en novembre par le vote de confiance plus large sur l'ensemble de la Commission.

Le candidat à la présidence de la Commission européenne devra en effet repasser devant l'assemblée pour le vote de confiance avec son « collègue », c'est-à-dire avec vingt-six commissaires choisis d'un commun accord avec les gouvernements nationaux, où ceux ayant une traction PPE choisiront un populaire, ceux ayant une traction S&D un socialiste, ceux ayant une traction ADLE un libéral, ceux ayant une traction ECR un conservateur, sauf si dans un gouvernement de centre-gauche un commissaire appartenant aux Verts l'emporte.

La seule, mais substantielle, marge de manœuvre de la présidente ou du président de la Commission sera dans la répartition des « portefeuilles », c'est-à-dire de ce que l'on appellerait, dans une logique nationale, les postes ministériels où le Parlement européen s'est pourtant octroyé un droit de veto qui a coûté à **Rocco Buttiglione** le poste de commissaire en 2009.

Ainsi s'achève le scénario préélectoral qui reste encore largement à écrire, mais dans lequel le chemin de ceux qui s'imaginent de « renverser la table » en 2024 et prendre le « gouvernement de l'Europe » à l'usage des souverainistes paraît bien impraticable.

La vie de la législature 2024-2029 sera en revanche soumise à un autre scénario et celui-ci dépendra de l'équilibre entre les groupes politiques du prochain Parlement européen élu entre le 6 et le 9 juin 2024.

Si la nomination du Président de la Commission européenne et de l'ensemble du collège sera inévitablement liée à la recherche d'une large majorité au Conseil européen, la mise en œuvre des priorités politiques et législatives de la nouvelle législature européenne (bien-être, environnement, politiques migratoires, budget, intelligence artificielle...) sera plutôt le résultat de la confrontation quotidienne entre innovateurs et immobilistes ou pro-européens et souverainistes également sur le processus qui devra inévitablement conduire - avant l'élargissement de l'Union européenne aux nouveaux pays candidats - au dépassement de Lisbonne dans lequel on voudrait que la Constitution-féminine l'emporte sur le Traité-masculin.

Nous en saurons plus après les élections en Espagne, en Pologne, au Luxembourg, en Slovaquie, aux Pays-Bas et en Belgique, qui préciseront au niveau national les orientations de ces électorats.

Suite dans le prochain épisode !

De Marine Tondelier à Valérie Pécresse, le réveil des revendications fédéralistes à la veille des européennes

Kévin Jezequel

Porte-parole de l'UEF France

Dans une tribune publiée par *Le Monde* ce 10 septembre⁷⁵, 150 responsables politiques écologistes et autonomistes, y compris François Alfonsi, député européen et président de Régions et peuples solidaires, et Marine Tondelier, secrétaire nationale d'EELV, « défendent l'idéal d'une Europe fédérale, forte et juste ».

[La tribune] présente également le modèle fédéral dans sa dimension systémique. En tant que mode d'organisation de la société, le fédéralisme a vocation à s'appliquer du niveau local à l'échelle mondiale en passant par tous les échelons intermédiaires.

La démarche est à saluer. Tout d'abord, elle a l'immense mérite de faire entrer le terme de fédéralisme dans le débat public dès les prémises de la campagne des élections européenne. Elle présente également le modèle fédéral dans sa dimension systémique. En tant que mode d'organisation de la société, le fédéralisme a vocation à s'appliquer du niveau local à l'échelle mondiale en passant par tous les échelons intermédiaires.

Cette tribune met l'accent sur différentes dimensions qui susceptibles de justifier le fédéralisme : linguistique, culturelle ou historique. Ces aspects peuvent constituer la base d'un débat sur le (re)découpage approprié des entités fédérées ou la

délégation de telle ou telle compétence spécifique. Néanmoins, indépendamment de tout déterminisme, le fédéralisme – éventuellement différencié – peut s'appliquer à l'ensemble des territoires sur une base civique et démocratique.

Les revendications pour un modèle fédéral peuvent d'ailleurs venir de directions inattendues. Valérie Pécresse signe ainsi une tribune particulièrement explicite dans *Le Figaro*⁷⁶ fin août.

Sans aller jusqu'à réclamer directement la mise en place d'un système fédéral, la Présidente de la région Ile-de-France invite l'État français à prendre « exemple sur ses grands voisins fédéraux ». Elle annonce, suite au vote en 2022 de la loi « 3DS »⁷⁷, la demande prochaine à l'État d'un bloc de 40 compétences concernant notamment l'emploi, la santé ou l'éducation, afin de fluidifier l'exercice de celles-ci en région francilienne. Valérie Pécresse se positionne ainsi – si l'on met de côté l'exception corse - comme tête de files des revendications régionales en faveur d'un fédéralisme interne en métropole.

Il reste maintenant aux futurs candidats au Parlement européen, qu'ils émanent de partis historiquement fédéralistes ou non, à se positionner pour une Europe fédérale, plus forte et plus démocratique.... Et à la société civile de les en convaincre.

⁷⁵Source :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/09/10/election-s-europeennes-2024-face-au-retour-des-nationalismes-nous-defendons-l-ideal-d-une-europe-federale-forte-et-juste_6188784_3232.html

⁷⁶ Source : [https://www.lefigaro.fr/vox/politique/valerie-](https://www.lefigaro.fr/vox/politique/valerie-pecresse-et-jean-francois-vigier-il-faut-plus-de-liberte-et-d-autonomie-pour-les-regions-20230823)

[pecresse-et-jean-francois-vigier-il-faut-plus-de-liberte-et-d-autonomie-pour-les-regions-20230823](https://www.lefigaro.fr/vox/politique/valerie-pecresse-et-jean-francois-vigier-il-faut-plus-de-liberte-et-d-autonomie-pour-les-regions-20230823)

⁷⁷ Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Cette loi autorise le transfert de nouvelles compétences aux collectivités ou l'adaptation des normes qui encadrent leurs compétences

Discours sur l'état de l'Union : comment éviter les questions qui fâchent ?

Alexandre Marin

Membre de l'UEF France, membre du comité de rédaction de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*



Ce qui a été dit lors de ce discours sur l'état de l'Union

Le discours sur l'état de l'Union nous vient du traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009. Depuis cette date, il est prononcé chaque année au début du mois de septembre par le président de la

Commission européenne devant l'assemblée plénière du Parlement européen, à Strasbourg. Cette pratique s'inspire du discours éponyme prononcé annuellement par le président des États-Unis devant le Congrès.

Pourtant, le discours sur l'état de l'Union européenne est très peu médiatisé, contrairement à son homologue américain. En dehors de la « bulle » européenne, il n'intéresse pas grand monde. Il faut dire que le président de la Commission européenne a un rôle bien moindre que celui des États-Unis ; depuis la fin de l'ère Delors, la Commission agit comme un gros secrétariat général du Conseil européen, plus que comme une force d'initiative politique. Les États, qui nomment le président et contrôlent de la tête aux pieds la vie politique européenne, y ont veillé.

De fait, les discours sur l'État de l'Union ne consistent qu'en une liste de mesures adoptées ou à adopter, et sont souvent dépourvus de toute vision politique. Le discours de 2023, qui sera le dernier de l'actuelle présidente, nous le verrons, ne fait pas exception. L'indifférence allait jusqu'aux bancs de l'hémicycle, très clairsemés.

Les thèmes centraux de ce discours ont été l'égalité entre les femmes et les hommes, le pacte vert, la politique industrielle, l'inflation, l'intelligence artificielle, la politique migratoire, la guerre en Ukraine, et l'élargissement.

Sur le pacte vert et la politique industrielle la présidente de la Commission a rappelé le « plan industriel du pacte vert », présenté par l'exécutif européen en février, pour répondre à l'*Inflation Reduction Act*, plan d'investissement américain, subventions destinées à financer la transition énergétique et conditionnées à une production dans le pays.

Pour répondre aux inquiétudes des industriels et des citoyens sur le dumping industriel chinois, la présidente de la Commission a annoncé une enquête anti-subsidiation contre les automobiles chinoises pour protéger l'industrie et le marché européens contre une concurrence faussée. Les voitures chinoises ont un prix artificiellement bas dues à des subventions massives.

Sur l'intelligence artificielle, Ursula Von der Leyen a demandé l'équivalent d'un GIEC de l'intelligence artificielle, afin de réguler au mieux les innovations en provenance de ce secteur.

Madame Von der Leyen a ensuite vanté l'accord conclu entre l'Union européenne et la Tunisie pour que ce pays contrôle ses frontières et évite les départs de bateaux pour l'Union. Cet accord, selon elle, constitue un équilibre entre la protection des frontières et la sécurité des personnes migrantes. Elle veut en faire le modèle des futurs accords avec les pays limitrophes de l'Union sur la politique migratoire.

La présidente a poursuivi son discours par un hommage émouvant à la femme de lettres ukrainienne Victoria Amelina, tuée par les Russes dans un bombardement, et l'a conclu par l'appel à un élargissement vers une UE à 30 pays ou plus, sans que cet élargissement soit nécessairement lié à un approfondissement préalable.

Comme on le voit, le discours est essentiellement un catalogue de mesures adoptées l'année passée ou à venir avant les élections européennes de juin 2024. Il a été intégralement prononcé en Anglais, sauf trois minutes en Allemand et deux en Français. Comme si Ursula Von der Leyen ne s'adressait qu'à la « bulle européenne », quasiment seule à l'écouter. La seule partie intéressante de ce discours était l'hommage très émouvant à Victoria Amelina.

Seul le libéral belge Guy Verhofstadt, ouvertement fédéraliste, a critiqué la volonté de la présidente de la Commission d'élargir l'Union sans approfondissement préalable, arguant qu'il serait bien plus difficile d'avoir une politique étrangère, fiscale, ou de défense autonome, avec 30 ou 35 États membres statuant à l'unanimité.

Un discours où les sujets de discord sont évités

Si elle a parlé de la protection des automobiles européennes face à la concurrence déloyale venue de Chine, elle s'est abstenue de parler de l'interdiction des voitures thermique d'ici 2035, critiquée pour exposer l'industrie automobile européenne à la disparition face à l'industrie automobile chinoise, beaucoup plus subventionnée, et bien plus avancée en matière de véhicules électriques.

De même, Ursula Von der Leyen a évité de commenter la politique raciste et xénophobe du président tunisien avec qui l'accord a été conclu. Les migrants morts à la frontière entre la Tunisie et la Libye, ou noyés en mer Méditerranée, apprécieront son « équilibre » entre la « protection des frontières » et leurs sécurités.

Enfin, quand elle promet avec passion l'égalité entre hommes et femmes, elle reste silencieuse sur les affaires de viol au sein de la Commission ou de harcèlement sexuel à la Cour de justice, scandales étouffés par les institutions respectives qui s'estiment au-dessus des lois.

Le discours sur l'état de l'Union a été suivi d'interventions de plusieurs eurodéputés issus de tous les groupes parlementaires. Qu'ils fussent dans la majorité ou dans

L'opposition, tous ont soigneusement évité les sujets qui fâchent.

Seul le libéral belge Guy Verhofstadt, ouvertement fédéraliste, a critiqué la volonté de la présidente de la Commission d'élargir l'Union sans approfondissement préalable, arguant qu'il serait bien plus difficile d'avoir une politique étrangère, fiscale, ou de défense autonome, avec 30 ou 35 États membres statuant à l'unanimité.

Certains eurodéputés ont rendu hommage aux pères fondateurs de l'Union européenne, de l'euro. L'Allemand Manfred Weber, président du parti populaire européen, groupe politique de droite, a même regretté l'échec de la Communauté européenne de défense. On pourrait être sensible à ces hommages s'ils n'étaient pas le cache-misère d'une cruelle absence de vision et d'idéal politiques des dirigeants européens.

Le manque de vision de la présidente vient du fait que les chefs d'États et de gouvernements l'ont choisie parce qu'elle se contenterait de les suivre. Ses prétentions à être à la tête d'une Commission géopolitique ne sont que du vent et témoignent d'un gouffre béant entre les paroles et la réalité.

Aucun des nombreux députés s'étant exprimé sur les violences sexistes et sexuelles n'ont remis en cause l'opposition passée de la présidente du Parlement européen, la Maltaise Roberta Metsola, au droit à l'avortement ou son abstention lors d'un vote sur une résolution demandant à la Commission de criminaliser les violences masculines.

L'épisode le plus immonde est venu de l'euroseptique polonais Ryszard Legutko, ancien ministre de l'éducation dans son pays, qui s'exprimait sur la politique migratoire de l'Union européenne : « *La politique migratoire est un échec. Malgré l'agitation et la rhétorique de la Commission, le commerce des passeurs est florissant et la désintégration du tissu social se poursuit. En Europe occidentale, le nombre de vols, de cambriolages et de viols a explosé - environ trente viols pour cent mille habitants en France et en Belgique, contre moins de deux dans mon pays* ». J'ai préféré citer le propos abject afin que celles et ceux de nos concitoyens qui seraient tentés de voter pour l'extrême-droite sachent de quoi il en retourne.

Sachant que lors de la prochaine législature, le parti populaire européen songe à s'allier aux eurosceptiques, on comprend mieux la notion très particulière d'« équilibre entre protection des frontières et sécurité des personnes migrantes » portée par la présidente de la Commission⁷⁸. Peut-être cela explique-t-il aussi pourquoi ce discours raciste n'a pas été dénoncé avec force par les eurodéputés. Tout le monde ne peut pas être Daniel Cohn-Bendit⁷⁹.

Mentionnons le discours du patron du groupe écologiste au Parlement européen, le belge Philippe Lamberts. Celui-ci

appelait à renforcer la liberté de la presse au sein de l'Union. Hélas, il ne se trouvait personne pour lui rappeler qu'il avait insulté publiquement le journaliste de Libération Jean Quatremer, qui avait révélé ses combines pour soutenir l'élection de Roberta Metsola à la présidence du Parlement européen en échange de postes administratifs pour son groupe.

Une Europe fédérale pour un discours sur l'état de l'Union digne d'un authentique discours politique

L'anecdote est intéressante pour un militant fédéraliste. En effet, selon Jean Quatremer, « Lamberts a simplement dit tout haut ce que murmure la majorité de l'élite européenne : la presse ment, la presse nous emmerde, la presse ne devrait être là que pour chanter les louanges de l'aventure européenne ». En effet, l'Union européenne est gouvernée par les États. Elle est donc une union diplomatique. Or, la sphère diplomatique est un milieu où règne le secret des négociations. Ce n'est pas pour rien que les réunions du Conseil européen, du Conseil des ministres ou de l'eurogroupe se tiennent à huis clos. Les ingérences de la presse y sont donc mal vues.

Si vraiment nous voulons améliorer la liberté de la presse en Europe, commençons par les institutions et transformons cette Union diplomatique d'États en une Europe politique et démocratique de citoyens, c'est-à-dire en une Europe fédérale.

Si le discours européen de l'Union est très loin de la popularité de son équivalent américain, c'est que les USA sont une fédération, ce que n'est pas l'Union européenne. Le manque de vision de la présidente vient du fait que les chefs d'États et de gouvernements l'ont choisie parce qu'elle se contenterait de les suivre. Ses prétentions à être à la tête d'une Commission géopolitique ne sont que du vent et témoignent d'un gouffre béant entre les paroles et la réalité.

Le choix entre l'Europe fédérale et l'Europe intergouvernementale que nous avons actuellement, c'est le choix entre une puissance comparable à celle des États-Unis d'Amérique, capable de peser dans les affaires du monde, et celui d'une coalition au niveau européen, qui ne serait que la simple addition des poids respectifs de ses membres. Vu le déclin du poids des États européens dans le monde, continuer dans la voie intergouvernementale, c'est faire de l'Europe une épave en devenir.

Si on veut des discours sur l'état de l'Union qui soient autre chose que des listes creuses qui n'intéressent presque personne, il faut faire de l'Union européenne une fédération. Et peut-être également prononcer ce discours entre 18h et 20h, plutôt que le matin un jour de semaine.

Pour conclure, si vous n'avez pas pu écouter le discours sur l'état de l'Union, ne vous en faites pas, vous n'avez rien manqué.

⁷⁸ Ursula Von der Leyen est elle-même membre du PPE.

⁷⁹ Ancien eurodéputé franco-allemand, ancien co-président du groupe écologiste, il a, à plusieurs reprises, qualifié l'extrême-droite et ses députés de « honte » pour le Parlement européen.

Ingérences étrangères

Le « cas particulier du Rassemblement national » dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale

Silvia Romano

Membre du CA de l'UEF France, membre du bureau de Presse fédéraliste, diplômée du Collège d'Europe de Bruges



Le rapport de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale remet en lumière la relation « privilégiée » entre le parti d'extrême-droite de Marine Le Pen et la Russie de Poutine.

Fruit de plusieurs mois de travail et d'une cinquantaine d'auditions, le rapport publié le 8 juin et présenté par Constance Le Grip, rapporteure du groupe Renaissance, met en lumière les ingérences étrangères subies par les institutions françaises à travers différentes tactiques telles que les « cyberattaques », la « manipulation de l'information », les « atteintes au patrimoine scientifique » ou encore le « recrutement d'anciens fonctionnaires ». Comme on le sait désormais, ces stratégies visent à entraver le bon fonctionnement des institutions démocratiques européennes et à les déstabiliser, faisant peser une grave menace sur notre continent.

Si la Russie est considérée comme « la principale menace pour les démocraties occidentales », le rapport pointe également du doigt la « russification » de la Chine, qui a de plus en plus fait recours à des « manœuvres agressives et malveillantes ». D'autres pays, dont le Maroc et le Qatar, sont mis en cause pour leurs pressions exercées sur les députés européens et pour leurs tentatives de corruption, comme dans la récente affaire du « Qatagate ».

Un chapitre distinct est consacré au « cas particulier du Rassemblement national » de Marine Le Pen, considéré comme un « canal privilégié » pour véhiculer les positions politiques du Kremlin au niveau français et européen. Le rapprochement idéologique et stratégique entre le Rassemblement national (RN) et le Kremlin semble étroitement lié à la dépendance économique du parti français vis-à-vis des financements russes et aux intérêts politiques de Marine Le Pen, désireuse de s'imposer comme une personnalité d'envergure internationale.

Quelle contrepartie pour Moscou ? Un soutien public clair et systématique de la ligne politique de Vladimir Poutine par la deux fois candidate à l'élection présidentielle française, Marine Le Pen, et par le deuxième parti français au Parlement européen.

La commission d'enquête s'est concentrée sur les emprunts russes contractés par l'ancien Front national, aujourd'hui RN ou de sa candidate. Elle a notamment examiné le prêt de 9,4 millions d'euros contracté en 2014 auprès de la *First Czech Russian Bank* (FCRB), à l'époque contrôlée par un oligarque russe, puis rachetée après la faillite de la banque en 2016 par la société russe *Aviazapchast*. L'entreprise a accepté de rééchelonner le remboursement jusqu'en 2028. Un « avantage certain et substantiel », selon une note de la Commission

nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), qui constitue un traitement préférentiel de la part des nouveaux créanciers russes, d'autant plus que l'emprunteur n'a fourni aucune garantie.

Interrogé par la commission d'enquête, l'ancien député européen RN Jean-Luc Schaffhauser, intermédiaire de l'accord de prêt, a notamment déclaré que le financement accordé au RN s'inscrivait dans le cadre d'une recherche d'« alliés » en Occident par le Kremlin, qui a donc soutenu l'opération.

Par ailleurs, le rapport met en lumière la manière dont le parti de Mme Le Pen a toujours exprimé publiquement son soutien à Moscou, depuis les fréquents voyages en Russie de personnalités du RN jusqu'aux prises de position officielles du parti, en passant par les choix de vote au Parlement européen, systématiquement conformes aux intérêts du régime russe. Accompagné d'un tableau illustrant les votes exprimés par les eurodéputés RN, le rapport révèle que de mars 2019 à février 2022, les membres du parti n'ont pas voté un seul texte

Si la Russie est considérée comme « la principale menace pour les démocraties occidentales », le rapport pointe également du doigt la « russification » de la Chine, qui a de plus en plus fait recours à des « manœuvres agressives et malveillantes ».

critique à l'égard de la Russie.

Le lien entre l'extrême droite française et le régime russe est ancien. Déjà Jean-Marie Le Pen, fondateur du Front national, avait créé la « filière russe » au nom de son combat pour une « Europe des patriotes » qui ne devait pas s'aligner sur les Etats-Unis ou l'OTAN, mais construire un partenariat durable avec la Russie sur la base d'intérêts communs et de convergences géopolitiques.

Une fois à la tête du Front national (2011), Marine Le Pen a repris l'héritage familial et a dépassé les relations amicales que son père entretenait avec l'extrême droite russe, en soutenant ouvertement la politique étrangère du président Dimitri Medvedev, puis de Vladimir Poutine. Parmi les exemples cités dans le rapport figurent des discours dans lesquels Marine Le Pen exprime son admiration pour le régime de Poutine, tels que : « la Russie est présentée de manière diabolisée, [...] comme une sorte de dictature, un pays totalement fermé : ce n'est pas objectivement la réalité. Je me sens plus en phase avec ce modèle de patriotisme économique qu'avec celui de l'UE » (2013).

L'intention de Marine Le Pen d'être reconnue comme une personnalité de stature internationale s'est concrétisée par des contacts répétés avec des figures de proue du pouvoir russe, du président de la Douma au président de la commission des affaires étrangères de la Douma, en passant par le vice-premier ministre, pour aboutir à une rencontre officielle avec Vladimir Poutine.

En mars 2014, au moment de l'annexion illégale de la Crimée par Poutine, Mme Le Pen a officiellement soutenu la ligne russe, reprenant mot pour mot son langage : « la Crimée a toujours été russe » - « il n'y a pas eu d'invasion » - « par le référendum, ses habitants ont choisi de rejoindre la Russie ». De même, Marine Le Pen a publiquement soutenu la ligne du Kremlin au moment de l'intervention armée de l'armée russe en Syrie.

Une fois à la tête du Front national (2011), Marine Le Pen a repris l'héritage familial et a dépassé les relations amicales que son père entretenait avec l'extrême droite russe, en soutenant ouvertement la politique étrangère du président Dimitri Medvedev, puis de Vladimir Poutine

Toujours en 2022, dans le programme présidentiel de Marine Le Pen, il est indiqué que « sans craindre les sanctions américaines, une alliance sera recherchée avec la Russie sur certains sujets fondamentaux », notamment « la sécurité européenne " qui "ne peut exister sans la Russie ».

En revanche, c'est avec l'arrivée des chars russes sur le sol ukrainien le 24 février 2022, que toute référence à la Russie disparaît du programme. Cependant, dix jours avant le second tour des élections, elle déclare que dès qu'un accord de paix sera conclu entre l'Ukraine et la Russie, la France devra œuvrer à un rapprochement stratégique entre l'OTAN et la Russie.

Quant aux députés européens, depuis l'invasion russe de l'Ukraine, les membres du RN ont timidement commencé à prendre leurs distances avec Moscou, ne soutenant que quatre résolutions défavorables à la Russie, mais continuant à s'abstenir ou à voter contre de nombreuses autres, y compris celles visant à apporter un soutien financier à l'Ukraine ou à condamner l'escalade de la guerre par Moscou. Puis, en

condamnant l'envoi d'armes à l'Ukraine, dans sa « lettre aux Français », publiée à l'occasion du premier anniversaire de la guerre, Mme Le Pen se fait même passer pour une véritable pacifiste antimilitariste !

Appelée à répondre devant le Parlement, Marine Le Pen a tout nié, à commencer par l'ingérence du Kremlin dans l'octroi du prêt FCRB à RN, qualifiant la commission d'enquête de « processus politique » dont le résultat est un rapport

« totalement politisé ». Ironie du sort, la création de la commission d'enquête a été voulue par son propre parti pour examiner les liens entre le parti d'Emmanuel Macron et le Qatar, la Chine et des sociétés privées américaines comme *McKinsey*. C'est d'ailleurs le député RN Jean-Philippe Tanguy qui préside la commission.

Le travail du Parlement français ne fait que s'ajouter aux innombrables preuves qui confirment que des acteurs étrangers, étatiques et non étatiques, font de plus en plus recours à diverses techniques d'ingérence pour s'immiscer dans les processus démocratiques au sein de l'UE. Comme le souligne le Parlement européen, en particulier la commission spéciale ING2, ces attaques violent le droit international, trompent les citoyens et affectent leur comportement électoral, amplifient les débats controversés, polarisent, encouragent l'incitation à la haine, aggravent les conditions des groupes vulnérables qui sont plus susceptibles d'être victimes de la désinformation, altèrent l'intégrité des élections et des référendums démocratiques et sèment la méfiance à l'égard des gouvernements nationaux, des autorités publiques et de l'ordre démocratique libéral.

La nécessité pour l'UE de se donner les moyens de faire face à ces menaces concrètes et croissantes devient encore plus urgente avec l'approche des prochaines élections européennes du mois de juin prochain.

Les fédéralistes sont impliqués dans les mouvements d'alerte et de lutte contre le dérèglement climatique depuis les années 80. Nous voulons donc faire une part régulière à ce sujet dans nos pages avec la création de cette nouvelle rubrique.

Controverses autour de la loi de restauration de la nature : simples débats politiques ou stratégie électorale ?

Manon de Lima

Publié le 1^{er} août 2023 par le Taurillon (<https://www.taurillon.org/controverses-autour-de-la-loi-de-restauration-de-la-nature-simples-debats>), avec leur aimable autorisation

Tandis que les membres du G20 peinent à trouver un accord sur la réduction des énergies fossiles, l'Union européenne, elle, a adopté un texte inédit dans la course pour la protection de l'environnement. De fait, le Parlement européen a adopté le 12 juillet, en première lecture, la première loi pour la restauration de la nature au monde.

Un texte inédit, preuve d'une prise de conscience croissante

Tout part d'un constat. À l'instar d'autres organisations internationales luttant en faveur de la protection de l'environnement, l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) a publié au cours de l'année 2020 un rapport alarmant concernant la détérioration de l'environnement. Cette agence européenne chargée de fournir des informations sur l'environnement aux décideurs et citoyens européens dépeint une situation inquiétante pour la faune et la flore européennes.

En effet, selon ces données, 80% des habitats et 70% des sols sont considérés en « mauvais état ». Par ailleurs, l'Agence affirme que 10% des abeilles et papillons présents en Europe font face à un risque d'extinction majeur.

Dans ce contexte particulier marqué par la dégradation de la nature en Europe, la Commission européenne a proposé un texte en juin 2022.

Imaginé comme partie intégrante du Pacte vert, ce texte oblige les États membres, pour la première fois, à instaurer des mesures efficaces afin de restaurer au moins 20% des surfaces « dégradées » sur leur territoire, d'ici 2030. Concrètement, grâce à ce règlement, l'Union européenne pourrait enjoindre aux États membres d'élaborer des plans nationaux de restauration de la nature. À cet égard, divers points clés sont avancés par la Commission. Il est question, entre autres, de protéger les insectes pollinisateurs et de fortifier les écosystèmes agricoles.

En décembre 2022, ce texte a connu un regain d'intérêt certain lorsque, au niveau international, les États se sont également penchés sur la problématique de restauration de la nature. En effet, c'est lors de la Convention sur la diversité biologique, qui a ensuite donné lieu à un « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal », que près de 200 États se sont accordés sur la marche à suivre afin d'enrayer le processus de destruction de la nature à l'œuvre dans le monde. Ce texte, non contraignant, n'a pas connu un grand succès. En effet, conscient qu'un tel travail de restauration ne peut pas être orchestré au niveau international, Thierry Lucas, coordinateur de la gestion des écosystèmes en Europe pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a souligné le fait que « *Ce que la proposition de loi sur la restauration de la nature*

[de l'Union européenne] montre, c'est que la restauration a également besoin d'une coopération régionale et d'une base juridique solide ».

Enfin, en dépit de l'échec de la convention internationale, le texte européen a poursuivi son chemin législatif. Il est arrivé aux portes du Conseil de l'Union européenne l'année suivante, en juin 2023. C'est ainsi que, réunis à Bruxelles, les 27 ministres de l'environnement des États membres se sont penchés sur ce texte. Ces derniers, sous l'égide de l'Espagne alors à la présidence du Conseil de l'Union européenne, ont apporté quelques modifications à ce texte afin de trouver le juste équilibre pour laisser une certaine souplesse aux États membres. Face à ce règlement, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique ont émis quelques réserves. Cependant, ces États n'ont pas empêché le vote, permettant ainsi à la loi pour la restauration de la nature de continuer son chemin jusqu'au Parlement européen. La ministre suédoise du climat et de l'environnement, Romina

Imaginé comme partie intégrante du Pacte vert, ce texte oblige les États membres, pour la première fois, à instaurer des mesures efficaces afin de restaurer au moins 20% des surfaces « dégradées » sur leur territoire, d'ici 2030.

Pourmokhatari, s'en est d'ailleurs félicitée en indiquant que « Nous espérons que le texte définitif du règlement relatif à la restauration de la nature nous permettra de rétablir un niveau sain de biodiversité, de lutter contre le changement climatique et de respecter nos engagements internationaux au titre du cadre de Kunming-Montréal ». Ce signal politique fort envoyé par le Conseil, constitue, comme le souligne Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, « un rendez-vous avec nos engagements passés mais aussi avec l'héritage que nous laisserons aux générations futures ».

Des débats intenses au Parlement européen, le Parti populaire européen au front

Mais là où certains, comme la ministre suédoise Romina Pourmokhatari, perçoivent l'adoption d'un tel texte comme « une excellente journée pour la nature », d'autres restent amer face à ce dernier, dénonçant même la signature « d'un chèque en blanc, sans frein d'urgence si ça se passe mal », comme l'a souligné Esther de Lange, vice-présidente du Parti Populaire européen (droite).

Alors que la loi parcourait son chemin législatif sans réelles embûches depuis sa proposition en 2022, cette dernière a commencé à faire face à de sérieux obstacles dès son entrée au Parlement européen. En effet, le 15 juin 2023, le texte avait

été sauvé de justesse, alors que, des députés de la Commission agriculture et pêche tentaient d'adopter un amendement de rejet à son encontre. Quelques jours plus tard, le 27 juin, en Commission environnement, cette loi a également récolté les fruits de son impopularité, puisque cette dernière a été rejetée, essayant une égalité des voix en sa défaveur.

Eu égard à ce rejet massif, il est nécessaire de s'interroger, quelles sont les critiques formulées à l'égard de ce texte qui semblait pourtant, au premier abord, consensuel ?

La droite européenne est en tête de file du mouvement d'opposition à cette loi. En première ligne, ce sont les députés du Parti populaire européen, majoritaire au Parlement, qui dénoncent ce texte. Ces derniers citent « des préoccupations structurelles ». En effet, la droite dénonce le manque d'études d'impact lui permettant de s'assurer du bien-fondé de ce texte. Ainsi, comme le souligne Ester de Lange, ce texte serait « un chèque en blanc ». Certains députés du PPE condamnent le texte de manière plus ferme. C'est le cas d'Anne Sander qui a indiqué que l'adoption de ce texte revenait à « signer l'arrêt de mort de toute production économique, industrielle, forestière et agricole en Europe ». Finalement, selon ces derniers, ce texte constituerait une réelle menace contre la sécurité alimentaire. De manière plus précise, ces députés indiquent porter la voix du monde agricole qui serait résolument opposé à cette loi qui ralentirait leur production⁸⁰.

Une victoire en demi-teinte pour la gauche, l'adoption d'un texte édulcoré

Eu égard à ces vives contestations, l'avenir du texte était plus qu'incertain. Face à ce rejet probable, un front réunissant plusieurs partis politiques s'est donc formé. En effet, afin de récolter le nombre de voix nécessaires malgré la résistance du parti majoritaire, une coalition fut rapidement envisagée.

Ce rôle de meneur fut endossé, comme à l'accoutumé, par le parti Renew (centre libéral), souvent maître du jeu lorsqu'il est question d'adopter un texte particulièrement clivant. Le parti a donc proposé un règlement modifié afin d'emporter le plus de voix possible pour faire face à la fronde des partis de droite. Finalement, le 12 juillet, à l'issue du vote de la loi pour la restauration de la nature, les défenseurs du texte furent soulagés. Le vote fut serré, 336 pour et 300 contre. Pourtant, après une longue bataille au sein des institutions européennes, ce règlement a finalement été adopté en première lecture.

Acclamée par certains, l'adoption de ce texte constitue pourtant une victoire en demi-teinte pour les partis de gauche. En effet, bien que Stéphane Séjourné, président du parti

Renew, se félicite en indiquant que « *Le Parlement européen a écrit l'histoire* », le parti Verts/ALE, lui, est amer. Comme le souligne David Cormand, député des Verts/ALE, ce texte a un « niveau d'ambition extrêmement peu élevé », ainsi, en adoptant ce texte édulcoré, le Parlement aurait simplement « éviter le pire ».

Un enjeu partisan certain aux vues des prochaines échéances électorales

Avec une tendance à la montée de partis radicaux en Europe, certains se sont interrogés sur l'opportunité d'une telle réaction politique. En effet, comme souligné par Yannick Jadot, « historiquement la droite avait la conservation de la nature dans sa philosophie ». Dès lors, cette position adoptée lors des débats a pu apparaître comme surprenante.

Rapidement, les parties centristes et ceux de gauches ont soupçonné le parti populaire européen de démagogie⁸¹. Le président de la Commission environnement du Parlement Européen, Pascal Canfin, député Renew, a dénoncé un « trumpisme à l'européenne ». De la même manière, certains observateurs externes, comme Philipp Jäger, membre de l'Institut Jacques Delors, a indiqué « Il semble que le PPE soit déjà en train de passer en mode électoral et d'essayer d'instrumentaliser ces dossiers. ». En effet, en raison de la proximité temporelle avec les prochaines élections européennes, et nationales espagnoles et polonaises notamment, certains estiment que le PPE chercherait à adopter une position plus proche de la position des droites radicales des partis de Meloni (CRE) et de Le Pen (ID) dans un but purement électoraliste.

Face à ces critiques, le Parti populaire européen s'est défendu de toute forme de populisme. Esther de Lange, membre du PPE, a par ailleurs souligné le fait que « Si j'avais voulu être populiste et marquer des points faciles lors des élections aux Pays-Bas, je me serais opposée frontalement au Green Deal. Je ne l'ai pas fait. » niant ainsi les accusations d'électoralisme.

Texte clivant, la loi sur la restauration de la nature n'a pas fini de cheminer au sein des institutions européennes. En effet, le nouveau texte doit être approuvé par le Conseil, puis être à nouveau adopté par le Parlement. Fruit d'une stratégie électoraliste ou simplement d'un avis politique, le texte européen sur la restauration de la nature fera encore, sans nul doute, l'objet d'intenses débats.

⁸⁰<https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/reglement-sur-la-restauration-de-la-nature-les-agriculteurs-et-les-groupes-environnementaux-saffrontent/>

⁸¹ <https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/le-green-brief-le-pari-du-ppe-sur-la-restauration-de-la-nature/>

Il ne nous reste plus qu'une planète à sauver

Guido Montani

Professeur d'économie politique internationale à l'université de Pavie, ancien président du Mouvement fédéraliste européen Italie,
ancien Vice-présidente UEF Europe
Traduit de l'anglais par Jean-François Richard

L'écosystème est un bien public mondial. Les divisions européennes partisans sur la loi sur la restauration de la nature ne peuvent être justifiées.

Mercredi 12 juillet 2023 à Strasbourg, le Parlement européen a adopté la loi sur la restauration de la nature à une courte majorité de 336 voix contre 300. Auparavant, il y avait eu un affrontement acharné entre le le Parti populaire européen (PPE) de centre-droit et les défenseurs de la loi, menés par Frans Timmermans, commissaire responsable du « Green Deal » européen.

Devant le Parlement, des groupes d'agriculteurs protestaient, craignant une limitation de la production agricole et une augmentation des prix des denrées alimentaires. Un groupe de jeunes écologistes soutenait au contraire la défense de la biodiversité et la restauration de la fertilité écologique des sols. De profondes divisions.

La Commission européenne a publié sa proposition en juin de l'année dernière. Par la suite, le président du PPE, Manfred Weber, a critiqué la directive envisagée, provoquant une scission dans l'alliance des partis qui ont soutenu la Commission au cours de cette législature. Le rejet de la proposition aurait mis en crise l'ensemble du Green Deal européen, qui a pourtant permis à l'Union européenne d'occuper une position de leader sur les questions environnementales dans le cadre des Nations unies.

Cela s'explique par l'approche des élections européennes de juin 2024. Même Roberta Metsola, présidente du Parlement, a défendu les citoyens qui craignent des contraintes excessives. Selon le *Financial Times*, « la position de Mme Metsola reflète les profondes divisions sur la politique climatique au sein de sa propre famille politique, le Parti populaire européen. Le PPE (...) compte parmi ses membres la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, qui a fait de la législation verte un élément central de son mandat.

Dans certains États membres de l'UE, les partis de droite sont au pouvoir, comme en Italie, en Pologne et en Hongrie, ou peuvent aspirer à une victoire électorale, comme en Espagne, en France et aux Pays-Bas. La perspective d'une majorité de droite (peut-être alliée à des partis nationalistes) dans le prochain parlement n'est donc pas une chimère, même si elle représenterait une rupture avec la tradition de toutes les législatures passées : depuis les premières élections européennes en 1979, une majorité de partis pro-européens (gauche, centre et droite) a géré conjointement les politiques européennes.

Bien public

Le défi environnemental n'est ni de droite ni de gauche (si l'on définit ces positions, à la suite du regretté Norberto Bobbio, comme défendant ou s'opposant respectivement aux inégalités). L'écosystème est un bien public (non exclusif et non rival, contrairement aux biens privés), qui doit être préservé au nom de tous les citoyens européens, voire de tous les citoyens du monde : une catastrophe écologique pourrait entraîner la disparition de l'espèce humaine sur la planète.

La même chose pourrait se produire avec une guerre nucléaire entre grandes puissances. La Russie a d'ailleurs fait jouer ses muscles dans la guerre contre l'Ukraine. La sécurité, la défense de la vie, est le premier des biens publics que tous les gouvernements devraient garantir à leurs citoyens.

Malheureusement, le défi environnemental n'est pas encore appréhendé par les gouvernements nationaux au même titre que la défense militaire - dans laquelle ils investissent des sommes considérables qui pèsent sur les budgets publics, alors que les investissements pour lutter contre la destruction de la nature sont considérés comme un fardeau insupportable. Il suffit qu'une partie des citoyens s'y oppose pour geler ou enterrer une politique cruciale pour le salut de la planète.

Malheureusement, le défi environnemental n'est pas encore appréhendé par les gouvernements nationaux au même titre que la défense militaire - dans laquelle ils investissent des sommes considérables qui pèsent sur les budgets publics, alors que les investissements pour lutter contre la destruction de la nature sont considérés comme un fardeau insupportable.

Décès liés à la chaleur

Les économistes affirment qu'il est impossible d'étouffer la croissance. Pourtant, une variable décisive est omise dans leurs calculs coûts-bénéfices : les pertes de vies humaines causées par le changement climatique, les sécheresses, les incendies, les inondations, l'émigration forcée, etc. Selon Copernic, le mois de juin 2023 a été le plus chaud jamais enregistré. Nature Medicine a publié des recherches indiquant qu'en 2022, 61 672 personnes sont décédées en raison de la chaleur en Europe (4 807 en France, 8 173 en Allemagne, 11 324 en Espagne, 18 010 en Italie).

Il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle, mais plutôt d'une tendance à long terme. Selon l'Organisation météorologique mondiale

Selon l'Organisation météorologique mondiale, entre 1970 et 2021, 11 778 catastrophes attribuées à des conditions météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes ont été signalées et ont causé 2 087 229 morts.

Combien de millions de vies devront être sacrifiées sur l'autel de la passivité politique ? L'affirmation de la gravité de la crise climatique remonte à plus de trois décennies, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992. La vérité, que les gouvernements cachent aux citoyens, est que lors de ces conférences annuelles, on ne fait que des promesses que personne ne tient.

Chaque gouvernement ne dure que quatre ou cinq ans. L'important est donc de gagner les prochaines élections, et non de penser aux générations futures. De plus, l'environnement est un bien public qui ne peut être assuré uniquement au niveau local, national ou européen : c'est un bien public mondial qui nécessite des mesures contraignantes

à l'échelle supranationale. C'est cette contrainte que les gouvernements nationaux rejettent.

Sans oublier la réglementation des espaces extra-terrestres, où circulent des milliers de satellites privés et militaires. En effet, une nouvelle colonisation des satellites et des planètes est poursuivie par les grandes puissances et celles qui aspirent à le devenir

Pas suffisant

La loi sur la restauration de la nature, sur laquelle le Parlement va maintenant entamer des négociations avec le Conseil de l'UE, représentant les États membres, constituera un pas important dans la bonne direction. Mais ce n'est pas suffisant. L'Union européenne ne produit que 8 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. C'est un bon exemple, mais tous les autres États membres de l'ONU doivent faire de même.

Même cela ne suffira pas. La restauration des écosystèmes terrestres doit s'accompagner de la biodiversité marine en haute mer, où se déchaîne la course à l'exploitation des gisements de minerais dans les profondeurs des océans. C'est sur ce point que les 193 États membres des Nations Unies se sont finalement mis d'accord sur un texte juridiquement contraignant sur la biodiversité le mois dernier, après près de deux décennies de négociations.

Sans oublier la réglementation des espaces extra-terrestres, où circulent des milliers de satellites privés et militaires. En effet, une nouvelle colonisation des satellites et des planètes est poursuivie par les grandes puissances et celles qui aspirent à le devenir, comme l'Inde, les Émirats arabes unis, le Japon et la Corée du Sud.

Pacte solennel

En définitive, les dirigeants des partis politiques et des gouvernements de la planète doivent avoir le courage de faire comprendre à leurs citoyens que le salut de la vie des jeunes d'aujourd'hui dépend de la volonté de mettre en œuvre les politiques nécessaires pour rendre la civilisation humaine - avec toutes ses contradictions dramatiques, au premier rang desquelles l'écart de richesse entre les pays riches et les pays pauvres - compatible avec les politiques nécessaires pour sauver toutes les espèces qui n'ont pas encore disparu après des siècles de pillage par l'Homo sapiens.

Un pacte solennel entre l'humanité et la nature, une « constitution de la Terre », est donc nécessaire. L'histoire enseigne que seul le respect des normes fondamentales permet aux citoyens et aux forces politiques de s'engager à respecter les règles nécessaires au maintien de l'héritage collectif de la civilisation humaine. Il suffit de penser à la manière dont ce qui était alors l'Europe occidentale s'est réunie après la guerre au sein du Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit et ainsi dire "plus jamais ça" au nazisme.

Une constitution de la Terre n'est pas une utopie. C'est un objectif réalisable si les quatre plus grands pollueurs du monde - la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne - parviennent à s'entendre. Leurs émissions collectives de CO2 représentent 62 % du total mondial. Si ces pays décident qu'un pacte entre l'humanité et la nature doit être conclu, leur masse critique signifiera que tous les autres États membres des Nations unies devront suivre leur exemple. La lutte contre le changement climatique peut être gagnée. Une coalition d'États a réussi à vaincre le fascisme lors de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, il est nécessaire et possible d'organiser, à l'échelle mondiale, une coalition d'États pour sauver la vie sur la planète.

Si c'était à refaire, aurait-on pu commencer la construction européenne par la culture ?

Robert Belot

Professeur d'histoire contemporaine, Chaire Jean Monnet EUPOPA, membre du Conseil scientifique de l'UEF - France
Module Jean Monnet HistEuropa



On entend souvent déplorer le fait que l'Europe d'après-guerre se soit constituée sur le plan économique et monétaire et non sur le plan culturel⁸². Ce qui expliquerait la faiblesse du sentiment européen dans les populations et l'inachèvement du processus d'unification européenne.

Jean Monnet lui-même, dit-on, aurait reconnu, à la fin de sa vie, que si c'était à refaire, il commencerait par la culture. En fait, c'est une formule, tronquée, qui a été prononcée par le recteur de l'Académie de Paris, Hélène Ahrweiler, devant des étudiants européens en 1988 : « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture, pourrait s'écrier Jean Monnet s'il revenait parmi nous ! » Dans la transcription officielle, la suite de la phrase au conditionnel est passée à la trappe⁸³. Le « père » de l'Europe n'est donc pas l'auteur de cette phrase célèbre, et je pense qu'il ne pouvait pas l'être. Pourquoi ?

L'impératif catégorique du relèvement social et économique

Pour comprendre les raisons qui ont fait que le processus européen, à partir de 1945, n'ai pas pris en compte la culture, je propose des hypothèses qui distinguent, à grands traits, les causes circonstancielles et les causes structurelles.

Regardons d'abord les composantes conjoncturelles qui semblent assez évidentes. La destruction matérielle de l'Europe et la baisse drastique du niveau de vie de ses habitants, du fait de la guerre, exigeaient une réaction immédiate. Le relèvement social et économique était une priorité absolue. Le surgissement de la guerre froide et sa traduction sous la forme d'une bipartition géopolitique du continent européen n'ont pas permis l'expression d'une Europe européenne. L'anti-américanisme et l'anti-communisme ont créé une nouvelle polarité idéologique antagonique dont l'unité européenne a fait les frais. La culture a dû renoncer à sa raison d'être (comme source de création et de liberté) pour devenir une arme dans les mains de l'un et l'autre camp. Enfin, on ne peut pas négliger le fait que le mot « Europe », sali et dévoyé par le discours nazi et la rhétorique collaborationniste,

était devenu impopulaire. Les intellectuels s'en sont éloignés, d'autant que le communisme, du fait de l'implication victorieuse de l'URSS dans la bataille contre l'armée hitlérienne, a exercé une puissance de séduction insensée dans leurs rangs (et bien au-delà), sans parler de l'influence épistémologique du marxisme. La quatrième cause est liée à la difficulté de dépasser la haine ou la méfiance contre l'Allemagne : les communistes ont su entretenir ce sentiment pour nourrir leur refus de voir se constituer une union de l'Europe occidentale ; les « souverainistes » ont pris le relais jusqu'à aujourd'hui pour échafauder une lecture du processus européen centrée sur le mythe de l'axe « germano-américain » et la thèse selon laquelle l'Europe aurait été pour l'Allemagne une manière d'acquiescer, « par la finance et dans la paix », la prépondérance continentale qu'elle n'a pas pu obtenir des deux guerres mondiales⁸⁴. La preuve que les circonstances ont joué un rôle se donne à voir dans l'évolution provoquée par la fin de la guerre froide qui permet la mise en place d'une réelle politique culturelle autochtone.

Ensuite, il y a les causes structurelles.

La résistance de la culture nationale

La plus profonde de ces causes est certainement la résistance du modèle stato-national et de l'idéal national, héritage de la Révolution française, de la politique napoléonienne et du nationalisme qui s'impose à la fin du XIX^e siècle dans la psyché populaire. On comprend pourquoi un poète comme Paul Verlaine pourra déclarer en 1893 (dans *Bonheur*), que

« Ce sont les patries qui sont saintes et sacrées, et non les poteaux-frontières ni les postes de douane » Georges Bidault, 11 mars 1953

« l'amour de la Patrie est le premier amour, et le dernier amour après l'amour de Dieu ». Les hommes de la Résistance (non-communiste), tels Altiero Spinelli, Ernesto Rossi, Eugen Kogon, Paul-Henri Spaak, Grégoire Gafenco ou Henri Frenay, ont nourri de faux espoirs en pensant que l'histoire avait définitivement dégagé l'horizon des peuples du nationalisme ou, à tout le moins, du dogme de la souveraineté absolue des États. La mise en garde avait pourtant été énoncée par Georges Bidault (alors président du Conseil des ministres de la CECA), dans un discours célèbre du 11 mars 1953. Évoquant les « difficultés » que ne manquera pas de

⁸² Jean-Noël Tronc, *Et si on recommençait par la culture ? Plaidoyer pour la souveraineté européenne*, Paris, Seuil, 2019, p. 191.

⁸³ Alexandre Mirlesse, *En attendant l'Europe*, Lille, La Contre Allée, 2009, p. 28. Voir la mise au point d'Hélène Ahrweiler dans le journal *Le Monde*, 21 juin 1998.

⁸⁴ C'est la thèse du souverainiste de gauche Jean-Pierre Chevènement. Voir : Robert Belot, « De l'usage des références historiques dans le discours anti-européen : le cas du souverainiste Jean-Pierre Chevènement », in Régis Boulat, Renaud Meltz (dir.), *Jean-Pierre Chevènement, le dernier des Jacobins*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2021.

rencontrer un projet d'union fédérale, il rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des hommes, « qu'un irréprochable attachement aux traditions antiques destine à faire entendre la voix de la terre et des morts » et à manifester leur inquiétude devant le risque d'« effacement des patries » : « Les réconcilier, les unir, les grandir, tel est pourtant notre unique dessein. Ce sont les patries qui sont saintes et sacrées, et non les poteaux-frontières ni les postes de douane ; et la voix des aïeux n'a jamais conseillé la haine. (...) Gardons-nous, s'il m'est permis de le dire, de croire que tout soit possible aux cœurs sincères⁸⁵. »

L'idée européenne retrouve maints intellectuels pendant la Deuxième Guerre mondiale et juste après la guerre. Mais contrairement à une idée reçue, la Résistance a d'abord été une réaction patriotique.

Georges Bidault, tout démocrate-chrétien qu'il est, pose les limites du processus d'unification de l'Europe. Les patries « saintes et sacrées » sont pour l'historien qu'il est le cœur battant des sociétés européennes. Elles sont le sanctuaire de la culture. Plus encore, la culture est regardée comme la condition et la source de la nation, de sa souveraineté, de son identité. L'Église catholique est sur cette ligne. Jean-Paul II a souvent expliqué que son pays, la Pologne, avait pu survivre au communisme non grâce à l'État mais grâce à sa culture. La doctrine sociale catholique, rappelle-t-il l'année du référendum relatif au projet de traité constitutionnel européen, « considère que tant la famille que la nation sont des sociétés naturelles et ne sont donc pas le fruit d'une simple convention »⁸⁶.

Cet enracinement se lit parfaitement dans l'hostilité (ou la forte réticence) des États à l'égard du fédéralisme et de toutes les tentatives visant à introduire des éléments de fédéralisation. On le lit aussi dans le peu d'appétence de l'opinion pour les choses d'Europe et dans la présence persistante, dans le paysage politique, des formations incarnant le national-populisme.

L'idée d'Europe chez les intellectuels au lendemain de la guerre

La deuxième cause structurelle vient de l'évolution de l'image de l'Europe et de l'idée d'Europe. L'élite éclairée et les intellectuels, à quelques exceptions près, ont été largement pro-européens, au XVII^e et au XVIII^e siècles. Ils ont porté l'idée européenne, dit-on. Mais pour l'historien Lucien Febvre, cet « européanisme était une pure vue de l'esprit » ; c'était « une Europe pour gens d'esprit, une patrie pour hommes intelligents et qui se complaisent à ne retenir pour s'en glorifier, pour s'en parer, qui se complaisent à ne retenir que l'intelligence de toute leur dotation sociale »⁸⁷. Au XIX^e siècle, c'est la nation qui est la vedette et « le patriote » qui incarne la figure de l'héroïsme et de la modernité. La France, avec la Révolution française, a placé la nation à gauche et au cœur de

l'imaginaire républicain, tout en vantant la « fraternité universelle », en promettant le « salut du monde » (Michelet) et en imposant le colonialisme. Seules les femmes et les philosophes, déclare en 1848 le grand historien Jules Michelet (1798-1874), seraient du côté de ceux qui veulent supprimer les frontières. Supprimer la nation serait supprimer l'histoire :

« Pour croire que les nationalités vont disparaître bientôt, je ne connais que deux moyens : 1) Ignorer l'histoire, la savoir par formules creuses, comme les philosophes qui ne l'étudient jamais, ou encore par lieux communs littéraires, pour en causer, comme les femmes. Ceux qui la savent ainsi la voient dans le passé comme un petit point obscur qu'on peut biffer, si l'on veut⁸⁸. »

Sa recommandation, « c'est que nous nous fions à la France, et point du tout à l'Europe »⁸⁹. Ce modèle a fait école, avec le « printemps des peuples » de 1848, où la nation est devenue une force d'émancipation. L'unification de l'Italie et de l'Allemagne sont difficilement concevables sans ce mouvement de fond. Après 1870, le patriotisme révolutionnaire et le « mysticisme national » à la Victor Hugo subissent une transmutation progressive pour passer, à la fin du siècle, à droite et à l'extrême droite. On a joué avec le feu, note Lucien Febvre : « Nations, nationalités, ce sont des produits explosifs, des produits dangereux⁹⁰ » qui ont abouti au nationalisme violent, au racisme et au crime contre l'humanité.

L'idée européenne retrouve maints intellectuels pendant la Deuxième Guerre mondiale et juste après la guerre. Mais contrairement à une idée reçue, la Résistance a d'abord été une réaction patriotique. L'échec politique d'un homme comme Henri Frenay le prouve. La tâche n'est pas facile car des vents contraires compliquent l'émergence d'un sentiment européen. À partir de 1947, les intellectuels (surtout français et italiens, très sensibles au paradigme marxiste qui va s'imposer durablement) ne sont pas majoritairement pro-européens. Ils regardent l'Europe en construction comme un cheval de Troie de l'hégémonie américain contre le communisme. La réconciliation avec l'Allemagne n'entre pas dans les plans de la diplomatie soviétique. Avec la montée en puissance du tiers-mondisme et des mouvements décoloniaux, l'Europe devient un mot démonisé qui inspire la culpabilité et le mépris. Avec l'essor de la conscience écologique, s'ouvre le cycle long de la mise en accusation de ce qui deviendra l'Anthropocène. La « honte prométhéenne » rejoint la « honte » européenne.

Prenons Jean-Paul Sartre, une figure éminente de l'intelligentsia européenne d'après-guerre, le fondateur de l'école existentialiste. Dans un article publié en 1949, « Défense de la culture française par la culture européenne », Sartre se montre pro-européen. Ce qui surprend, quand on connaît la suite. Il dit vouloir l'autonomie culturelle de l'Europe. Il développe la thèse selon laquelle la puissance culturelle d'un pays dépend de sa « situation » matérielle (et réciproquement), le rapport de force n'épargnant pas le monde culturel. Il constate qu'à ce moment, la puissance est

⁸⁵ Cité par Paul-Henri Spaak, *Combats inachevés. T. 2. De l'espoir aux déceptions*, Paris, Fayard, 1969, p. 59. C'était le jour où Spaak lui remettait le projet de communauté politique, conçu par l'Assemblée « ad hoc » qu'il présidait. Ce fut pour lui une douche froide.

⁸⁶ Jean-Paul II, *Mémoire et identité*, Paris, Flammarion, 2005, p. 87. Cité par Mathieu Detchessahar, *La nation, chemin de l'universel ? Sortir de l'impasse post-nationale*, Paris, Desclée de Brower, 2022, p. 46.

⁸⁷ Lucien Febvre, *L'Europe. Genèse d'une civilisation* (cours professé au Collège de France en 1944-1945, établi, présenté et annoté par

Thérèse Charmasson et Brigitte Mazon, avec la collaboration de Sarah Lüdemann), préface de Marc Ferro, Paris, Perrin, 1999, p. 236.

⁸⁸ Jules Michelet, *La Réforme*, 30 avril 1848, cité par Philippe Darruilat, *Les Patriotes. La gauche républicaine et la nation. 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001, p. 184.

⁸⁹ Jules Michelet, *Le Peuple. Nos Fils*, édition définitive, revue et corrigée, Paris, Flammarion, 1893-1898.

⁹⁰ Lucien Febvre, *L'Europe. Genèse d'une civilisation...*, op. cit., p. 278.

du côté de l'Amérique, ce qui expose la France au risque d'être condamnée à la « fausse culture », c'est-à-dire une culture d'imitation : « Si nous voulons que la culture française reste, il faut qu'elle soit intégrée aux cadres d'une grande culture européenne. » Pourquoi ? Parce que la « situation de tous les pays européens est commune ». Selon lui, il existe des « éléments d'une culture européenne », mais cette culture « n'existe pas encore » car « l'unité de culture est conditionnée par l'unité réelle économique et sociale de la communauté ». Voici sa stratégie :

« Il s'agit donc de concevoir (...) l'unité culturelle européenne comme la seule capable de sauver, dans son sein, les cultures de chaque pays en ce qu'elles ont de valable. C'est en visant à une unité de culture européenne que nous sauverons la culture française ; mais cette unité de culture n'aura aucun sens et ne sera faite que de mots si elle ne se place pas dans le cadre d'un effort beaucoup plus profond pour réaliser une unité économique et politique de l'Europe. Cette politique culturelle n'a de chances que si elle est un des éléments d'une politique qui cherche à défendre non seulement l'autonomie culturelle de l'Europe contre l'Amérique et contre l'URSS, mais aussi son autonomie politique et économique afin de constituer l'Europe comme une force entière entre les deux blocs (...)»⁹¹. »

L'auteur de *L'Être et le néant* appelle à la mise en place des « cadres d'une grande culture européenne ». Cela n'aura pas lieu. Lui-même, atteint par l'irrésistible attrait de l'eschatologie marxiste (« l'horizon indépassable de notre temps », dit-il en 1957), rejoint le camp de l'Anti-Europe. On connaît la violente diatribe contre l'histoire coloniale de l'Europe que contient sa préface aux *Damnés de la terre* (1961) où il considère qu'« abattre un Européen » est la phase nécessaire du processus de la révolte. Dans ce livre-étendard de l'anticolonialisme, Franz Fanon déclare : « Quittons cette Europe qui n'en finit pas de parler de l'homme tout en le massacrant partout où elle le rencontre, à tous les coins de ses propres rues, à tous les coins du monde. Voici des siècles... qu'au nom d'une prétendue "aventure spirituelle" elle étouffe la quasi-totalité de l'humanité ». C'était mettre en cause l'un des fondements éthiques de la nouvelle Europe post-hitlérienne : son humanisme (qui « se prétend universel ») et sa croyance en la liberté de l'individu. Nous arrivons à ce paradoxe que c'est le discours anti-européen qui finit par essentialiser l'Europe, mais une Europe négative, raciste, belliqueuse, hégémonique, exploitatrice, alors que cette Europe du « mal » n'était pas l'Europe (mais des pays européens nationalistes). Contre cette tendance à camper l'Occident comme « le grand agresseur des temps modernes » (Arnold Toynbee), Denis de Rougemont demandait que l'on dissocie l'Europe de cette stigmatisation, expliquant que le colonialisme est le produit non pas de l'Europe (qui n'existait pas) mais des nations européennes et du « délire nationaliste ». L'Europe unie post-guerre, rappelait-il, s'est au contraire constituée contre le nationalisme des nations européennes, et c'est cette Europe enfin pacifiée et

inoffensive sur laquelle s'acharnent ceux qui parlent d'une autre histoire.

La déconstruction du récit historique eurocentriste

Cela nous conduit à la troisième cause structurelle : le rapport de l'Europe à l'histoire et la déconstruction du discours historique eurocentriste.

Le discours eurocentriste a longtemps cherché dans l'histoire les sources de légitimation du projet européen. Le discours nationaliste ne fait pas autrement, selon une tradition qui remonte à Jules Michelet. Après les abîmes de l'horreur apportés par la Seconde Guerre mondiale, il fallait reconstruire l'image de cette Europe, et pour cela renouer avec les pages honorables de son histoire. On a puisé dans deux périodes que l'on aime à présenter comme représentatives de l'existence de cette « unité spirituelle » : la Renaissance et le siècle des Lumières. La première exposition réalisée par le Conseil de l'Europe, en 1954, est une parfaite expression de cet entre-soi autosatisfait. La culture est ici conçue comme une valeur refuge, qui permet d'éviter de voir la réalité des nouveaux rapports de force et de la perte de prestige de l'Europe. Pourtant, 1954, c'est l'année du déclenchement de la guerre d'Algérie, c'est le côté sombre de l'Europe qui s'impose et qui commence à alimenter les récits des intellectuels. Franz Fanon et Jean-Paul Sartre en sont

Le discours eurocentriste a longtemps cherché dans l'histoire les sources de légitimation du projet européen. Le discours nationaliste ne fait pas autrement, selon une tradition qui remonte à Jules Michelet.

l'exemple achevé.

Bien des années après, on retrouve pour reprendre la formule de Pierre Nora cette tentative de l'auto-glorification dans le discours convenu des politiques. Par exemple, lors du symposium international qui s'est tenu à Paris en janvier 1988 sur « l'identité culturelle de l'Europe ». Dans son discours d'ouverture, le ministre français des Affaires étrangères se plaît à évoquer la « grande République partagée entre plusieurs États » dont parle Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*. Il est persuadé qu'il fut un temps où, en Europe, « on y avait toujours le sentiment d'un tout ». Il voit l'Europe comme « l'héritière » d'une « immense constellation d'œuvres, de systèmes de pensée, d'idées qui, depuis le Moyen Âge (...) ont formé notre perception intellectuelle, philosophique et artistique ». Pour lui, il y a bien une « identité culturelle contemporaine de notre continent » qui s'est forgée à partir « d'un immense patrimoine commun ». Un impensé eurocentriste lui fait dire que « l'Européen a été longtemps celui qui apportait la culture, quand ce n'était pas la civilisation »⁹². Le ministre de la Culture, qui lui succède, ne craint pas d'affirmer, après un beau discours, que « l'Europe est un supplément d'âme pour l'humanité et l'identité culturelle, une manière de la définir »⁹³. En fait, tout se passe comme si on surévaluait l'unité culturelle ou « spirituelle » de l'Europe pour dissimuler une histoire qui s'est acharnée à aller

⁹¹ Jean-Paul Sartre, « Défense de la culture française par la culture européenne », *Politique étrangère*, n° 3, juin 1949, p. 233-249. Cité par Michel Contat et Michel Rybalka, *Les Écrits de Sartre*, Paris, Gallimard, 1970, p. 212-215.

⁹² Jean-Bernard Raimond, discours du 13 janvier 1988, *in Europe sans rivage. De l'identité culturelle européenne*, Symposium international, Paris, Albin Michel, 1988, p. 20-21.

⁹³ François Léotard, discours du 14 janvier 1988. *Ibid.*, p. 28.

à l'encontre de cette Europe idéale et idéelle des savants, des intellectuels et des artistes.

La progressive et durable montée en puissance de la mémoire noire de l'Europe (colonialisme, traite des Noirs, esclavage, « kidnapping » de l'Europe de l'Est, Shoah, spoliation des biens culturels...), combinée avec l'émergence de la conscience des méfaits de l'industrialisation sur la planète, impose un tout autre récit où dominent l'exigence morale de la repentance et l'angoisse du catastrophisme. C'est « l'idéologie » du progrès et le « génie » européen qui sont en cause. Le basculement a peut-être eu lieu dans la décennie 1970 avec deux livres qui ont fait époque. 1975 : Jacques Ellul publie *La Trahison de l'Occident* qui est une remise en cause radicale du mythe prométhéen de l'Europe technicienne. 1978 : Edward Saïd, alors professeur de littérature comparée à la Columbia University de New York, publie *Orientalism*, où il jette les bases de la critique de la domination culturelle européenne : « Le trait essentiel de la culture européenne est précisément ce qui l'a rendue hégémonique en Europe et hors d'Europe : l'idée d'une identité européenne supérieure à tous les peuples et à toutes les cultures qui ne sont pas européens⁹⁴. »

C'est l'ouverture d'un cycle, qui n'est pas terminé, de relectures du rôle de l'Europe dans l'histoire, fort éloignée de la vision irénique que se faisaient les pionniers de l'Europe et qui transparait encore aujourd'hui dans certains discours institutionnels. Une approche « désoccidentalisée » de l'histoire de l'Europe est devenue inévitable. Car c'est autant l'histoire même de l'Europe qu'on l'on révise que l'histoire en tant que récit que l'Europe aurait imposé au monde en méprisant la culture des « dominés » et des « vaincus ». Ce révisionnisme touche à ses valeurs proclamées, notamment sa « mission civilisatrice⁹⁵ », son « humanisme » (on finit par affirmer que « le sujet de l'humanisme est le sujet de l'impérialisme⁹⁶ »), et son « mensonge universaliste⁹⁷ ». Il s'attaque à son « exceptionnalisme » que l'on cherche à « provincialiser », tant au niveau de l'originalité du projet politique⁹⁸ qu'au niveau de la « supériorité » de son savoir (techno-scientifique) qui serait aussi le fruit d'emprunts aux découvertes extra-européennes⁹⁹ et relèverait d'une politique de prédation des autres cultures¹⁰⁰. La mémoire européenne serait désormais « aux enchères »¹⁰¹. Par un étrange paradoxe, on aboutit à un nouveau processus d'« essentialisation »

négative de l'Europe qui produit, tout autant que l'essentialisation mystique, un « effet d'ahistoricité »¹⁰². Comme s'il l'on pouvait soutenir la thèse d'une « idéologie occidentale unique ».

C'est pourquoi le livre de l'historien Jean-Baptiste Duroselle, *L'Europe : Histoire de ses peuples* (1990) a paru décalé. La thèse (qui a été celle de sa génération) d'une Europe incarnant le progrès de l'humanité a vécu. La thèse¹⁰³ selon laquelle « l'Europe d'aujourd'hui trouve ses racines dans le passé », un passé d'où serait sortie la « civilisation européenne » et d'où aurait émergé une « conscience commune », a eu du mal à résister tant aux relectures historiennes du « décentrement » qu'à la popularisation de la mémoire noire (« dark memory »). Les derniers soubresauts se sont fait sentir avec la vague des déboulonnages des statues et le mouvement de dépatrimonialisation. On s'est trompé en croyant que le patrimoine était une valeur mémorielle sûre, un capital de vérité et d'authenticité contre quoi les aléas du présent n'auraient pas de prise. On observe le contraire : « À l'interprétation absolutiste et ethnocentrique succède une approche élargie, relativiste et déseuropéanisée de l'authenticité patrimoniale¹⁰⁴. » C'est tout un système de représentations de l'exceptionnalité de la culture européenne qui se trouve renversé.

Mais au fond, on peut se poser la question de savoir si cette révision historique, sur fond de revendication morale, était de nature à bloquer ou à ralentir le processus institutionnel d'unification ? Elle heurtait frontalement les fédéralistes, qui ont rêvé de cette unité spirituelle de l'Europe supposée préexister aux nations, qui y ont vu une ressource argumentative et légitimatoire justifiant leur impatience à accélérer l'europanisation. Mais les États européens, dans la pratique et leur conception de l'Europe-institution, sont restés plutôt insensibles à cette recherche en monogénéalogie identitaire. Ce n'est pas à partir de l'histoire que s'élaborent les politiques. Ils n'étaient pas disposés à changer de rythme.

La construction européenne a-t-elle été au service du Welfare State ?

Nous arrivons à la quatrième cause structurelle : la forte persistance des intérêts et égoïsmes nationaux. Au final, force est de prendre acte que c'est moins l'idéal, l'histoire ou l'ambition fédéraliste qui ont fait avancer l'Europe vers plus

réédité en 2015 dans un contexte beaucoup plus réceptif qu'au moment de sa parution.

¹⁰⁰ Samir Boumédiène, *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du Nouveau Monde (1492-1750)*, Paris, Gallimard, Folio-histoire, 2016-2022 ; Jack Goody, *Le vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Paris, Gallimard, 2010 (l'ouvrage est d'abord paru sous le titre : *The Theft of History*, Cambridge University Press, 2006) ; Christopher Bayly, *The Birth of the Modern World: 1780-1914: Global Connections and Comparisons*, John Wiley & Sons, Hoboken, 2004 (traduction : *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Les Éditions de l'Atelier – Le Monde diplomatique, 2006).

¹⁰¹ François-Xavier Fauvelle-Aymar, *La mémoire aux enchères, L'idéologie afro-centriste à l'assaut de l'histoire*, Paris, Verdier, 2009.

¹⁰² Nicolas Bancel, *Le postcolonialisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2021, p. 106.

¹⁰³ Une thèse à modérer car Jean-Baptiste Duroselle a évolué. Dans *L'idée d'Europe dans l'histoire* (Denoël, 1965), il se dit circonspect à l'égard de l'idée qu'il existe « une civilisation européenne sous-jacente à l'Europe entière », pointant « la diversité et la contradiction » comme le « seul trait vraiment commun » des nations.

¹⁰⁴ Gilles Lipovetsky, *Le sacre de l'authenticité*, Paris, Gallimard, 2021, p. 325.

⁹⁴ Edward Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* (traduit de l'anglais), 1980, Paris, Seuil, préface de Tzvetan Todorov, p. 19. 1^{ère} édition : *Orientalism*, New York, Vintage Books, 1978, p. 7.

⁹⁵ Ashis Nandy, *The Intimate Enemy. Loss and Recovery of Self under Colonialism*, Oxford University Press, 1983 (rééd. 2009).

⁹⁶ Danilo Martuccelli, « Pour et contre le postcolonialisme », *Cités*, 2017/4 (n° 72), p. 25-39. DOI : 10.3917/cite.072.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2017-4-page-25.htm>

⁹⁷ Alain Policar, *L'Universalisme en procès*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2021 ; Louis-Georges Tin, *Les Impostures de l'universalisme*, Paris, Textuel, 2020 ; Julien Suaudeau et Mame-Fatou Niang, *Universalisme*, Paris, Anamosa, 2022. Voir aussi, à contre-courant : Nathalie Heinich, *Oser l'universalisme. Contre le communautarisme*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2021.

⁹⁸ Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*, Amsterdam, 2000-2009 (traduit de l'anglais) ; Kiran Klaus Patel, « Provincialising European Union: Co-operation and Integration in Europe in Historical Perspective », *Contemporary European History*, 22: 4 (2013): 649-673.

⁹⁹ George G. M. James, *Stolen Legacy: The Greeks were not the authors of Greek philosophy, but the people of North Africa, commonly called the Egyptians*, New York, Philosophical Library, 1954. Ce livre a été

d'union et de coopération que les intérêts économiques des nations. À rebours de la doxa eurosceptique ou europhobe qui présente la Communauté économique européenne comme le « début de la fin » de l'État-nation, un historien comme Alan Milward, professeur à la London School of Economics, a montré que le processus d'intégration politico-économique a pu se faire parce qu'il a rencontré l'intérêt bien compris des États-nations et qu'il a profité aux sociétés de ces États en permettant à ceux-ci de se moderniser grâce à une libéralisation des échanges encadrée¹⁰⁵. Le titre de son livre était un choc : *The European rescue of the nation-state*. Un titre que malicieusement Gérard Bossuat propose de traduire par : « Le sauvetage de l'État-nation par l'Europe »¹⁰⁶. Avec cette heuristique désidéologisée, fondatrice de ce qu'on appelle « l'inter-gouvernementalisme réaliste », Milward renversait totalement les perspectives. On a pu ainsi démontrer que le plan Schuman était favorable aux intérêts français. Une approche similaire se trouve du côté de l'Américain Andrew Moravcsik. L'auteur de *The Choice for Europe*¹⁰⁷ explique que c'est seulement à partir des années 1990, une fois le projet européen libéré des impératifs géopolitico-idéologiques de l'après-guerre (démocratisation de l'Allemagne, menace communiste, omniprésence des États-Unis) que l'Europe apparaît pour ce qu'elle est et a toujours été : une « Europe sans illusions », guidée par le management de l'interdépendance financière et commerciale, tout en restant à ce jour « l'organisation internationale volontaire la plus performante de l'histoire mondiale »¹⁰⁸.

La pertinence de cette théorie se lit dans le positionnement du leader de l'Union européenne des fédéralistes, le grand résistant Henri Frenay¹⁰⁹. Il est arrivé au fédéralisme après avoir constaté que l'Europe divisée et fragmentée issue des traités de paix conduisait à la concurrence mortelle des nationalismes, à la crise économique et à la guerre. Lors du congrès du Comité provisoire d'études et d'action pour les États-Unis socialistes d'Europe (qui deviendra le Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe) qui se tient à Montrouge en juin 1947, Frenay, développe l'idée que la Première Guerre mondiale a pour origine l'accroissement économique et démographique de l'Allemagne. Il explique que celle-ci, dépourvue de tradition d'empire et de réseaux mondiaux, a dû « aller à la conquête des marchés »¹¹⁰ avec le soutien de « la bourgeoisie » et du « capital » qui « se groupent derrière le paravent de l'hitlérisme ». D'où le combat (très impopulaire) de Frenay pour la réintégration de l'Allemagne démocratique dans le jeu européen. De même, il a toujours considéré que le développement du nazisme avait pour cause la faiblesse (tant morale, politique qu'économique) des nations démocratiques. Il l'écrit au général de Gaulle : « Si les pays totalitaires portent la responsabilité rapprochée de la guerre, ce sont les pays démocratiques qui eux portent la

responsabilité lointaine ». Car ils n'ont pas su s'organiser à l'échelle de l'Europe et créer une culture de solidarité, ou à tout le moins d'interdépendance bienveillante. C'est pourquoi il soumet à l'assemblée un « Appel au peuple allemand » dans lequel il met en garde contre une « politique de malthusianisme économique » qui conduirait à « l'amointrissement ou l'anéantissement de la force économique allemande » : ce serait « un crime contre l'Allemagne et l'Europe qui, pour vivre, ont besoin des ressources tirées du sol, de l'industrie et du génie allemands ». La motion finale du Comité provisoire d'études et d'action pour les États-Unis socialistes d'Europe reflète ce souci de pragmatisme :

« La Conférence déclare (...) : que le transfert des souverainetés nationales à un organisme fédéral s'impose pour mettre fin au chaos politique et économique de l'Europe. Elle en appelle aux socialistes, aux syndicalistes, aux fédéralistes, aux travailleurs et d'une façon plus générale aux peuples qui veulent le renouvellement des structures politiques, économiques et sociales pour lutter ensemble et par tous les moyens contre le principe anachronique des souverainetés nationales, générateur de haine, de misère et de guerre. »

Autrement dit : il faut faire l'Europe pour éviter le danger que représente les dérives potentielles du souverainisme national, mais pour faire l'Europe, il faut d'abord faire l'Europe économique. Il n'est jamais question, dans le discours des fédéralistes, de tuer l'idée de nation ou de créer un super-État. Remarquons que ce point de vue, validée par les membres présents du Comité provisoire d'études et d'action pour les États-Unis socialistes d'Europe, est celui-là même que Jean Monnet développe depuis sa Note du 5 août 1943¹¹¹. Pour ne pas reproduire les erreurs de 1919, et donc pour assurer une paix durable en Europe et la « prospérité » des peuples dans la démocratie, il est nécessaire de créer des « marchés plus larges » et de rendre impraticable le « nationalisme économique ». La condition est de prévoir les mesures qui éviteront « la reconstitution d'États souverains et protectionnistes ». Le but à atteindre : « Le rétablissement ou l'établissement en Europe du régime démocratique et l'organisation économique et politique d'une entité européenne ». Frenay, l'officier, le résistant, le socialiste, et Monnet, le commercial, le diplomate, dont les histoires personnelles étaient si différentes, se sont rejoints sur ce constat et cette vision de l'avenir. Ils ont pu échanger à Alger, en 1943, se lier d'amitié.

¹⁰⁵ Alan S. Milward, *The European rescue of the nation-state*, Londres, Routledge, 1992.

¹⁰⁶ Gérard Bossuat. Alan S. Milward, *The European rescue of the Nation-state*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 42, n° 4, Octobre-décembre 1995. Relations internationales ; XX^e siècle. p. 689-692. www.persee.fr/doc/rhmc_0048_8003_1995_num_42_4_1798_t1_0689_0000_2

¹⁰⁷ Andrew Moravcsik, *The Choice for Europe: Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press, 1998. Pour Moravcsik, l'Europe possède les institutions internationales les plus développées au monde parce que les pays européens ont ressenti l'inéluctable tendance à l'interdépendance économique de manière plus intense que les autres continents.

¹⁰⁸ «The most successful voluntary international organization in world history». Andrew Moravcsik, « Europe without illusions », The Paul-Henri Spaak Lectures, 1994-1999, Weatherhead Center for International Affairs, Harvard University, p. 5.

¹⁰⁹ Voir Robert Belot, *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes (1940-1947)*, Lyon, Presse fédéraliste, 2021.

¹¹⁰ Intervention d'Henri Frenay au congrès, Montrouge, 22 juin 1947. Source : *Unir ou Périr. Les États-Unis d'Europe. Rapport de la conférence internationale*, Paris, 21 & 22 juin 1947, Londres, National Labour Press LTD, 1947. Archives de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS), Paris.

¹¹¹ Jean Monnet, Note du 5 août 1943. Reproduite dans : Henri Rieben, *Des guerres européennes à l'union de l'Europe*, Lausanne, 1987, p. 272-285.

La culture n'est pas intégrée dans les plans fédéralistes

Le fait de disjoindre la culture du projet institutionnel européen est une position doctrinale de l'Union européenne des fédéralistes (UEF). Et cette position recèle une ambiguïté et une contradiction desquelles les fédéralistes n'arriveront pas à sortir. D'où peut-être la faiblesse de leur influence. Relisons la motion de politique générale votée lors du congrès fondateur de l'UEF à Montreux (août 1947). On affirme que le projet fédéraliste est fondé sur la volonté de transformer « toutes les activités humaines » : il vise le « cadre politique », à titre principal, mais aussi les « structures sociales, économiques et culturelles ». Pourtant, en même temps, il est proclamé que le fédéralisme « fait de la liberté le principe même » de l'organisation politique et sociale, ce principe conduisant à favoriser « la diversité spirituelle, la tolérance politique, la sécurité de l'individu, la libre initiative des personnes et des groupes, la décentralisation fonctionnelle et le self-government ». Le programme économique, comme l'a attesté Jean-Pierre Gouzy, est inspiré par une figure du libéralisme économique, Maurice Allais¹¹². Le futur prix Nobel, Raymond Aron l'a bien vu, a établi que « l'inégalité diminue avec la croissance de l'économie »¹¹³. Comment vouloir changer la société si l'on pose comme préalable « le renoncement à toute idée d'hégémonie organisatrice » et à « tout esprit de système » ? Comment est-ce conciliable avec le projet de concevoir une « organisation européenne supranationale » ? Car il s'agirait, « tout simplement » (sic), de « confronter, conjointer et coordonner (...) les réalités concrètes et hétérogènes que sont les nations, les régimes économiques, les traditions politiques de l'Europe ». Le fédéralisme entend protéger les « caractères particuliers » des sociétés européennes : « Nous savons aussi que les traditions et la culture de chacun de ces peuples appartiennent au patrimoine commun de l'Europe. » On retrouve la dialectique de l'unité et de la diversité que les unionistes savent très bien utiliser pour déjouer les plans supranationalistes. Comment, dans ces conditions, la culture pourrait-elle avoir un effet de transformation des esprits pour une meilleure compréhension du « nous » européen ? Telle est l'aporie qui guette la pensée fédéraliste et qui menace sa crédibilité.

« Nous sous-estimons la force de persistance des États-nations. » Denis de Rougemont

En décembre 1952, l'UEF publie une brochure : *Lutte pour l'Europe. Vers la constitution européenne*. L'enjeu est la création d'une « Autorité politique fédérale européenne » qui doit accompagner le projet de Communauté européenne de défense. Une distinction est établie dans les « affaires publiques » de chaque État. Il y a les actions publiques qui ont des conséquences sur plusieurs pays (politique étrangère, militaire, douanière, libertés fondamentales des citoyens) ; dans ce cas il faut un traitement supra-national. Il y a les actions publiques qui peuvent se traiter à « l'échelon national »

¹¹² Témoignage de Jean-Pierre Gouzy, « Hommage à Alexandre Marc », *L'Europe en formation*, n° 319-320, Hiver 2000-Printemps 2001, p. 35. Gouzy précise que le congrès a dénoncé « toute organisation centralisée et totalitaire de l'économie », préconisé une « décentralisation radicale des pouvoirs à tous les échelons » et recommandé « une planification des structures assurant une répartition équitable des revenus et la suppression de tout revenu ne correspondant pas à un service présent ou passé dans la collectivité ».

car elles n'ont pas de répercussions sur les autres : « la politique scolaire, religieuse ou culturelle, la législation pénale, le maintien de l'ordre public ». Comment dès lors imaginer des politiques culturelles à l'échelle européenne ? Comment développer un sentiment d'appartenance ? On voit que le lyrisme fédéraliste a du mal à se décliner en propositions concrètes et crédibles.

Alan Milward et Andrew Moravcsik devraient être lus par ceux dont le fonds de commerce politique consiste à agiter la peur d'une Europe nationicide et liberticide. Les complotistes anti-européens brandissant l'épouvantail d'une fantasmagorique Europe supranationale toute-puissante ne sauraient masquer une « loi » historique bien tangible, à savoir qu'il y a deux facteurs décisifs d'évolution du processus d'europanisation : l'intérêt économique (commercial, énergétique, etc.) ; l'événement disruptif, comme on l'a vu avec la Deuxième Guerre mondiale, la fin de la guerre froide, la crise bancaire et financière de 2008, la pandémie du Covid ou la guerre russo-ukrainienne de 2022. C'est d'ailleurs ce qu'avaient bien intuité dès l'origine les adeptes (marginiaux) d'une fédéralisation radicale de l'Europe, pour le déplorer.

Le Congrès de l'Europe de La Haye, en 1948, qu'un légendaire présente comme une épiphanie européiste, a d'emblée déçu les fédéralistes. Après un bref moment d'euphorie, ils assez vite compris qu'ils avaient été battus en brèche par les « unionistes » inspirés par les Britanniques. C'était pour les Européens « le temps béni des illusions¹¹⁴ ». Vingt ans plus tard, en 1968, la revue *L'Europe en formation* donnera la parole aux acteurs du fameux congrès¹¹⁵. Les fédéralistes ont tendance à dissimuler leur difficulté à trouver des solutions réalistes et opérationnalisables en surjouant la carte de la « déception » devant l'action institutionnelle. Voici comment Denis de Rougemont décrit son état d'esprit : « Alternances d'euphorie et de frustration, dans une longue insomnie, et le sentiment dès l'ouverture solennelle que désormais un mécanisme a été mis en marche et nous porte, mais pas nécessairement où nous voulions aller. » La demande de suppression du passage du *Message aux Européens* (qu'il avait préparée avec son équipe depuis des mois et qui devait clôturer le congrès), où il était dit « Nous voulons une défense commune », indiquait que la voie fédéraliste n'était plus de mise. Dépit, il dira que la parole a été retirée au « peuple européen » et donnée aux ministres, aux « notables ». Surtout, c'était le constat que les États-nations, « inutilisables et irréformables », n'étaient pas prêts à abandonner leurs prérogatives et à renoncer aux « mythes de la souveraineté absolue et de l'indépendance » :

« Nous sous-estimons la force de persistance (inertie, *vested interests*¹¹⁶) des États-nations. » Finalement, c'était le triomphe des « politiciens réalistes » et du « pragmatisme à l'anglo-saxonne » pour qui il convient « d'adapter les exigences de l'union aux intérêts nationaux, considérés comme intangibles ». Pour lui, il aurait fallu organiser une « campagne populaire de très grande envergure ». Mais les unionistes « tuèrent dans l'œuf » cette idée. Alexandre Marc rejoint Rougemont. Il faut organiser l'intervention « des forces populaires » pour qu'elles arrivent à

¹¹³ Raymond Aron, *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 319.

¹¹⁴ Jean-Pierre Gouzy, *Les Pionniers de l'Europe communautaire*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1968, p. 52.

¹¹⁵ « Vingt ans après La Haye, où en est l'Europe ? Sept Européens répondent à notre interview », *L'Europe en formation*, n° 98, mai 1968, p. 11-17.

¹¹⁶ Intérêts particuliers. Souligné par lui.

« forcer la main » aux gouvernements nationaux. Toujours ce mythe de la disponibilité psychologique des peuples pour l'idée européenne ; toujours cette croyance en la capacité d'initiative politique des peuples. Son constat est amer. S'il reconnaît que certaines idées du fédéralisme ont pu être prises en compte, « l'ensemble de nos conceptions n'est pas devenu une force politique et sociale ». Maurice Faure, ancien président du Mouvement Européen, se souvient de l'enthousiasme qui régnait lors de ce Congrès, qu'il compare à « une nuit du 4 août », à la naissance d'une « ère nouvelle ». En 1968, il est « inquiet », parle de « désenchantement », en constatant que l'Europe des « Communautés » du traité de Rome n'a pas réussi à être autre chose qu'une « union douanière limitée à six » et que s'impose « un néonationalisme ». Le Néerlandais Henri Brugmans, recteur du Collège de Bruges, fit le même constat : « Jusqu'à nouvel ordre, il serait vain de compter sur une révolution fédéraliste créant l'Europe unie contre les gouvernements nationaux ». Moins pessimiste est Paul Van Zeeland, ancien ministre belge des affaires étrangères et fondateur de la Ligue européenne de Coopération économique, invité également à témoigner. Ce grand libéral explique qu'il faudra du temps pour que l'union européenne entre dans la réalité. C'est un « travail de titans », dont le but ne sera pas atteint en l'espace d'une vie. Mais lui aussi partage la certitude que « les gouvernés sont en avance sur leurs dirigeants » et que les Européens ont une conscience innée de l'unité européenne : « On n'extirpera pas de la conscience des Européens qu'ils appartiennent tous à une entité réelle, insuffisamment définie encore, mais que l'avenir réalisera. »

Ce qui est sorti du Congrès de La Haye, le Conseil de l'Europe, constitua une nouvelle source de déception. Et d'abord chez son premier président, Paul-Henri Spaak, élu le 11 août 1949. Avec une « profonde tristesse », il démissionne deux ans après, lassé de « l'interminable discussion sur les buts et perspectives de la politique européenne ». Il prononce à Strasbourg un discours violent, avec cette formule assassine : « J'ai été étonné de la somme de talent que l'on dépensait dans cette assemblée pour expliquer qu'il ne fallait pas faire quelque chose. » Pour lui, il était impensable que les États se contentent d'accepter la situation humiliante d'une Europe vivant « dans la peur du Russe et de la charité des Américains »¹¹⁷.

Le fédéralisme serait-il « un croquemitaine » ?

Ce retour à une lecture pragmatique de l'histoire de l'organisation du continent européen a un double effet. Cette lecture permet de dégonfler les théories europhobes basées sur le mythe du complot. Le processus d'europanisation est le produit de compromis entre différentes visions dans des combinaisons et des configurations qui évoluent en fonction des circonstances et, surtout, des contraintes¹¹⁸. Inversement, cette lecture est une manière de relativiser le pouvoir performatif des mythes pro-européens et du discours favorable à la supranationalité, ainsi que le rôle joué par les « saints patrons » de l'Europe (Monnet, Spaak, De Gasperi...). D'où le trait d'esprit de Gérard Bossuat dans son compte rendu du livre de l'historien britannique Milward : « Le Fédéralisme est un croquemitaine comme l'est la souveraineté

nationale ». Un croquemitaine, dans certains contes de fées, est un monstre imaginaire, généralement maléfique, qui est destiné à faire peur aux enfants pour les amener à faire ce qu'on veut qu'ils fassent. D'où l'idée récente, à contre-courant, de présenter Charles de Gaulle comme un « père de l'Europe¹¹⁹ » !

Bossuat a raison de remarquer, dans sa recension, qu'il manque à l'étude « la dimension culturelle, voire politique », qui permettrait de mieux apprécier « l'internationalisme européen qui existe chez Monnet et d'autres » et de comprendre les enjeux de « l'identité » et de la « conscience européenne » dans la mise en place de la « subtile dialectique entre affirmation nationale et unité européenne qui est inscrite au « cœur de la construction européenne contemporaine ».

Mais quelle place aurait pu avoir la culture dans la psyché collective et la pratique des acteurs politiques si l'on admet qu'ils étaient plus motivés pour renforcer l'économie des États par l'Europe (point de vue du général de Gaulle) que pour vouloir faire l'Europe par l'économie (Jean Monnet) ?

On comprend pourquoi, pendant une trentaine d'années, ont dominé un discours néolibéral et une pratique institutionnelle qui s'arrêtaient aux portes du fédéralisme (y compris le projet de constitution européenne). La culture a longtemps été exclue du champ institutionnel précisément parce que les peuples n'y accordaient pas plus d'intérêt que les politiques. À l'inverse, on pourrait penser que la faible popularité du projet européen dans les masses vient d'abord du fait que les sujets traités par les institutions européennes ne concernent pas les sujets prioritaires des gens (santé, sécurité, impôts, éducation, social...). Le projet de constitution européenne leur échappait largement et réveillait des peurs qui ont peu à voir avec la raison. Les politiques l'ont compris brutalement. Pourquoi se battre pour la culture, pourquoi en faire un sujet politique à l'échelle européenne, alors qu'elle n'est pas non plus une priorité pour les peuples, qu'elle pourrait même être un épouvantail ?

Les politiques ont pris soin de la laisser entre les mains des États. Et l'idéologie libérale ne prédispose pas à regarder positivement l'idée de faire intervenir la puissance publique dans la sphère culturelle et artistique. Le souvenir du nazisme et du fascisme est encore très vivace sur ce plan. La création de l'euro, qui est une des rares initiatives supranationales radicales de l'Europe-institution, confirme cette hypothèse et témoigne de la nature de l'Union européenne, à savoir « une forme stable de coopération pragmatique » (Moravcsik). La diabolisation du traité de Maastricht ne résiste pas à l'analyse historique. Comme le dit justement Laurent Warlouzet, l'Union « ne remplace pas les États (...), l'équilibre entre les logiques intergouvernementales et supranationales est préservé, même si le processus de communautarisation se consolide »¹²⁰.

Remarquons au passage que le fait que l'économie a pris le dessus ne doit pas emporter la conclusion selon laquelle ce processus n'était pas guidé par un « télos », où l'on retrouve l'un des enjeux majeurs soutenus par les fédéralistes et les promoteurs de l'identité culturelle européenne et que les politiques ont tenté de mettre en œuvre : la paix, la prospérité, la sécurité, la liberté, la solidarité. Ce qui est une manière de

¹¹⁷ Paul-Henri Spaak, *Combats inachevés. T. 2. De l'espoir aux déceptions*, op. cit., p. 50-51.

¹¹⁸ Par exemple, l'historien Laurent Warlouzet a identifié trois visions principales : libérale, ultralibérale, néomercantiliste. Voir : Laurent Warlouzet, *Europe contre Europe. Entre liberté, solidarité et puissance*, Paris, CNRS Éditions, 2022, p. 19-52.

¹¹⁹ Laurent Warlouzet, « De Gaulle as a Father of Europe: The Unpredictability of the FTA's Failure and the EEC's Success (1956-58) » *Contemporary European History*, vol. 20, n° 4, 2011, p. 419-34.

¹²⁰ L. Warlouzet, *Europe contre Europe*, op. cit., p. 301-302.

« faire communauté » et aussi « civilisation ». Si les politiques européennes n'ont pas été inspirées par les thèses des partisans d'une Europe purement libre-échangiste sans communautarisation, c'est bien qu'il y a eu un choix « politique », voire civilisationnel, et donc culturel. Dans sa Note de réflexion du 5 août 1943, Jean Monnet place dans les « buts à atteindre » au premier chef « le rétablissement ou l'établissement en Europe du régime démocratique », c'est-à-dire des élections libres, le respect du « droit d'opposition » et des « libertés essentielles » (de parole, de réunion, d'association...) « qui sont à la base même du développement de la civilisation occidentale ». C'est dire que le marché n'est pas la valeur suprême. Et cela révèle un trait culturel propre à l'Europe. Nulle part il n'est dit qu'il faut supprimer le système des États-nations, créer une super-État ou, à l'inverse, supprimer les modes de régulation par l'intervention politique. Si l'Europe a été libérale, c'est qu'elle a renoncé à l'ultralibéralisme en raison du fait que le projet européen ne visait pas à attaquer l'État-providence.

La mise en évidence progressive de la culture de la « diversité » a été également une manière, autour de l'an 2000, de remplacer « l'exception culturelle », une expression inadaptée dans un temps de globalisation montante.

Unité européenne et diversité culturelle : l'irrésolvable équation

Nous pouvons enfin mieux comprendre pourquoi le topic « unité/diversité » a fait l'objet d'un usage répétitif et systématique dans le discours européen sur la culture. Il était une manière d'afficher une modeste exemplaire au moment où la culture européenne entrait dans un cycle de stigmatisation au nom de la dénonciation de l'arrogance européenne et de ses méfaits. Après l'Europe orgueilleuse dominant le monde au nom de l'universel, voici l'Europe modeste du patrimoine local, du particulier, du vernaculaire. Mais ce topic correspondait (et correspond toujours) aussi à la conception non-fédéraliste et libérale de l'Europe d'après-guerre qui refusait de dépasser le cadre national du fait culturel. C'est ce qu'avait très bien pressenti l'écrivain Ernst Jünger, dans un petit livre écrit en 1943 et publié en 1948. Dans *La Paix*, il file la métaphore du coquillage et de la perle. Sous la dureté de l'écaille, explique-t-il, il y a un « intérieur tendre où se cache les perles ». La culture est cette perle. Elle est le propre de chaque nation et de chaque individu qu'il convient de préserver : « Le respect de cette différence est la clé de la prospérité des États et du bonheur des particuliers. » La culture est donc la garante de la diversité culturelle qui fait la richesse de l'Europe : « L'Europe peut devenir une patrie sans détruire pour autant les pays et les terres natales ». Jünger préconise une approche duale de la future Europe. L'« organisation » matérielle de la future Europe (technique,

transports, économique, industrie, défense) doit être traitée à l'échelon supranational selon des règles communes. Mais pour la culture, c'est l'inverse :

« Par contre, la liberté doit régner là où les peuples et les hommes diffèrent. Ils le font dans leur histoire, dans leurs langues et leur race, leurs mœurs, usages et lois, et dans leur culture, leur art, leur religion. Jamais cette palette ne sera trop riche en couleurs. La constitution européenne doit donc être assez habile pour faire la part de la culture et celle de la civilisation¹²¹. »

De fait, l'Union européenne se tient, à l'égard de la culture, dans une position de « neutralité bienveillante »¹²². L'article 22 de la Charte des droits fondamentaux du 7 décembre 2000 (adoptée le 12 décembre 2007) est très clair : « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ». Bienveillance ou condescendance ? Le « récit de la diversité » vient combler l'impossibilité de constituer une « communauté de récit » et de se reconnaître en une identité culturelle commune ; ainsi, remarque Luuk van Middelaar, on « renforce les liens *entre* les peuples des États membres, sans pour autant en faire une nation unique »¹²³.

La mise en évidence progressive de la culture de la « diversité » a été également une manière, autour de l'an 2000, de remplacer « l'exception culturelle », une expression inadaptée dans un temps de globalisation montante. Il est clair que « l'approche libérale et même ultralibérale a gagné en influence depuis la chute de l'URSS »¹²⁴. Comme l'a dit le 17 décembre 2001 depuis New York l'homme d'affaires français Jean-Marie Messier, à l'occasion de l'annonce de la création d'une nouvelle « major » américaine du cinéma et de la télévision : « l'exception culturelle à la franco-française est morte ». Étrangement, ce discours néolibéral, soutenu parfois par des intellectuels pro-américains pour qui la mondialisation est « une source de diversité et non d'uniformité »¹²⁵, entrait en résonance avec le mouvement intellectuel qui peu à peu déconstruisait le mythe de « l'unité spirituelle » de l'Europe¹²⁶ et recommandait « de parler des Europes plus que de l'Europe¹²⁷ ». Objectivement, elle a accompagné la représentation de plus en plus décevante que se faisaient les élites cultivées du projet européen et elle a paradoxalement prédisposé au retour en grâce dans l'opinion (et dans les élections) de l'État-nation. Aujourd'hui, le discours sur la diversité culturelle et l'authenticité patrimoniale (qui, ne l'oublions pas, peut être « toxique » quand elle est fétichisée et rattrapée par le populisme¹²⁸) doit s'adapter à une nouvelle réalité socio-culturelle liée au phénomène massif des mouvements migratoires vers l'Europe. Le « narcissisme des petites différences » est mis à mal.

Une nouvelle cohabitation culturelle est en voie d'émergence, avec toutes les difficultés que l'on connaît. Désormais, on

¹²¹ Ernst Jünger, *La Paix*, traduit de l'allemand par Banine et Armand Petitjean, Paris, La Table ronde, 1992 (1^{ère} édition française, 1948), p. 129.

¹²² Genviève Prosche, « L'Union européenne face au multiculturalisme », *Revue Informations et Commentaires*, n° 155, avril-juin 2011.

¹²³ Luuk van Middelaar, *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, Paris, Gallimard, 2012, p. 355.

¹²⁴ L. Warlouzet, *Europe contre Europe, op. cit.*, p. 360.

¹²⁵ Par exemple Jean-François Revel, *L'obsession anti-américaine*, Paris, Plon, 2002. Pour lui, « c'est le cloisonnement qui lamine et stérilise les cultures, c'est la compénétration qui les enrichit et les inspire ».

¹²⁶ Morgane Le Boulay, « "L'unité dans la diversité" ». L'Europe comme nouvelle figure des tensions de la communauté historique autour de sa fonction politique », M. Affinito, G. Migani et C. Wenkel (dir.), *Les deux Europes*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 181-194.

¹²⁷ Hélène Ahrweiler et Maurice Aymard (dir.), *Européens*, Herman, 2000.

¹²⁸ G. Lipovetsky, *Le sacre de l'authenticité, op. cit.*, p. 409.

parle d'« Europe des cultures¹²⁹ », de « la culture en Europe¹³⁰ » ou d'« Europe multiculturelle ». Les grands esprits qui se sont réunis à Paris en janvier 1988 pour discourir de « l'identité culturelle européenne » se trouvaient dans un autre contexte. Le thème du « clash des civilisations » n'alimentait pas encore les débats. Le « décolonialisme » n'était pas encore mis sur orbite « la déraison apocalyptique », le catastrophisme et la mise en accusation du progrès¹³¹. On pouvait encore parler de l'unicité et de l'exceptionnalité de la culture européenne et la présenter comme « un privilège acquis ou un cadeau de l'histoire », pour reprendre l'expression de Carlo Ripa di Meana, alors commissaire à la culture auprès des Communautés européennes.

Cette Europe pragmatique qui ne voyait pas l'intérêt de concevoir une politique culturelle transnationale, et qui se l'interdisait même au nom du respect de l'histoire des États-nations ou du dogme du libre-échange, s'est trouvée fort démunie lorsqu'est arrivée, sans crier gare, la révolution numérique et l'univers des réseaux sociaux. Cette improbable révolution a bouleversé le rapport à la culture et a mis en demeure les acteurs politiques de prendre position. Derrière l'opportunité extraordinaire que représente le surgissement de vecteurs culturels, mais aussi de nouvelles sources de production de contenus, les États se sont trouvés dépourvus. De même que l'UE. Peut-on laisser sans contrôle des entreprises privées qui se trouvent dans des situations de monopoles ? N'y a-t-il pas un risque d'uniformisation de la culture, un danger pour « l'identité » des nations et de l'Europe ? La culture est redevenue un sujet. Non pas seulement la culture au sens traditionnel, mais aussi les industries culturelles. On revenait ainsi à la question économique et commerciale.

Le retour à la culture se fera-t-il par la quête de la « souveraineté » numérique ?

Les enjeux actuels de l'Europe de la culture, c'est surtout l'encadrement des industries culturelles et créatives à l'heure de la réalité numérique mondiale et de la diffusion massive de technologies par des acteurs économiques qui ne connaissent pas de frontières. De nouveaux opérateurs se jouent des délimitations géopolitiques, des États et des regroupements d'États : ce sont les géants du WEB, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ce complexe numérique-industriel a une puissance inégalée. Il est devenu un acteur majeur du monde culturel (de la création à la diffusion). On peut même dire qu'il a transformé l'économie de la culture, le mode de fabrication de la culture et le rapport au public.

Les libéraux semblent de moins en moins armés et vigilants face à la nouvelle complexité d'un système technique qui se déploie comme sans limites et qui s'introduit dans l'intimité de nos vies, en changeant notre être. On parle désormais de

« techno-libéralisme », de « silicisation du monde », d'une « irrésistible expansion du libéralisme numérique »¹³². L'équilibre culturel que l'Europe-institution a gravé dans le marbre de sa devise magique (« L'unité dans la diversité ») est-il condamné par la puissance uniformisatrice de cette nouvelle culture mondiale ? Alors que le marché unique européen a été conçu pour éviter des abus de position dominante, des entreprises non-européennes s'octroie en Europe des parts de marché supérieures à 90%, à l'instar de Google. L'Europe s'est laissée dominer par un marché oligopolistique.

Tout se passe comme si l'Europe s'était trouvée dépourvue, impuissante, résignée, prête à ne pas vouloir comprendre qu'une de ses parties vitales était en jeu car l'idée que la culture puisse être un élément de sa puissance lui était étrangère. Elle s'est trouvée piégée par sa propre idéologie. La persistance chez ses membres d'un *habitus* nationalo-centré conjugué avec l'idéologie libérale ne lui a pas permis de penser en termes de souveraineté européenne. La leçon initiale de Sartre aurait dû être mieux connue ! On l'a vu en 2013 avec la négociation sur le Transatlantic Free Trade Area (TTIP, ex-TAFTA, qui sera enterré par Trump en 2017). La position française sur « l'exception culturelle » (cinéma et audiovisuel) et son affrontement avec les États-Unis suscitent l'ironie apitoyée à Bruxelles. Le président de la SACEM, Jean-Noël Tronc, prend les médias à témoin et déclare qu'il est « temps que l'Europe arrête de jouer contre son propre camp »¹³³. La France militait pour l'exclusion du secteur audiovisuel du mandat qui serait confié à la Commission européenne. Après treize heures de négociations et une menace de veto, à Luxembourg, lors d'une réunion au sommet des ministres du Commerce de l'UE, elle obtient gain de cause. L'initiative de la Commission européenne est bloquée. Son président, José Manuel Barroso (2004-2014), surfant sur la vague libérale, se rengorge contre la France. Le 17 juin 2013, il la traite d'anti-mondialiste et de « totalement réactionnaire »¹³⁴. La presse française s'enflamme contre une telle position qui revient à considérer la culture comme une marchandise. Mais il ne faut pas oublier que c'était le Parlement européen qui avait pris l'initiative de contraindre Barroso sur ce dossier. En effet, grâce au traité de Lisbonne, le Parlement avait désormais la possibilité de rejeter un traité de commerce.

Le successeur de Barroso est sur la même ligne. Dans son discours « d'orientations politiques pour la prochaine Commission européenne », prononcé en session plénière du Parlement européen (15 juillet 2014), Jean-Claude Juncker (2014-2019) annonce comme une priorité la réforme du droit d'auteur. Il confie au Commissaire à l'économie et la société numérique la mission de réformer le droit d'auteur dans un sens libéral : « Nous devons avoir le courage de briser les barrières nationales en matière de réglementation des télécommunications, du droit d'auteur et de la protection des données »¹³⁵. Juncker ne faisait qu'exprimer l'idéologie néo-

¹²⁹ Pamela Sticht, *Culture européenne ou Europe des cultures ? Les enjeux actuels de la politique culturelle en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2000.

¹³⁰ Cette distinction que j'introduis fait allusion à une formule énoncée lors d'un meeting électoral par le candidat à la présidentielle française, Emmanuel Macron, en février 2017 : « Il n'y a de culture française. Il y a une culture en France. Elle est diverse ». La droite a alors vivement réagi, y voyant un aveu de renonciation à « l'identité française », le « signe inquiétant d'une vision destructrice de ce qui fait depuis toujours la spécificité de notre pays », une soumission au « matérialisme ». *Le Figaro*, 6 février 2017.

¹³¹ Perrine Simon-Nahum, *Les déraisons modernes*, Paris, éditions de l'Observatoire, 2021, p. 51.

¹³² Éric Sadin, *La silicisation du monde, l'irrésistible expansion du libéralisme numérique*, Paris, L'échappée, 2016.

¹³³ Jean-Noël Tronc, « Les industries culturelles sont l'avenir de l'Europe », *Le Figaro*, 16 juin 2013.

¹³⁴ « Certains se disent de gauche mais en réalité, ils sont culturellement extrêmement réactionnaires. Cela s'inscrit dans le cadre d'une vision antimondialisation que je considère complètement réactionnaire. » (José Manuel Barroso, *International Herald Tribune*, 17 juin 2013). Barroso a été président de la Commission européenne de novembre 2004 à novembre 2014, avant de passer du côté du capitalisme financier (banque Goldman Sachs).

¹³⁵ Dans son discours, Jean-Claude Juncker ne prononce qu'une fois le mot « culture ». Il convient de préciser que c'est pour affirmer qu'il

libérale dominante au sein de l'Europe-institution et sa chasse aux « freins » qui limitent la création de valeur, de croissance et d'emplois. Le futur président de la Commission européenne prévoyait qu'en créant un marché unique du numérique connecté, il serait possible de générer 250 milliards d'euros de croissance supplémentaire. Ce sont les acteurs de la culture qui ont alerté sur ce nouveau rapport de force, plaidant pour une « souveraineté numérique » à l'échelle de l'Europe à travers, notamment, l'enjeu majeur du droit d'auteur¹³⁶. Jean-Claude Juncker ne pourra pas aller jusqu'au bout de sa logique sur ce dossier fondamental pour l'avenir de la culture européenne. En effet, est intervenue la fameuse Directive sur le droit d'auteur, adoptée par le Parlement européen et entérinée par le Conseil européen en avril 2019. Il a fallu trois ans de négociation entre le Parlement européen, le conseil des ministres de l'UE et la Commission européenne. Il s'agit de protéger les détenteurs de droits, et notamment les artistes créateurs et les éditeurs de presse. Un cadre de

Les enjeux actuels de l'Europe de la culture, c'est surtout l'encadrement des industries culturelles et créatives à l'heure de la réalité numérique mondiale et de la diffusion massive de technologies par des acteurs économiques qui ne connaissent pas de frontières.

sécurité est désormais offert aux industries créatives européennes (créations musicales, cinématographiques, écrits journalistiques, photographies, créations de mode, logiciels, institutions du patrimoine culturel, organismes de recherche etc.). Cette directive instaure un principe de responsabilité pour les plateformes concernant les contenus uploadés et crée une obligation pour ces plateformes de conclure des accords avec les ayants-droits des œuvres pour qu'ils soient rémunérés. Pour les eurodéputés membres du groupe politique des Socialistes et démocrates, cette directive est « une victoire historique pour la culture et la liberté de la presse au XXI^e siècle ». Pourtant, cette idée de protection a été contrebattue par les tenants d'un libéralisme absolu en matière de diffusion sur internet, qu'ils soient « libéraux » ou « libertaires ».

Il n'est pas inutile de se reporter au *Journal Officiel de l'Union européenne* du 17 avril 2019 pour lire l'intégralité de cette directive (215 pages). On s'aperçoit que cette avancée majeure n'a pas été motivée par une certaine idée de la culture européenne mais par des considérations très concrètes relatives au « marché ». Le premier « considérant » évoque le traité sur le fonctionnement de l'UE qui prévoit « l'établissement d'un marché intérieur et l'instauration d'un système propre à empêcher les distorsions de concurrence ». Le deuxième « considérant » est un rappel du traité de l'UE, notamment son article 167 qui promeut la « diversité culturelle » et « l'héritage culturel commun de l'Europe ». Nulle part on évoque « l'identité culturelle de l'Europe ».

Bien sûr, il faut parfois lâcher du lest, sur la pression du Parlement européen, par exemple. Mais ce qui est fait n'est pas

à la hauteur des enjeux. Par exemple, un programme-cadre a bien été mis en œuvre en mai 2014 : « **Europe Créative** », intégrant le sous-programme « **MEDIA** ». Un budget de 2,2 milliards d'euros (pour la période 2021-2027) est destiné à soutenir la création d'emplois et la croissance du cinéma européen et des autres secteurs de la culture et de la création. Deux objectifs : « préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens » ; accroître « la compétitivité et le potentiel économique » des secteurs de la culture et de la création, en particulier l'audiovisuel. Toujours la dilection européenne pour l'injonction paradoxale ! On reste dans une culture de la protection et dans le paradigme de la « diversité » et du patrimoine linguistique, comme si la « diversité » était naturellement source de qualité, d'originalité et conduisait à l'autonomie culturelle. La patrimonialisation peut conduire à la « pétrification ». Il y a souvent, dans la rhétorique européenne, une distorsion presque schizophrénique entre le discours et la réalité.

Un exemple : après le Brexit (1^{er} février 2020), la langue anglaise reste une des langues officielles de l'UE et l'unique « langue procédurale », comme on dit à Bruxelles, alors que c'est la langue maternelle de seulement 1% des citoyens de l'Union. On a parlé de « colonisation linguistique »¹³⁷. Il faut y voir un effet de la stratégie de « soft power » britannique exprimée par Churchill le 6 septembre 1943 à l'université de Harvard : « Le pouvoir de contrôler la langue offre de bien meilleurs avantages que de prendre des provinces ou des pays pour les exploiter. Les empires de l'avenir sont les empires de l'esprit¹³⁸. ». Dans son fameux discours de Fulton (6 mars 1946), où il évoque le « rideau de fer », le vieux Lion prône une organisation fraternelle « peuples anglophones » et, ce faisant, annexe « les grands principes de la liberté et les droits de l'homme » à « l'héritage commun du monde anglophone » (Grande Charte, Déclaration des Droits, *Habeas Corpus*, Déclaration d'Indépendance américaine). Un autre exemple : Certains ont rappelé qu'il faudrait s'interroger sur les causes de la suprématie de l'offre cinématographique américaine (55% à 90% de la fréquentation en Europe) et de la « désappétence de la demande du public pour les offres nationales comme pour celles des autres cinématographies européennes ». Force est de reconnaître que les États-Unis ont profité du cloisonnement de l'industrie cinématographique européenne et de « l'homogénéité linguistique et culturelle » de leur marché¹³⁹.

Une culturelle européenne à la fois « introuvable » et « évidente »

Un volet de l'**Europe Créative** concerne la traduction littéraire qui pourrait répondre à cet objectif de décloisonnement et de circulation des œuvres dans l'espace européen. L'exemple du livre est intéressant pour montrer la faiblesse culturelle de l'Europe au niveau mondial. Valoriser la diversité linguistique n'est-ce pas aussi consolider la barrière

ne sacrifiera pas les normes européennes « ou notre diversité culturelle » sur « l'autel du libre-échange ». Ce qui paraît contradictoire avec sa position sur le droit d'auteur :

https://commission.europa.eu/system/files/2019-11/juncker-political-guidelines-speech_fr.pdf

¹³⁶ Jean-Noël Tronc, *Et si on recommandait par la culture ?*, op. cit., p. 19.

¹³⁷ Robert Phillipson, *Linguistic Imperialism*, Oxford GB, Oxford University Press, 1992; *id.*, *English-only Europe? Challenging language policy*, Routledge, 2003.

¹³⁸ «Such plans offer far better prizes than taking away other people's provinces or lands or grinding them down in exploitation. The empires of the future are the empires of the mind.»

¹³⁹ Claude Forest, *Économies contemporaines du cinéma en Europe : L'improbable industrie*. Nouvelle édition [en ligne], Paris, CNRS Éditions, 2001 (généré le 04 août 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/3333>>. ISBN : 9782271078308. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.3333>.

de la langue qui est le grand problème de la littérature européenne ? Malgré les efforts faits pour développer la traduction, sur le long terme, le livre reste un produit « domestique » qui, compte tenu de l'exiguïté du marché, ne peut s'épanouir que dans un espace linguistique homogène. Et il se porte bien, malgré l'absence de politique européenne, puisque son chiffre d'affaires tourne autour de 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le livre français, par exemple, s'exporte bien : **les droits de traduction de 14 342 titres ont été cédés en 2022 dans les langues suivantes :**

l'espagnol, le chinois, l'italien, l'allemand, et l'anglais. Le nombre de titres de livres en langue française publiés en France, en Belgique, en Suisse et au Québec s'élève à 106 799 (en 2018). Mais la part des traductions dans la production commercialisée de livres imprimés, en France, se situe aux environs de 19%. Il n'étonnera pas que l'anglais (on pourrait dire l'anglo-américain) soit la langue la plus traduite vers le français : 62 % du total ; viennent ensuite le japonais (13 %), l'allemand (6 %) et l'italien (5 %). On retrouve ici l'asymétrie notée pour le marché cinématographique. En France, 1 livre sur 6 est une traduction, mais dans ces traductions, les littératures européennes sont largement minoritaires.

En fait, malgré les discours, tout a été fait, ou plutôt tout a concouru pour que l'Europe de la culture soit faible. Et il ne pouvait pas en être autrement. Car l'Europe d'après 1945 s'est pensée et développée de manière a-stratégique, contrairement aux États-Unis qui ont très tôt établi leur puissance à partir d'une politique d'hégémonie culturelle. Écrit en 1917, le mot de l'écrivain Upton Sinclair, tiré de son roman *La tête d'Holophrne*, a une valeur prophétique : « Grâce au cinéma, le monde s'unifie, c'est-à-dire qu'il s'américanise ». Et c'est pourtant l'Europe qui a inventé le cinéma.

Il ne s'agit bien sûr pas de réinventer des lignes Maginot ou des lignes Siegfried à l'échelle de l'Europe. Pour paraphraser le philosophe Heidegger, on pourrait dire qu'il n'y a pas un Être « pur » de l'Europe, mais un « Étant » qui est fait de métissage culturel, de sédimentations historiques. Les archéologues nous disent que « l'Europe n'est que brassages¹⁴⁰ ». Les cultures européennes ont une nature métamorphique qui ne se laisse pas enfermer dans une formule chimique unique. Elles incarnent ce qu'on aime appeler aujourd'hui « l'hybridation », c'est-à-dire une réalité qui n'est ni fusion, ni juxtaposition mais « métamorphose réciproque ». La culture, au singulier, est donc une figure de la complexité. C'est pourquoi elle est si difficile à cerner et à valoriser politiquement. « L'Europe n'est pas une chose simple », disait Lucien Febvre dans son cours du Collège de France en 1945. S'il insistait sur le caractère « historique » d'une Europe qui n'avait pas de commencement, c'était pour dissuader les adeptes du nationalisme et de l'origine absolue, un mythe dangereux, comme le nazisme l'a montré. Car il fut l'un des premiers à affirmer (en 1945) que « moins que jamais, un historien ne peut savoir ce que c'est que l'Europe, parce que, moins que jamais, la notion d'Europe est notion claire, une notion simple, une notion intelligible »¹⁴¹. S'il espérait en l'avènement d'une Europe, car il était fédéraliste et proudhonien, il savait qu'il serait difficile de « faire cette

Europe qui ne repose sur aucune réalité, qui ne prend sa réalité d'aucun précédent », qui procède de « plusieurs unités politiques et culturelles distinctes », et dont le passé ressemble à « un cadavre »¹⁴². Avec une prescience inouïe, il essayait d'expliquer que l'univers politique européen était à trois dimensions, et qu'il fallait le penser « en profondeur » ; cette profondeur, c'était le monde et « toute la complexité croissante des intérêts universels »¹⁴³. Nous y sommes plus que jamais. Mais aujourd'hui, c'est la protection de

En fait, malgré les discours, tout a été fait, ou plutôt tout a concouru pour que l'Europe de la culture soit faible. Et il ne pouvait pas en être autrement.

l'environnement qui fait l'objet de toutes les attentions. L'Acte unique de 1986 intègre cette nouvelle problématique dans les compétences communautaires (intégration consacrée par le traité de Maastricht). C'est une autre histoire qui est en jeu, un autre patrimoine. À la différence de la culture, l'enjeu est populaire.

Parce que les fédéralistes intégraux ont oublié cette leçon d'histoire, ils ont été de désillusion en désillusion et le projet européen s'est fait presque sans eux. Dès le départ, ils ont cru au mythe de l'unité préexistante de l'Europe. En témoigne le préambule du Rapport culturel soumis au Congrès de La Haye (mai 1948) : « Cependant, cette union (de l'Europe) resterait une utopie s'il n'existait en-deçà et au-delà de nos divisions actuelles, linguistiques, religieuses et politiques, une entité européenne bien vivante, un sentiment commun auquel il soit possible de faire appel dès maintenant. »

Mais la réalité de l'Europe, c'est l'absence de « sentiment commun » immanent et la « complexité » des intérêts contradictoires nationaux que l'Europe-institution doit affronter chaque jour. C'est sa limite et sa grandeur. Depuis 1945, au milieu des crises, de l'hostilité ou de l'indifférence, une voie a été ouverte pour que l'Europe devienne un projet économique, technologique et politique susceptible de transformer la réalité. Le destin de l'Europe est certainement voué à être une métamorphose permanente due à cette obligation de gérer des tensions, des contraintes, des contradictions et à cette difficulté de pouvoir définir ce qu'elle est et de faire rêver les peuples. Toutes les généalogies historiques et les recherches sur les origines culturelles communes n'y feront rien. L'Europe est condamnée à se penser moins comme ontologie que comme « actologie », c'est-à-dire comme avenir non radieux, comme projet laborieux, comme chemin broussaillieux s'efforçant de s'éloigner des rivages identitaires rassurants ou, au contraire, dangereux¹⁴⁴. La quête d'une « identité fondationnelle pré-institutionnelle¹⁴⁵ » serait-elle un exercice vain ? C'est peut-être la raison pour laquelle l'Europe a un problème d'incarnation qui la rend si peu lisible et populaire, qui la cantonne à n'être que « la patrie des gens cultivés » ou de ceux qui les ont remplacés : les « technocrates ». La difficulté à faire l'Europe de la culture prend sa source principale dans « la relativité de la notion d'Europe »¹⁴⁶, une notion qui n'a jamais été encore vraiment élucidée, et dans la nature

¹⁴⁰ Jean-Paul Demoule (dir.), *L'Europe archéologique*, Paris, Gallimard Folio Histoire, 2021, p. 26.

¹⁴¹ Lucien Febvre, *L'Europe. Genèse d'une civilisation*, op. cit., p. 288.

¹⁴² *Ibid.*, p. 279.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 304. Il ajoutait : « Le problème de l'Europe, c'est le problème du monde ».

¹⁴⁴ Régis Meyran et Valéry Rasplus, *Les pièges de l'identité culturelle. Culture et culturalisme en sciences sociales et en politique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Berg International, 2014.

¹⁴⁵ Aliénor Ballangé, « L'hétérologie de l'Europe : crise identitaire ou défi altéritaire ? », *Le Philosophoïre*, vol. 43, n° 1, 2015, p. 135-149.

¹⁴⁶ Lucien Febvre, *L'Europe. Genèse d'une civilisation*, op. cit., p. 125.

« constructiviste » du projet européen : « L'Europe est donc une dynamique plus qu'une identité. Elle n'est pas un patrimoine, mais une ambition¹⁴⁷. Est-ce alors une « communauté » sinon « inavouable », comme dirait Maurice Blanchot, du moins introuvable ?

Et en même temps, cette difficulté pourrait être interprétée comme la signature heureuse de la culture démocratique européenne qui doit préserver la liberté de la création et la prémunir contre l'intrusion du politique. C'était, rappelons-nous, l'intuition de T. S. Eliot évoquée dans *Notes towards the Definition of Culture* (1948). Ce souci d'associer liberté, diversité et culture est inspiré par le rejet des systèmes politiques totalitaires qui, au nom d'une idéologie, ont asservi la production littéraire et artistique, utilisé la culture comme un

instrument de propagande et procédé à l'enfermement identitaire. Le nazisme s'est aussi voulu une « révolution culturelle¹⁴⁸ », de même que le stalinisme ou le maoïsme, entre autres expériences tragiques. Les Européens devraient donc assumer le paradoxe d'une identité culturelle européenne à la fois « introuvable » et « évidente », pour reprendre la formule de Pierre Nora, et regarder positivement l'Europe comme une incarnation de « l'empire du moindre mal¹⁴⁹ » ? On comprend enfin pourquoi la phrase faussement attribuée à Jean Monnet¹⁵⁰ relève d'une incompréhension de sa philosophie : « et si c'était à refaire », il faudrait certainement recommencer par l'économie, le droit et le politique.

¹⁴⁷ Vincent Citot, « L'idée d'une Europe de la Culture (L'Europe des cultures, la culture européenne et l'Europe de la Culture) », *Le Philosophaire*, vol. 27, n° 2, 2006, p. 215-225.

¹⁴⁸ Johann Chapoutot, *La révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, 2017, p. 13 ; *Id.*, *Le Grand récit. Introduction à l'histoire de notre temps*, Paris, PUF, 2021.

¹⁴⁹ Jean-Claude Michéa, *L'Empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Flammarion, Champ Essais, 2007.

¹⁵⁰ Voir Alexandre Mirlesse, *En attendant l'Europe*, *op. cit.*, p. 28.

Catalan, basque et galicien, en Espagne les langues « co-officielles » désormais autorisées au Parlement

Sylvain Duchamp

Publié le 21 août 2023 par France 3 Occitanie

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/catalan-basque-et-galicien-en-espagne-les-langues-co-officielles-desormais-autorisees-au-parlement-2827532.html>

Sans leur aimable autorisation [extraits uniquement reproduits ici]

Les langues « co-officielles » ont désormais le droit de cité au Congrès des députés en Espagne. Le catalan, le basque et le galicien, pourront désormais être utilisés par les députés lors des sessions parlementaires. La conséquence des négociations entre socialistes et notamment les indépendantistes catalans de Junts per Catalunya.

« *A partir d'ara, els diputats espanyols al Congrés podran parlar català, Baina baita ou galego* » (Désormais, les députés espagnols au Congrès pourront parler catalan, basque ou galicien). La décision est l'une des toutes premières prises par la toute nouvelle présidente du Congrès des députés d'Espagne, Francina Armengol, rapporte le quotidien *El Diaro*.

Négociations entre socialistes et indépendantistes catalans. La socialiste a affirmé sa vision d'une Espagne diversifiée et multilingue : « Je veux exprimer mon attachement à l'espagnol, au catalan, au basque et au galicien et à la richesse linguistique qu'ils représentent et je veux annoncer que cette présidence permettra l'utilisation de toutes ces langues dans le congrès à partir de cette session

constitutive ». Les députés lors des sessions parlementaires pourront donc désormais employer les langues « co-officielles » en l'occurrence le catalan, le basque et le galicien.

Le catalan, le basque, le galicien au sein des institutions européennes ?

De l'autre côté des Pyrénées, catalans et basques français suivent d'un œil attentif cette évolution. En avril 2023, les communes d'Elne, Tarerach, Amélie-les-Bains et Port-Vendres, situées dans les Pyrénées-Orientales s'étaient retrouvées assignées par le préfet des Pyrénées-Orientales devant le tribunal administratif de Montpellier pour avoir modifié le règlement intérieur de leurs conseils municipaux, leur permettant de délibérer en Catalan.

Quelques semaines plus tard, citant l'article 2 de la Constitution, s'inspirant notamment de l'ordonnance du 25 août 1539 dite de Villers-Cotterêts, la justice administrative avait annulé ces modifications rappelant que « la langue de la République est le français ».

In mémoriam

L'Humanité pleure la mort de Milan Kundera qui était déjà immortel de son vivant

Alexandre Melnik

Membre du Conseil scientifique de l'UEF France - 13.06.2023

Quant à moi, ancien diplomate soviétique, né à Moscou, en pleine Guerre froide, j'ai aujourd'hui la troublante sensation de vivre en direct ma propre mort. En tout cas, la mort d'une grande partie de ma vie. Car Milan a d'abord changé, avec ses œuvres, le cours de mon existence, en me faisant prendre conscience, bien avant la chute du Mur de Berlin, que le communisme fut non seulement une erreur, mais aussi un crime, et ensuite, il est devenu une partie inaliénable de mon quotidien et – oui, j'ose le dire ! – mon ami, avec qui j'ai eu l'honneur et le bonheur d'échanger, les yeux dans les yeux, dans ses appartements parisiens, au sujet des cimes et des abysses de l'Essentiel. Le sens de la vie, cette courte parenthèse entre la naissance et la mort. L'amour et la haine. La raison et l'âme. Les animaux qui réapprennent aux humains l'intelligence et la sensibilité. Les berceaux et les évolutions des civilisations. L'Europe.

Justement, l'Europe.

Si la prose de Kundera a ceci d'unique que c'est une alchimie qui s'évapore et se retire quand on essaie de l'expliquer, telle

l'eau de l'océan à marée basse, sa perception de l'Europe balaya les siècles, à travers l'enchevêtrement d'histoires d'hommes et de femmes sur fond d'Histoire, et trace un nouvel horizon pour nos cœurs, nos esprits et nos actions.

C'est lui qui a réinscrit sur le paysage mental de la civilisation européenne la Mitteleuropa « kidnappée » par le communisme, le cœur d'une Europe unie par les idéaux, mais honteusement oublié, au XXe siècle, par l'Ouest de notre continent, qui, selon lui, « s'est fourvoyé dans l'insoutenable légèreté de l'être ». C'est lui qui a anticipé la merveilleuse aspiration de l'Ukraine aux valeurs fondatrices de l'Europe comme perspective de la nouvelle Renaissance européenne dans le monde global du XXIe siècle.

Le destin de Milan Kundera ne rentre dans aucune biographie, sauf celle de l'Humanité, sa seule « géolocalisation » est le monde des êtres civilisés, et sa seule temporalité est la postérité qui nous projettera toujours vers l'avenir.

À Frontignan (34) : le doux clapotis du Fédéralisme européen.

Catherine Guibourg

Membre de l'UEF Sud, autrice (entre autres) de *Le oui européen*, *le Non français*, *La compagnie Littéraire*



De gauche à droite : Céline Geissmann, conseillère municipale à Strasbourg, membre du Mouvement européen, Victor Certain, animateur fédéral des Jeunes socialistes Hérault,, Chloé Ridel, porte-parole du PS, Michel Caillouët, président de l'UEF Sud, le 9 septembre 2023

Les Mouettes. Frontignan. 32, 5 Kilomètres de Montpellier, sur Google Maps. Un joli centre de vacances au bord de la Méditerranée, de tout temps dédié à l'éducation populaire et à ceux qui ne partent pas. Pour préparer leur rentrée, les Jeunes du Parti Socialiste de l'Hérault, et son Président *Victor Certain*, à l'occasion de la Fête de rose, avaient choisi d'y tenir un atelier *Europe*. La question posée était : *le Fédéralisme Européen face à la crise climatique*. Pour animer les débats, *Chloé Ridel*, porte-parole du PS, *Céline Griezman*, militante socialiste fédéraliste, conseillère municipale à Strasbourg, et *Michel Caillouët*, Président de l'UEF Sud se retrouvaient autour de la table, après le café croissant de bienvenue servi non loin de la plage. Les voiles qui flottaient au vent n'étaient pas ceux d'un dériveur, mais bien les kakémonos du PS écrit en rouge avec la rose et le poing. J'étais contente que le PS ait gardé la rose et oublié les poings. Pour moi qui avais déchiré ma carte du Parti Socialiste au soir du 29 mai 2005 (*Le Non au Traité pour les anciens*), assister à un tel atelier fût un moment de joie et d'appréhension. Comme on revoit des amis avec qui on s'est fâché et qu'on n'a pas revus depuis 18 ans, des tas de questions tournaient dans ma tête de manière maladroite. Le PS a-t-il changé ? Le PS qui s'est tant déchiré au sujet de l'Europe, maintenant que les idées du Front National ont presque gagné, va-t-il se réconcilier ? Et puis j'ai pensé, ce sont des jeunes qui organisent l'atelier, ils n'avaient pas 10 ans en 2005, qu'ont-ils à voir avec les querelles de leurs vieux parents ?

J'avoue ma trop grande sensiblerie. Mais quand j'ai vu près de 300 militants faire la queue pour s'inscrire, se précipiter dans les ateliers, et déjeuner sous la tonnelle, dans la plus grande des convivialités, où assise entre Karima, Brahim, Gérard et

Jacqueline, nous discussions et les idées allaient bon train, que faire pour lutter contre les idées d'extrême droite, qui se répandent comme peau de chagrin, sans même qu'on ait besoin de faire campagne, a ajouté Djamel. J'ai pensé que le Socialisme avait du bon quand même. Et c'était (presque) ma famille. Et déjà les discours des jeunes maires socialistes de Montpellier (Mickael Lafosse) et de Frontignac commençaient à me séduire.

L'atelier *Europe* a très bien démarré, on a commencé par définir le fédéralisme européen, en expliquant l'absolue nécessité, *hein si l'Europe veut continuer d'exister face aux Empires !* Et là toute la salle a applaudi. Et puis deux visions se sont fait entendre. Celle de Chloé Ridel, pour qui il y a peu de choses à changer, sauf à donner plus de pouvoir au Parlement Européen, mais pour elle l'action fédère plus que l'institutionnel, il est donc inutile d'encombrer l'action avec des débats institutionnels lourds et impossibles, jamais une constitution européenne ne primera sur les constitutions nationales. Céline Griezman a elle, rappelé la nécessité d'une Fédération que le citoyen ne doit pas redouter, car elle n'est rien d'autre qu'une question de subsidiarité. *Comment avec la lourdeur institutionnelle actuelle*, a dit Céline, *ne pas se laisser concurrencer par les Etats-Unis qui consacrent 350 Milliards d'Euros à l'industrie verte par an, quand pour l'Union Européenne, le montant est identique, mais pour un programme pluriannuel sur 7 ans !* Et lutter pour l'écologie c'est aussi lutter contre la Droite et l'Extrême Droite, *au Parlement Européen le pacte vert est passé à 16 voix !* A ajouté Céline. Pour Michel Caillouët, seule la Fédération permettra d'améliorer la démocratie citoyenne d'une part, et en parallèle le budget européen, (1% dans l'UE contre 15% aux Etats-Unis), et assurer ainsi l'efficacité en termes d'écologie. N'oublions pas que l'Europe est la région qui se réchauffe le plus au monde (+ 2 degrés depuis le XIX eme, et +4 degrés d'ici la fin du siècle).

Céline Griezman a rappelé qu'aucun changement institutionnel n'avait eu lieu en Europe depuis 2007, alors qu'avant 2005, on s'adaptait en modifiant les textes tous les 3-4 ans (1992, 1999, 2002). J'ai pensé tout bas, *ben oui, CQFD, la preuve que l'Europe avait été complètement paralysée depuis le Non français*. Il était temps que l'Europe se réveille. Que le PS assume enfin sa responsabilité face à l'Europe. Et justement ça tombait bien. La jeunesse militante socialiste à Frontignan semblait aller de l'avant. Prête à se battre contre l'extrême droite. Déjà sur les starting blocs pour la prochaine campagne européenne. Et là je me suis mise à rêver. Et si la direction socialiste à Paris s'aventurait à nommer dans sa tête de liste aux Européennes, des jeunes militantes femmes compétentes, pleines de charisme, comme il nous a été donné de les apprécier à Frontignan. Et si le Parti Socialiste décidait enfin de nous enchanter en préférant la rose aux poings...

« *Contratèmps* » : lettres ouvertes face à la « mort lente » de l'Occitanie

Gérard Tautil, *Contretemps. Lettres sur l'Occitanie et l'occitanisme*, coll. « Minorités nationales », Presse fédéraliste, Lyon, 2023, 176 p., € 16

Théo Boucart

Ancien co-rédacteur en chef du Taurillon, ancien président des Jeunes Européens - Étudiants de Paris et membre du CA de Presse fédéraliste

Les éditions Presse fédéraliste ont eu le grand plaisir d'éditer le dernier ouvrage de Gérard Tautil intitulé *Contretemps. Lettres sur l'Occitanie et l'occitanisme*. La dizaine de lettres ouvertes proposées est à la fois un puissant cri du cœur pour sauver la langue et la culture occitanes de l'hypercentralisme parisien et un programme politique panoccitan permettant de s'affranchir de ces chaînes, tout en restant dans un cadre résolument fédéraliste, démocratique et européen.

Qui, parmi nos lecteurs et militants fédéralistes, n'a jamais été frappé par le paradoxe français de la diversité culturelle et linguistique : alors que la France compte plus de 75 langues régionales recensées par le rapport Cerquiglini de 1999, ses gouvernements successifs s'évertuent à réprimer ces idiomes porteurs d'une histoire, d'une culture et de réalités sociales distinctes.

Ce nombre, l'un des plus élevés dans l'Union européenne, cache des situations très différentes en France métropolitaine : des dizaines de langues sont aux portes de l'extinction pure et simple, tandis que d'autres sont plus résilientes, comme le corse, le breton, les parlers dialectaux alsaciens et mosellans, le basque, le catalan et l'occitan. Si les premières langues citées occupent des territoires restreints, l'occitan, dispose d'une aire de diffusion couvrant un tiers des départements français actuels (32, pour être exact).

C'est cette dernière situation que Gérard Tautil nous propose de découvrir dans son ouvrage, traduction française de la version originale publiée en occitan en 2022.¹⁵¹ L'auteur est un militant de longue date de la cause politique et culturelle panoccitane : ancien secrétaire général de l'association *Volèm Viure Al País* et membre du *Partit occitan*, et à ce titre grand observateur de la vie politique et culturelle de l'Occitanie au sens large, celle qui s'étend « *entre deux mers et trois montagnes* ».

Loin des poncifs, des faux-fuyants idéologiques, et d'un idéalisme déconnecté du terrain, M. Tautil puise dans son parcours et dans la philosophie des figures historiques occitanistes (Frédéric Mistral, Robert Lafont, Félix Castan, ou encore François Fontan) pour nous donner les principales clés de compréhension du monde militant occitan, de son droit à la langue et de sa dénonciation du centralisme.

Critique acerbe du centralisme néojacobin français

Le principal fil rouge des lettres ouvertes est la critique d'un véritable « mal français » : l'hypercentralisme politico-culturel,

présenté officiellement comme l'alpha et l'oméga de la République, malgré les quelques timides tentatives de décentralisation. Dans une prose au vitriol, reflet d'une situation intenable, M. Tautil dresse au fil du livre le portrait d'une France sclérosée et dans l'impasse, incapable de regarder sa réalité sociale et culturelle en face, et préférant se complaire dans son cadre néojacobin autoritaire en décalage complet avec ses voisins européens, Royaume-Uni et Espagne comprises.

Cet unitarisme, héritage de siècles d'Ancien Régime, de Bonapartisme autoritaire et de modèles républicains méfiants à l'égard du pluralisme linguistique, a toujours eu pour mantra l'affaiblissement des idiomes régionaux au profit du français, une tradition qui s'étend de la dénonciation des « patois » par l'abbé Grégoire durant la Révolution, jusqu'à la qualification de « séparatisme » en 2020 par l'ancien premier ministre Manuel Valls et le dédain affiché de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. M. Tautil rend justement cette culture centraliste responsable de la « mort lente » des espaces linguistiques régionaux, en premier lieu desquels l'Occitanie.

L'occitanisme, entre faible conscience sociale et divisions stratégiques

Pourtant, le mouvement occitaniste n'est pas non plus exempt de facteurs contribuant à son propre affaiblissement. L'auteur, tout en assumant ses positions, est bien lucide sur la situation et pointe plusieurs fois deux lignes principales de division chez les militants : d'une part, l'occitanisme « culturaliste » de Félix Castan face à une acception politico-culturelle défendue par Robert Lafont ; et d'autre part l'idéal panoccitan, « uni dans la diversité » dialectale et culturelle, contre les dynamiques locales affaiblies par un manque de vision d'ensemble.

Sans jamais dénigrer les auteurs et les tenants d'autres voies, M. Tautil milite dans son ouvrage pour une vision explicitement panoccitane et pas uniquement culturelle, mais aussi politique, seule manière selon lui de sortir de la stagnation (de la « semi-hibernation » pour reprendre ses mots) dans laquelle se trouvent les différents mouvements occitans. Cette vision se veut aussi ouverte, désavouant ainsi toute tentative souverainiste, nationaliste, voire « ethniste » défendue par François Fontan et le *Parti de la nation occitane* indépendantiste.

Un autre défi est évoqué dans l'ouvrage, sous forme de paradoxe : en dépit de la riche vie militante occitane (depuis le mouvement du *Félibrige* de Frédéric Mistral aux différentes initiatives contemporaines, comme « l'Appel de Béziers » ou la « Convention occitane »), les « Occitans sans le savoir », la majorité silencieuse, sont un frein à la revitalisation linguistique par le truchement, entre autres, de la transmission intergénérationnelle. M. Tautil recense dans son ouvrage des initiatives couronnées de succès, comme les écoles immersives *calendretas* ou l'activité de l'Office public de la langue occitane, mais elles souffrent d'un manque de cohérence stratégique au service d'un projet politique visible et lisible.

En somme, l'auteur préconise un retour de l'utilité sociale de la *lengo nostro*, « produire du temps de vie occitan » pour lutter

¹⁵¹ G. Tautil, *Contratèmps. Lettras sus l'Occitania e l'occitanisme*, éd. Institut d'Estudis Occitans, coll. « Ensages », octobre 2022, ISBN 978-2-85910-638-6, € 16.

contre l'atomisation des communautés de locuteurs et la déperdition complète de la langue.

L'écologie, la démocratie et l'Europe au cœur du projet politique

En parcourant plus ou moins attentivement l'ouvrage, le lecteur pourrait remarquer une description pléthorique d'un état de fait, au détriment de recherche de solutions. Erreur d'appréciation, tant les lettres ouvertes qui composent le livre sont en fait une proposition de programme politique et culturel, indispensable pour servir efficacement la cause occitane. Ce programme s'articule autour des trois grands thèmes que sont l'écologie, le fédéralisme démocratique, et l'intégration dans une Europe fédérale des régions.

L'écologie a toujours été un pivot de l'action occitane, fortement teintée d'altermondialisme et d'anticapitalisme depuis le « Gardarèm lo Larzac » des années 1970, genèse de l'occitanisme contemporain, ainsi que le mouvement « Gardarèm la Tèrra » né sur le même plateau aveyronnais en 2003. M. Tautil fait d'ailleurs de la question écologique un enjeu existentiel et met sur le même plan les destructeurs de l'environnement et des langues régionales. Pour lui, la question écologique est intrinsèquement liée à la question sociale, validant ainsi le lien que doit entretenir l'occitanisme politique avec les différents mouvements de lutte sociale et écologiste.

Un autre point concerne le fédéralisme, véritable pierre angulaire du projet occitaniste défendu par M. Tautil qui le fait remonter à Frédéric Mistral et à son idée d'un pouvoir fédéral et culturel entre l'État et les régions. Une « République fédérale des provinces de France » est un modèle vers lequel tendre, où l'ensemble des identités linguistiques et culturelles de la France trouveraient leur expression politique équilibrée. Cette révolution copernicienne se ferait en outre du bas vers le haut (*bottom-up*) pour ainsi éviter les récupérations politiques, illustrées selon l'auteur par la création en 2016 d'une région Occitanie « croupion » à partir des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette solution dans le cadre géopolitique français place de surcroît M. Tautil en opposition à l'indépendantisme, cette « fiction irréalisante ».

Enfin, la solution fédérale en France doit se faire dans un cadre plus large, celui d'une Europe des régions et d'un fédéralisme ou confédéralisme mondial. Cette « supranationalité européenne » devra se faire à rebours de l'intégration intergouvernementale antidémocratique, au bénéfice de politiques régionales de proximité. Comme pour une fédéralisation de la France, le chemin est encore long, comme en témoigne la situation catalane depuis 2017 que l'auteur évoque longuement, tout en se gardant de faire des raccourcis simplistes avec le sujet de l'ouvrage.

Au terme d'une lecture convaincante et stimulante, M. Tautil nous propose une bonne introduction aux enjeux militants de l'occitanisme, ainsi qu'une base pour aller plus loin dans la réflexion de tout un chacun qui milite pour une décentralisation massive des pouvoirs en France dans une Europe fédérale et démocratique.

152 Notre présentation d'autres ouvrages de la collection : « *Cansos* : Arnaut Daniel, la croisade albigeoise ». (<https://mondesfrancophones.com/publications/cansos-arnaut-daniel-la-croisade-albigeoise/>) et « Trois troubadours : Bertran de Born, Bernard de Ventadour, Peire Vidal » (www.francopolis.net/Vie-Poete/M.Herland-Troubadours-MarAvr2023.html)

De Guillaume d'Aquitaine à Peire Cardenal : le temps des troubadours

Michel Herland
Économiste, professeur honoraire aux Universités d'Aix en Provence, de Nouméa et des Antilles et de la Guyane

Toujours dans la belle collection « Littérature occitane – Troubadours »¹⁵², deux ouvrages consacrés respectivement à Guillaume IX d'Aquitaine (1071-1126) et à Peire Cardenal (1180-1278) qui ouvre, le premier, et referme, le second, l'âge d'or des troubadours. Le premier fut comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, grand-père d'Aliénor d'Aquitaine connue pour sa cour d'amour. Il prit la croix et se rendit jusqu'à Jérusalem, fut néanmoins deux fois excommunié, se battit aux côtés du roi d'Aragon Alphonse le batailleur contre les Almoravides, guerroya également contre certains de ses vassaux qui contestaient son autorité. Le second, natif du Puy en Velay et de bien moindre noblesse, était destiné à l'Église et suivit le cursus d'un théologien. Il n'entra pas cependant dans les ordres, cédant à « la vanité du monde » et se fit troubadour itinérant avant d'entrer au service du comte Raymond VI de Toulouse comme secrétaire de sa chancellerie. Il joua alors un rôle politique en tant qu'ambassadeur du comte, rôle qu'il continua auprès de Raymond VII avant d'achever sa longue vie à Montpellier à la cour de Jacques 1^{er} d'Aragon.

*Guillaume d'Aquitaine*¹⁵³

Si la vie de Guillaume ou plutôt *Guillem* d'Aquitaine fut bien occupée à guerroyer et à gouverner ses domaines, il n'en négligea pas pour autant le beau sexe. Réputé pour le nombre de ses liaisons, il s'est marié deux fois, a répudié sa première épouse et s'est remarié à Philippa de Toulouse qu'il délaissa au profit de celle qui devint durablement sa maîtresse, Dangeïrosa (Dangereuse, sic) de L'Isle-Bouchard, la femme d'un vassal du duc : ainsi allaient les mœurs chez les grands au Moyen Âge.

Premier troubadour, il n'inaugure pas vraiment l'amour courtois tel qu'on l'entend le plus souvent, c'est-à-dire comme une liaison plus spirituelle que charnelle. Ainsi, dans le poème qui débute par *Ben vueil que sapchon li plusor* (Je veux que vous connaissiez le plaisir)¹⁵⁴, n'est-il question que d'amours très incarnées :

Je m'amigu'anueg no m'aura
Que no.m vueill'aver l'endema ;
Qu'ieu soi be d'est mester, so.m va ;
Tant ensenhatz
Que ben sai gazanhar mon pa
En totz mercatz.

Jamais mon amie ne m'aura / Sans me vouloir le lendemain :
/ Car en ce métier, je m'en vante, / J'en connais tant / Que je
sais gagner mon pain / En tout marché.

153 *Le Néant et la joie – Chansons de Guillaume d'Aquitaine*, présentation et traduction de Katy Bernard, édition bilingue occitan français, Gardonne, Fédérop, 2013, 120 p., 14 €.

154 Les poèmes de Guillaume d'Aquitaine n'ont pas de titre autre que leur premier vers.

Témoignage de la virtuosité du poète, cette *canço* (chant) comporte huit *coblas* (strophes) de sept vers (quatre octosyllabes, un demi-octosyllabe, un octosyllabe, un demi-octosyllabe) suivies d'une *tornada* (envoi) de six vers. Les rimes changent toutes les deux strophes sauf pour les vers de quatre pieds qui conservent leur rime en « atz ».

Guillaume a su pourtant exprimer la *jois* (joie) du poète en proie à un amour idéalisé ou non.

Anc mais no poc hom faissonar
Cors, en voler ni en dezir
Ni en pensar ni en consir ;
Aitals jois non pot par trobar,
E qui be.l volria lauzar
D'un an n'i poiri'avenir.

Jamais nul ne put concevoir / Ce corps, par vœu ni par désir
/ Ni par pensée ni par esprit ; / Cette joie-là est sans pareille ;
/ À qui voudrait bien la louer / Un an ne lui pourrait suffire.

Si l'œuvre qui nous reste de Guillem est peu abondante, elle est néanmoins suffisamment variée, contenant par exemple un conte où il s' imagine jouant le rôle d'un muet dans le but de séduire deux amantes à la fois et où celles-ci, pour vérifier qu'il ne ment pas, le forcent à se déshabiller et le font griffer par leur chat :

Quant aguem begut e manjat,
Despulley-m'a lur voluntat ;
Derrière m'aportero.l cat,
Mal e fello ;
Et escogeron-me del cap
Tro al talo.

Après avoir bu et mangé, / Je me dévêtais à leur gré ; / Sur le dos m'accrochant le chat, / Traître et méchant, / Elles m'écorchent de la tête / Jusqu'aux talons.

Le recueil se clôt sur un chant de « pur néant », un non-portrait du duc désormais vieillissant, exercice de style qui va ici bien au-delà de la simple prouesse formelle.

Farai un vers de dreit rien :
Non er de mi ni d'otra gen,
Non er d'amor ni de joven,
Ni de ren au,
Qu'enans fo trobatz en dormen
Sus un chivau.

Je fais un chant de pur néant : / Il n'est de moi ni de nul autre,
/ Il n'est d'amour ni de jeunesse, / Ni de rien d'autre, /
Puisqu'il fut trouvé en dormant / Sur un cheval.

A noter que ce chant du néant ou plus précisément du rien eut une certaine postérité, même si l'on ne saurait affirmer que les auteurs concernés furent influencés de près ou de loin par *Guillem*. Citons par exemple *Éloge de rien* attribué à Louis Coquelet (1676-1754) et publié anonymement en 1730 ou, plus proche de nous, *Éloge du rien* (1990) de Christian Bobin.

Peire Cardenal¹⁵⁵

Peire Cardenal commença sa carrière de troubadour par des *canços* à nature religieuse et des chants d'amour courtois,

155 *Dans la nef des fous – Chansons et sirventès de Peire Cardenal*, présentation et traduction de Yves Leclair, édition bilingue occitan français, Gardonne, Fédérop, 2020, 268 p., 20 €.

parfois très brefs comme celui commençant par *Desirat Ai*,¹⁵⁶ une seule *cobla* (verset) de huit vers qui débute par le quatrain suivant :

Desirat ai, enquer desir,
E voil ades mais desirar
Que tener ma dona et baisar
E luec on m'en pogues jausir !

J'ai désiré, encor désire, / Préfère à jamais désirer / Que tenir et baiser ma dame / En un lieu où j'en pourrais jouir.

Toutes les *canços* ne sont pas aussi respectueuses du beau sexe. Ainsi le poème qui s'ouvre par ce quintet :

Ben teinh per fol e per muzart
Cel qu'ab amor se lia,
Quar en amor pren peior part
Aquel que plus s'i fia :
Tals se cuida calfar que s'art.

Vraiment je tiens pour fou et un musard / Celui qui à l'amour se lie / Car en amour prend la pire des parts / Celui qui d'autant plus s'y fie, / Comme on se brûle en croyant se chauffer.

La suite n'arrange rien qui engage à trahir autant qu'on est trahi :

De leial ami cove
Qu'om leials amics sia
Mais de leis estaria be
Qu'en galar se fia
Qu'om galies, quan sap de que.

Il convient, d'une amie qui est loyale, / Qu'on lui soit un ami loyal. / Quant à celle qui se plaît et complait / Dans le jeu de la tromperie / Il faut la tromper, quand on sait comment.

De fait, Cardenal est surtout connu pour la verve sarcastique qu'il exerce à l'égard des femmes et plus encore à l'égard des riches et des puissants. Renonçant aux *canços*, le troubadour cultive alors le *sirventès*, poème à caractère historique (comme chez Bertran de Born) ou, en l'occurrence, satirique et moral:

S'us paubres homs a emblat un lensol,
Laire es clamatz ez ananra cap cli,
E s'us rics homs a emblat mercuriol,
Ira cap dreg en la cort Costanti ;
E si.l paubres a embla una veta,
Pendra lo tals q'a emblat un ronci.

Si un pauvre homme a dérobé un drap de lit, / Proclamé voleur, il s'en ira tête basse, / Mais l'homme riche qui a volé la boutique / Ira tête haute en la cour de Constantin. / Et le pauvre qui n'aura volé qu'une bride / Sera pendu par qui a volé un cheval.

« Suivant que vous serez puissant ou misérable / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » écrira La Fontaine dans *Les Animaux malades de la peste...*

Les nobles ne sont pas davantage épargnés, ceux du moins qui prirent le parti des Français lors de la croisade des Albigeois. Car Peire Cardenal, au service des comtes de Toulouse qui

156 Les poèmes de Cardenal n'ont pas non plus de titre.

résistèrent autant qu'ils purent à l'envahisseur, puis d'un roi d'Aragon hostile à l'inquisition, n'a cessé de dénoncer les exactions des conquérants qui sapaient la culture d'oc tout en défigurant la religion chrétienne.

Ricks homs quan fai calendas
E sas cortz e sas bevendas,
De toutas et de rozendas
Fai sos dons e sas esmendas
E sos lums e sas offrendas,
E de raubarria.

Quand un homme puissant donne ses fêtes / Et ses assemblées et ses beuveries, / Ce sont de rapines et de rançons / Qu'il tire ses dons et réparations. / Et ses luminaires et ses offrandes / viennent de ses pillages.

C'est néanmoins à l'égard des gens d'Église que Cardenal se montrera le plus impitoyable. Ainsi dans un poème qu'il qualifie lui-même d'*estribot*, soit ici un poème satirique boitant sur une seule rime, dans lequel il dénonce les abus des clercs et plus précisément les péchés de chair des bénédictins (« les moines noirs »).

Si avetz bela femna o es homs molheratz,
El seran cobertor, si.eus pez o si.eus platz ;
E can el son desus e.l cons es sagelatz
Ab las bolas redondas que pendon al matratz,
[...]
Aiso fon monge negre en loc de caritatz.

S'il se trouve une belle mariée à un homme, / Ils seront ses couvertures (qu'il vous plaise / Ou pèse) ; et quand ils sont sur elle, son con est / Scellé à leurs boules rondes pendant au dard, / [...] / Ainsi font les moines noirs la charité.

Si Cardenal n'a jamais professé ni rejoint l'hérésie cathare, il en était plus proche par l'esprit que de l'Église des « Français », celle des inquisiteurs, des riches prélats et des moines lubriques qu'il attaque sans retenue.

Cardenal n'est pas le plus raffiné des troubadours. Il préfère l'efficacité aux contorsions de certains de ses collègues qui privilégiaient la forme au détriment du sens. Il n'en était pas moins capable d'élaborer de savantes constructions comme, par exemple, dans le *serventès* débutant par *Ab votz d'angel* (Une voix d'ange) qui enchaîne sept *coblas unisonans* (quatre rimes identiques dans toutes les *coblas*) de huit vers chacune, soit quatre décasyllabes suivis de deux octosyllabes et à nouveau deux décasyllabes. Ici, et pour conclure ce compte rendu, la cinquième strophe :

Esperitals non es la lur paubreza :
Gardan lo lor prenon so que mieus es.
Per mol gonels, tescutz de lan'engleza,
Laiisson selis, car trop aspre lur es.
Ni parton ges lur draparria
Aissi com saints Martins fasia :
Mas almorans, de c'om sol sostener
La paura gent, volon totas aver.

Non, leur esprit n'est pas de pauvreté / Car ils gardent leur bien et prennent le mien. / Pour de molles robes tissées de laine anglaise, / Ils laissent le cilice qui leur est trop âpre, / Ils ne partagent pas leur vêtement / De la façon de Saint Martin. / Les aumônes par quoi d'habitude on soutient / Les pauvres gens, ils veulent toutes les avoir.
La messe est dite !

Robert Belot : *La mémoire anti-allemande en France. Henri Frenay et l'affaire Speidel (1957)*

Robert Belot : *La mémoire anti-allemande en France. Henri Frenay et l'affaire Speidel (1957)*, Presse fédéraliste, Lyon 2022, 168 p., 15 €

Raymond Krakovitch

Récension parue dans *L'Ours*, mai 2023, avec leur aimable autorisation

Il était utile, alors qu'on célèbre l'amitié franco-allemande, de ressortir un débat de 1957, oublié aujourd'hui, mais qui fit énormément de bruit à l'époque.

Le réarmement de l'Allemagne a été voté par le Parlement français en 1955 quelques mois après l'échec de la CED au terme d'un considérable affrontement. Un général allemand, Hans Speidel, est pressenti en février 1957 pour occuper les fonctions de commandant des forces terrestres du théâtre d'opérations Centre-Europe, dans le cadre de l'OTAN.

L'annonce de cette nomination va provoquer un tollé du côté du Parti communiste, de proches de l'extrême-gauche mais aussi de gaullistes et de divers résistants, qui déclenchent une vaste campagne de presse pour s'y opposer. Tout est bon en ce sens : ainsi un universitaire distingué, Pierre Bertaux, fait polémique en demandant à ses étudiants de faire un séjour en Allemagne, ce qui « trahirait » l'Université française. Ainsi Yves Farge, ancien résistant, écrit un livre intitulé *La Guerre d'Hitler continue* et Charles Tillon, alors dirigeant communiste, lance le slogan : « Truman, authentique successeur de Hitler ».

Tout cela autour du général Speidel dont on devrait simplement se demander s'il a été un nazi actif ou seulement un combattant de la Wehrmacht. Henri Frenay, partisan depuis la guerre d'une réconciliation avec le peuple allemand, exagère d'un autre côté en estimant que la culpabilité n'était le fait que de « quelques tortionnaire ».

Speidel, militaire ordinaire

Le général Speidel n'a été qu'un militaire allemand ordinaire, dont le nom n'est pas associé à des massacres ou exécutions d'otages. Il n'a pas été inculpé après la guerre d'autant qu'il avait suivi avec sympathie les auteurs de l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944, sans toutefois y participer. Sinon, d'ailleurs, il aurait fait partie des instigateurs exécutés.

Les fonctions qui lui sont confiées en 1957 sont, certes, importantes, mais il a au-dessus de lui un général français, Valluy, et n'est donc pas, comme le clament les oppositions à sa nomination, globalement en charge de commander des militaires français.

En fait les critiques contre Speidel s'inscrivent dans la guerre froide et alimentent la machine de guerre psychologique de l'Union soviétique. Les socialistes, dans leur grande majorité, y répondent en pointant la répression de la révolte hongroise de 1956 à Budapest, et rappellent aussi la position hostile à la Résistance des communistes en 1940-41, avant l'entrée en guerre de l'URSS. Leur combat est rendu difficile par la prégnance d'un sentiment anti-allemand qui demeure, au-delà des seuls communistes.

Henri Frenay, grand résistant et partisan, même avant la fin de la guerre, de la réconciliation franco-allemande, partait, lui, de l'idée que l'Europe devait naître sur les décombres du conflit

1939-1945, à l'issue duquel la France s'était considérée comme faisant partie des vainqueurs alors qu'elle ne l'était pas. Il martelait qu'il fallait rejeter le nationalisme et même le souverainisme en faveur du fédéralisme.

Dans cet esprit tout ce qui favorisait ce dernier était à appuyer et la nomination du général Speidel allait dans ce sens.

L'ouvrage conclut par le constat d'absence d'unité de la Résistance, douze ans après la fin de la guerre, qui correspond à l'absence de volonté de faire l'Europe pour une partie importante des Français. Mais l'autre partie l'emportera, la Communauté économique européenne sera votée la même année et le général Speidel occupera ses fonctions dans le cadre de l'OTAN jusqu'à sa retraite en 1963.

Ce livre retrace bien les étapes d'un grand débat de l'époque et comble une lacune dans la connaissance des relations franco-allemandes.

Une biographie grand-public sur Senghor

Elara Bertho, *Senghor*, PUF, 2023, 173 pages, 14 euros

Denis Lefebvre

Journaliste, directeur des publications de *L'Ours*
Recension parue initialement dans le bimensuel
L'Ours, avec leur aimable autorisation

Il y a deux ans, Léopold Sédar Senghor avait bénéficié d'une épaisse, minutieuse et passionnante biographie de plus de 400 pages (Jean-Pierre Langellier, *Léopold Sédar Senghor*, Perrin, cf. *L'Ours* 513). Avec ce présent livre, Elara Bertho, chercheuse au CNRS, remplit une gageure : nous offrir une autre biographie, petite par sa taille mais immense par le champ qu'elle couvre, tournée vers un public de non-spécialistes, sans une seule note – n'en déplaise aux puristes du genre – mais nourrie de nombreux travaux antérieurs comme en atteste la conséquente bibliographie présentée en fin d'ouvrage.

Nous comprenons que Senghor ne s'est jamais limité en rien, entre politique et écriture, Paris et le Sénégal, dans une œuvre de longue haleine. Le contexte général dans lequel il a vécu n'est pas négligé : son enfance au Sénégal, qui le fait courir avec les chèvres et contempler les étoiles ; ses études à Paris avec son ami Aimé Césaire et la naissance de la négritude ; le poids croissant de la politique, avec la marche difficile du Sénégal vers l'indépendance. Le dernier chapitre, intitulé « Le poète-président » est du plus grand intérêt. Suit le départ volontaire du pouvoir et la retraite en Normandie, sans oublier l'Académie française.

Un ouvrage essentiel, pour comprendre un homme qui a vécu dans l'universel.

Piketty on World Democracy Without Borders

Thomas Piketty, *Capital and Ideology*, Arthur Goldhammer, trans. (Cambridge, MA: Belknap Press of Harvard University, 2020)

Joseph Preston Baratta
Historian of the World federalist movement, PHD,
Boston University (1982), UN Representative of
WAWF (now WFM) in NY (1985-1988)

Publié en partenariat avec *The Federalist Debate*, Turin

This review follows an earlier one on the European Union in July.

Thomas Piketty's *Capital and Ideology* offers guidance to civil society groups seeking world peace such as Democracy Without Borders, the World Federalist Movement, the more universal wing of the Union of European Federalists, and concerned individuals. The book traces the deep, economic history of inequality, despite gains such as the abolition of feudalism (4 August 1789) or the elevation of men (and eventually women) to equal citizenship in new republics, which should be helpful to meet the next challenges of hypercapitalism and Chinese Communism. Since the Reagan and Thatcher reversals in the 1980s, there has been a great increase of inequality for the lower 90 percent of the population in every nation, which Piketty particularly traces. He does have a vision of ultimate "transnational participatory socialism and social federalism," but he is not trying to persuade us simply to adopt it. Rather, he shows us what actions to take in the struggle of ideologies (nowadays, meritocracy vs. social ownership) to bring it about, mostly by allying with the working and middle classes in their struggles for equality since the times of progressivism (1890-1916). "Nothing is predetermined," he often says. Everything depends on public debate, constitutional and legislative struggles, and experiment.

"History has much to teach us," he writes, "about the shape of an ideal property or tax regime or educational system." Piketty shows how the era of absolute private property culminating in the Belle Époque, Edwardian Age, and Gilded Age, was undone during the Great War, Depression, and World War II by progressive taxation on incomes (1913 in U.S., 1914-17 in France) and inheritances (1916, 1901). These taxes (reaching 70-80 percent) were the result of political decisions in times of war and depression to pay for victory, nationalizations, public education, and health. The Bolshevik revolution attempted to completely abolish private property, especially in land and industry, but other states in the West were content with more modest reforms like the New Deal, the Beveridge plan, la Sécurité sociale, and Swedish-German co-management. Franklin Roosevelt's proposed Economic Bill of Rights (1944) was typical. Piketty calls the welfare states after 1945 "social democratic": not Communist but definitely Leftist, the most socially equitable as well as most prosperous as measured by economic growth (1945-1980). This last

is his standard. It came about not through design, but by struggles for equality and social justice in times of crisis against forces, always at work in societies, of privilege and selfishness.

That era ended with the innovations of the 1980s: neoliberalism, free market capitalism, and globalization. In the U.S. it was a response to stagflation in the aftermath of the Vietnam War, which the American people could not be induced to pay for by taxation. In Europe, the privileged classes seized the opportunities for trade opened up by the Americans. Piketty devotes most of his book to how the entrepreneurial class was freed from capital controls to exploit the poor and foreign peoples for gain, which produced the deeply inequalitarian societies in the West today. Unregulated capitalism was a principal cause of the disasters of 1914-1945, and its revival under globalization led to the financial crisis of 2008.

Piketty blames the loss of further progress toward social democracy on failures of parties on the Left: in France, Socialist, Communist, Radical, and Green; in Britain, Labour; in America, Democratic; in Germany, Social Democratic (SPD); in Sweden, Social Democratic (SAP). In Italy, after the Mani Polite (Clean Hands) investigation in 1992, the Christian Democrats and the Socialists, who had dominated Italian politics and the new republic, fell to various right-wing parties, including Silvio Berlusconi's Forza Italia and the secessionist Lega Nord. The Italian Communist Party (PCI) lost its nerve after the collapse of the Soviet Union and ended up as the elitist Democratic Party (PD), led after 2014 by Matteo Renzi. The current social-nativist Five Star Movement and anti-immigrant League is a fragile coalition similar to parties in Poland and Hungary [pp.877-80]. These workers' parties became, thanks to the expansion of public education after the war, elite parties of the educated. The working class felt abandoned and drifted toward the "sirens of racism and anti-immigration," what he calls "identitarian" (nationalist) politics.

Their greatest failure, he argues, was the "inability of the social-democratic coalition to escape the nation-state." Both Hannah Arendt and Friedrich von Hayek have criticized the socialists for not pursuing federation [pp. 479-85]. The EU is his most immediate example of modern states failing to federate. Moreover, the "disasters of Stalinism and Maoism" have made many on the Left doubt the very possibility of egalitarian internationalist solutions. It is possible that the elite parties of the educated may cooperate, but their policies are instantly perceived by the immense majority of the working class and increasingly of the middle class as principally benefiting the upper deciles of the population. In the American context, those trying to turn the elite parties around include Henry George, Huey Long, Bernie Sanders, Elisabeth Warren, and Alexandria Ocasio-Cortez. They believe in justice for all. Liberty as an ideology is complemented by equality.

Piketty does not argue that we should simply take from the rich and give to the poor. He argues that it is possible to create a just society with prosperity and liberty for all.

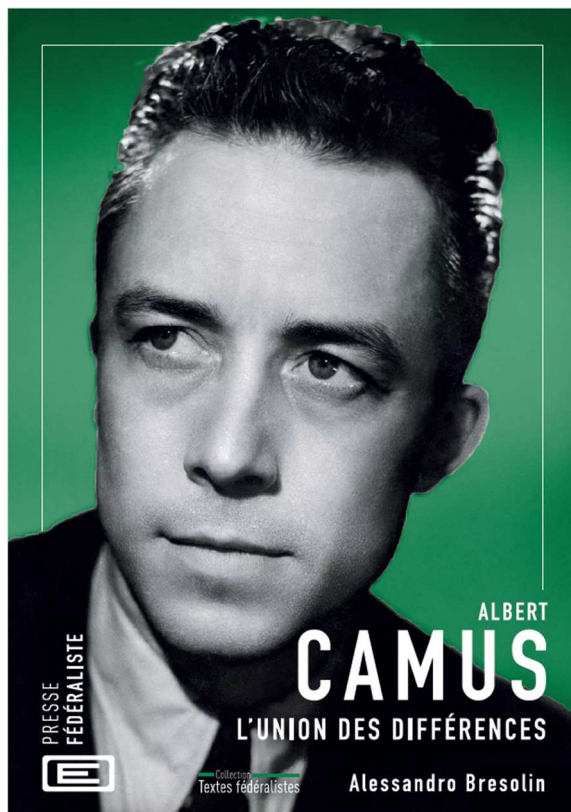
He concludes with a stunning vision of social democratic objectives:

- Power sharing between workers and shareholders;
- Ceiling on corporate shareholder votes;
- Steeply progressive taxes on income, inheritances, and wealth;
- Universal capital endowment;
- Permanent circulation of wealth;
- Social insurance;
- Basic income;
- Ecological transition;
- Educational equality;
- Co-development treaties;
- Quantified objectives of social, fiscal, and environmental justice;
- Liberalization of trade;
- Abandonment of some treaties permitting the free circulation of capital;
- Rules of financial transparency, fiscal cooperation, and transnational democracy.

For activist groups, the lesson would be that success ultimately depends on rebuilding working class political parties dedicated to the goals of social democracy.

Nouvelle édition revue et complétée :

Albert Camus : l'Union des différences – ouvrage d'Alessandro Bresolin



Albert Camus a été l'un des auteurs parmi les plus significatifs et originaux du vingtième siècle. Célèbre surtout pour ses romans, il fut longtemps oublié en tant qu'intellectuel critique et militant sans parti. C'est seulement maintenant que sa figure est pleinement sortie du cône d'ombre où elle était reléguée, celui de la polémique avec Sartre, que les essais et les interventions politiques de Camus, lus sans les lentilles des idéologies, sont évalués pour ce qu'ils expriment réellement.

Ses prises de position de gauche libertaire, dans le contexte d'une guerre froide dominée par la logique du « avec moi ou contre moi », tombèrent dans le vide, considérées comme inactuelles. Et aujourd'hui ce sont justement la cohérence et la sincérité de certaines positions, sur le franquisme, la politique soviétique et le communisme, la question algérienne, le fédéralisme européen, la nécessité d'une nouvelle politique méditerranéenne ou la citoyenneté mondiale qui nous fournissent des outils solides pour lire de façon inédite notre passé composé, interpréter et affronter notre présent.

Un essai thématique, cet ouvrage, suit le fil de la pensée de Camus et non simplement la chronologie des événements qui ont marqué sa vie courte mais combien intense.

Cette nouvelle édition complétée, porte un titre plus concis sur une nouvelle jaquette et est enrichie d'une indexation des noms et de quelques notes additionnelles signalant des ouvrages parus depuis 2017 et intéressants pour le sujet même de notre ouvrage ; certains chez Presse fédéraliste et deux autres de Mr Michel Auvray aux éditions Imago, de Mme Agnès Spiquel et Mr Christian Phéline aux éditions Gallimard.

Notre nouvelle collection, « Les classiques du fédéralisme », accueille
une nouvelle édition du *Manifeste de Ventotene*



Le Manifeste de Ventotene – Pour une Europe libre et unie, a été rédigé par Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, en 1941, sur l'île même où ils avaient été relégués par le régime fasciste après de longues années de prison. Il demeure le texte fédéraliste le plus connu de la Résistance au nazi-fascisme durant la Seconde Guerre mondiale.

Altiero Spinelli (Rome, 1907-1986), responsable des Jeunesses communistes, est condamné très jeune par le régime fasciste (1927) à 16 ans de prison. Après dix ans, il est envoyé en exil sur l'île de Ventotene où il rédige ce manifeste avec Ernesto Rossi. Ils participent après la chute de Mussolini à la fondation du Movimento Federalista Europeo (1943), puis se réfugient en Suisse où ils organisent les rencontres fédéralistes de la Résistance européenne de Genève (1944). Spinelli participe à la Conférence fédéraliste de Paris après la Libération (1945), sera membre de la Commission européenne (1970-1976) puis siège au Parlement européen dès 1976, puis y est réélu lors de sa première élection au suffrage universel direct (1979) ; il est enterré sur l'île de Ventotene. Ernesto Rossi, économiste et antifasciste, sera après la Libération membre du Conseil national, Sous-secrétaire à la reconstruction du gouvernement italien puis plus tard l'un des fondateurs du Parti radical italien et décède en 1967.





Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ils et elles ont contribué par leur(s) texte(s) à ce numéro

François Alfonsi, député européen et président Régions & Peuples solidaires ; **Joseph Preston Baratta**, historien, PHD Université de Boston (1972), ancien représentant WAWF (auj. WFM) auprès de l'ONU ; **Robert Belot**, historien, Chaire Jean Monnet, Université de Saint-Étienne, membre Conseil scientifique de l'UEF France ; **Jean-Francis Billion**, v-p UEF-France, président Presse fédéraliste ; **Pier Virgilio Dastoli**, président Mouvement européen Italie ; **Théo Boucart**, ex co-rédacteur chef *Taurillon* ; Maître **Camille Darsières**, ancien député et secrétaire Parti progressiste martiniquais ; **Jean-Guy Giraud**, ancien président UEF-France, responsable site Les amis du traité de Lisbonne ; **Catherine Guibourg**, écrivaine membre UEF Sud et CA de Presse fédéraliste ; **Michel Herland**, professeur honoraire des universités d'Aix en Provence, de Nouméa et des Antilles et de la Guyane ; **Raymond Krakovitch**, chercheur à l'Ours ; **Denis Lefebvre**, journaliste, directeur des publications de l'Ours ; **Bernard Lesfargues**, écrivain, traducteur, éditeur et fédéraliste ; **Serge Letchimy**, président du Conseil exécutif de la Martinique ; **Manon de Lima**, rédactrice au *Taurillon* ; **Alexandre Marin**, UEF France, membre du comité de rédaction de *Fédéchoses* ; **Alexandre Melnik**, écrivain, membre Conseil scientifique de l'UEF France ; **Guido Montani**, économiste, professeur honoraire Université de Pavie ; **Hervé Moritz**, président Mouvement européen France, membre CA Presse fédéraliste ; **Daniela Preda**, Professeure d'histoire contemporaine, directrice département de sciences politiques et internationales université de Gênes ; **Jean-François Richard**, Directeur de la publication *Fédéchoses* ; **Silvia Romano**, membre bureau Presse fédéraliste ; **Rene Wadlow**, president World Citizen Association.

S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi – 69007 - Lyon - France – www.pressefederaliste.eu

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard - **Rédacteur en chef :** Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - **Attachée de presse :** Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz